



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DU PLAN ET LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT

TROISIEME

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



ANALYSE DES DONNEES DU RGPH3

Thème : EVALUATION DE LA QUALITE DES DONNEES

REDIGE PAR KOMAH Aly et SIDIBE Lamine, INGENIEURS DEMOGRAPHES

Edition Décembre 2017



Institut National de la Statistique



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTRE DU PLAN ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE (INS)

BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT (BCR)

**TROISIEME
RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION
(RGPH3)**



**Réalisé avec l'appui technique et financier
du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA),
de l'Union Européenne (UE),
de la Banque Africaine de Développement (BAD),
et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).**



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	9
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	11
AVANT- PROPOS.....	13
INTRODUCTION GENERALE.....	15
CHAPITRE 1 : OBJECTIF ET ASPECTS METHODOLOGIQUES.....	17
1.1 Objectifs de l'évaluation	17
1.2 Concepts et définitions.....	17
1.3 Les erreurs et le contrôle de qualité dans les recensements	19
1.3.1 Les erreurs dans les recensements	19
1.3.1.1 Les erreurs de dénombrement.....	19
1.3.1.2 Les erreurs de contenu	19
1.3.1.3 Les erreurs d'exploitation.....	20
1.3.2 Les contrôles et les moyens de l'évaluation des données.....	20
1.3.2.1 Les contrôles.....	20
1.3.2.2 Les moyens de l'évaluation des données	21
1.3.3 Les erreurs observées dans les recensements en Guinée	21
1.4 Quelques indicateurs retenus pour l'évaluation de la qualité des données.....	22
CHAPITRE 2 : EVALUATION DE L'ORGANISATION DU RECENSEMENT	27
2.1 Organisation administrative.....	27
2.1.1 Structures administrative	27
2.1.2 Structures d'exécution.....	27
2.1.2.1 Comité National de Pilotage.....	27
2.1.2.2 Comité Technique du Recensement.....	27
2.1.2.3 Bureau Central de Recensement.....	27
2.1.3 Moyens financiers et matériels.....	28
2.2 Activités préliminaires	28
2.2.1 Cartographie.....	28
2.2.2 Sensibilisation	29
2.2.3 Questionnaire.....	30
2.2.4 Elaboration des manuels.....	31
2.2.5 Elaboration des fiches de numérotation des concessions, bâtiments et des ménages.....	31
2.2.6 Recensement pilote.....	31
2.3 Dénombrement	32
2.3.1 Recrutement, formation et secteur du personnel de terrain	32
2.3.1.1 Coordonnateurs nationaux.....	33
2.3.1.2 Coordonnateurs régionaux.....	33
2.3.1.3 Superviseurs	33
2.3.1.4 Contrôleurs	33
2.3.1.5 Agents recenseurs et chefs d'équipes	34
2.3.2 Dénombrement.....	34
2.3.2.1 Lancement officiel du dénombrement	34
2.3.2.2 Numérotation des concessions et des bâtiments.....	35
2.3.2.3 Dénombrement proprement dit	35
2.3.3 Coordination et suivi des opérations	35
2.3.3.1 Réunions de coordination et de suivi	35
2.3.3.2 Missions de suivi et d'évaluation des travaux	36
2.3.3.3 Suivi par téléphone	36
2.3.4 Acheminement et archivage des questionnaires.....	36
2.3.5 Enquête post censitaire (EPC).....	36
2.4 Exploitation et tabulation	36
2.4.1 Traitement manuel	37
2.4.1.1 Fiches récapitulatives	37
2.4.1.2 Codification	37
2.4.2 Traitement informatique	38
2.4.2.1 Saisie	38
2.4.2.2 Spécification des erreurs.....	39
2.4.2.3 Production des tableaux d'analyse	39
CHAPITRE 3 : EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX ET DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION.....	41
3.1 Evaluation par l'enquête post censitaire (EPC).....	41
3.2 Evaluation des effectifs globaux.....	41
3.2.1 Situation de la population des réfugiés en 1996.....	41
3.2.2 Comparaison des résultats du recensement avec ceux d'autres sources.....	44

3.2.2.1	Comparaison des résultats du recensement avec ceux de l'échantillon de l'Enquête MICS 2016	45
3.2.3	Evaluation.....	47
3.2.3.1	Comparaison des populations de fait et de droit.....	47
3.2.3.2	Dynamique de la population.....	47
3.2.3.3	Population et ménages	51
3.2.3.4	Répartition spatiale de la population	52
3.3	Evaluation de la structure par âge.....	54
3.3.1	Forme d'enregistrement de l'âge (date de naissance, année de naissance et nombre d'années d'âge)	54
3.3.2	Enfants (0-17 ans) ayant un acte de naissance selon le milieu de résidence	54
3.3.3	Evaluation graphique.....	55
3.3.3.1	Pyramide par année d'âge.....	55
3.3.3.2	Pyramide des groupes d'âges.....	59
3.3.4	Evaluation analytique	60
3.3.4.1	Indices de régularité de la structure par âge et sexe	60
3.3.4.2	Rapports des groupes d'âges successifs.....	62
CHAPITRE 4: EVALUATION DES DONNEES SUR LA NATALITE ET LA FECONDITE		65
4.1	La natalité	65
4.1.1	Volume des naissances	65
4.1.1.1	Structure par âge de la population en âge de procréer.....	65
4.1.1.2	Naissances selon l'âge des mères.....	65
4.1.1.3	Rapports de masculinité des naissances des douze derniers mois	66
4.1.2	Evaluation interne.....	68
4.1.2.1	Comparaison de la population de 0 an et des naissances des 12 derniers mois.....	68
4.1.3	Evaluation externe.....	68
4.1.3.1	Naissances attendues.....	68
4.1.4	Evaluation des taux de non réponse par âge de la mère (test d'El Badry).....	69
4.2	Evaluation de la fécondité	70
4.2.1	Evaluation interne.....	70
4.2.1.1	Cohérence des données de fécondité par groupe d'âges des femmes	70
4.2.1.2	Comparaison des courbes de taux de fécondité et parités	72
4.2.1.3	Méthode de Coale-Demeny et Brass-Rachad.....	73
4.2.2	Comparaison des indicateurs observés avec ceux d'autres sources	74
4.3	Ajustement de la fécondité.....	75
CHAPITRE 5: EVALUATION DES DONNEES SUR LA MORTALITE		77
5.1	Nombre de décès déclarés	77
5.1.1	Evaluation interne.....	77
5.1.1.1	Comparaison entre les enfants âgés de moins d'un an, les naissances vivantes et les décès au cours des douze derniers mois.....	77
5.1.1.2	Taux de survie des générations	77
5.1.2	Evaluation externe.....	78
5.1.2.1	Niveau et structure de la mortalité	78
5.1.2.2	Evaluation du niveau de la mortalité observé des moins de 5 ans et espérance de vie	80
5.1.2.3	Méthode de Preston et Coale : Complétude de l'enregistrement des décès.....	80
5.2	Quel modèle de mortalité pour la Guinée ?.....	83
5.2.1	Construction de la table de mortalité	83
5.2.2	Mortalité maternelle.....	84
CHAPITRE 6 : EVALUATION DES DONNEES RELATIVES A D'AUTRES VARIABLES DE BASE.....		87
6.1	Etat matrimonial	87
6.2	Migration	87
6.3	Alphabétisation et scolarisation.....	88
6.4	Activités économiques	89
6.5	Caractéristiques des habitations	90
6.6	Taux de non réponses pour certaines variables	90
CONCLUSION.....		91
RECOMMANDATIONS		93
BIBLIOGRAPHIE		95
ANNEXES		97

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAC: Baccalauréat

BAD : Banque Africaine de Développement

BCR : Bureau Central du Recensement

br : Brass et Rachad

CAAF : Centre d'Apprentissage, d'Alphabétisation et de Formation

cd : Cole et Demeny

CEA: Communauté Economique Africaine

CEPED : Centre Population et Développement

CNP : Comité National du Pilotage

CSPRO : Census and Survey Processing System

CTP : Coordonnateur Technique du Principal

CTR : Comité Technique de Recensement

DG : Directeur Général

DNP: Direction Nationale du Plan

e₀: Espérance de vie à la naissance

e₅ : Espérance de vie à 5 ans

e₂₀ : Espérance de vie à 20 ans

EDS : Enquête Démographique et de Santé

EPC : Enquête Post Censitaire

FNUAP: Fonds des Nations Unies pour la Population

HCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés

ICN : Indice Combiné des Nations Unies

IFORD : Institut de Formation et de Recherche Démographiques

INS : Institut National de la Statistique

ISF : Indice Synthétique de Fécondité

MICS : Multiple Indicators and Cluster's Survey

NAFA : Ecoles de seconde chance

ND : Non Déclaré

NU : Nations Unies

P/F : Parité/Fécondité

P:Parité

PD : Population de Droit

PF : Population de Fait

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRB : Population Reference Bureau

PRG : Présidence de la République

1Q₀ : Quotient de mortalité infantile

4Q₁: Quotient de mortalité juvénile

5Q₀: Quotient de mortalité infanto-juvénile

RA : Résident Absent

RGPH de 1983 : Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1983

RGPH de 1996: Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1996

RGPH de 2014: Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014

RGPHAE : Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage

RM : Rapport de Masculinité

RP : Résident Présent

RTG : Radio Télévision Guinéenne

SGG : Secrétariat Général du Gouvernement

SIG: Système d'Information Géographique

TGFG : Taux Global de Fécondité Générale

UNFPA: United Nations Fund for Population Activities (Fonds des Nations Unies pour la Population)

UNHCR : United Nations High Commissioner for Refugees (Haut-Commissariat des Réfugiés)

VIS : Visiteur

ZC : Zones de Contrôle

ZD : Zone de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3. 1 : Evolution des réfugiés enregistrés de 1990 à 2014 selon les estimations de la Banque Mondiale et du Haut-Commissariat des Réfugiés	42
Tableau 3. 2 : Population des réfugiés	44
Tableau 3. 3 : Comparaison des effectifs observés et ceux d'autres sources	44
Tableau 3. 4 : Comparaison des résultats issus du recensement de certains pays aux projections des Nations Unies	45
Tableau 3. 5 : Comparaison de la population des ménages ordinaires observée en 2014 à celle obtenue sur la base de l'échantillon de l'enquête MICS de 2016.....	45
Tableau 3. 6 : Structure de la base de sondage.....	46
Tableau 3. 7 : Population de fait et population résidente par région.....	47
Tableau 3. 8 : Effectifs de la population en 1983, 1996 et 2014 par région.....	48
Tableau 3. 9 : Evolution de la population de 1996 à 2014.....	50
Tableau 3. 10: Taille des ménages par région selon le milieu de résidence	51
Tableau 3. 11 : Proportion des ménages d'une personne par région selon le milieu de résidence.....	51
Tableau 3. 12 : Rapport de masculinité par région selon le milieu de résidence	53
Tableau 3. 13 : Indice d'efficacité des migrations et rapport de masculinité par région.....	53
Tableau 3. 14 : Répartition (en %) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement et selon le sexe.....	54
Tableau 3. 15 : Proportions (%) des enfants de 0-17 ans ayant un acte de naissance par milieu de résidence et sexe	55
Tableau 3. 16: Indices de régularité de la structure par âge et sexe (Population résidente des ménages ordinaires).....	61
Tableau 3. 17 : Ratios des groupes d'âges (%) selon le sexe.....	63
Tableau 4. 1: Rapports de masculinité des naissances déclarées	67
Tableau 4. 2: Effectifs d'enfants nés vivants et effectifs de naissances des 12 derniers mois selon le sexe et rapports de masculinité par région (Femmes 12-54 ans)	67
Tableau 4. 3 : Comparaison des effectifs des naissances des douze derniers mois et de la population de moins d'un an (Femmes 12-54 ans).....	68
Tableau 4. 4 : Naissances attendues en 2014.....	69
Tableau 4. 5: Proportions (%) de femmes nullipares et de femmes n'ayant pas déclaré leur parité par groupe d'âges.....	69
Tableau 4. 6 : Parités moyennes, équivalents de parités (national)	70
Tableau 4. 7: Proportion (%) de parités non déclarées par groupe d'âges des femmes	71
Tableau 4. 8 : Proportion (%) de parités non déclarées par région (Femmes 15-54 ans)	71
Tableau 4. 9: Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par groupe d'âges.....	72
Tableau 4. 10: Proportion (%) de femmes n'ayant pas déclaré leurs naissances au cours des 12 derniers mois par région	72
Tableau 4. 11: Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence	74
Tableau 4. 12: Indicateurs comparés d'évaluation des données sur la fécondité : RGPH 1996- RGPH 2014	74
Tableau 4. 13 : Taux de fécondité (‰) en 1983, 1996, 1999, 2005, 2012 et 2014.....	74
Tableau 5. 1: Evolution des taux bruts de mortalité (‰) au cours de la période 1983 - 2014	80
Tableau 5. 2 : Quotients de mortalité et espérance de vie (données observées).....	80
Tableau 5. 3 : Taux d'accroissement par âge.....	81
Tableau 5. 4: Complétude de l'enregistrement des décès.....	82
Tableau 5. 5: Ecarts par rapport à la médiane des modèles des Nations Unies et de Coale et Démeny (Femme)	83
Tableau 5. 6 : Ecarts par rapport à la médiane des modèles des Nations Unies et de Coale et Démeny (Homme)	83
Tableau 5. 7: Table de mortalité – Guinée 2014.....	84
Tableau 5. 8 : Rapports de mortalité maternelle par groupe d'âges	85
Tableau 6. 1: Examen de la vraisemblance des déclarations sur l'état matrimonial.....	87
Tableau 6. 2 : Proportion (%) de non déclarés des variables de migration	88
Tableau 6. 3 : Effectifs des élèves/étudiants par cycle d'études et sexe selon le recensement de 2014 et les statistiques scolaires de 2014 (Voir suite)	88
Tableau 6. 4 : Effectifs des élèves/étudiants par classe/cycle d'études et sexe selon le recensement de 2014 et les statistiques scolaires de 2014 (Suite et fin).....	89
Tableau 6. 5 : Proportions de non déclarés des variables de l'éducation.....	89
Tableau 6. 6 : Proportions de non déclarés des variables de l'activité économique.....	89
Tableau 6. 7 : Proportions de non déclarés selon quelques variables.....	90

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3. 1 : Evolution de la population guinéenne et de la proportion des réfugiés enregistrés de 1990 à 2005 selon les estimations de la Banque mondiale.....	43
Graphique 3. 2: Courbe des rapports de masculinité par année d'âge en Guinée	52
Graphique 3. 3 : Pyramide par année d'âge : Guinée ensemble	56
Graphique 3. 4: Pyramide par année d'âge: Guinée urbaine	56
Graphique 3. 5 : Pyramide par année d'âge Guinée rurale	56
Graphique 3. 6 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Boké	57
Graphique 3. 7 : Pyramide par année d'âge : Conakry.....	57
Graphique 3. 8 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Faranah	57
Graphique 3. 9 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Kankan	58
Graphique 3. 10 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Kindia.....	58
Graphique 3. 11 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Labé.....	58
Graphique 3. 12 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Mamou.....	59
Graphique 3. 13 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de N'Zérékoré.....	59
Graphique 3. 14 : Pyramide par groupe d'âges : Guinée ensemble.....	59
Graphique 3. 15 : Pyramide par groupe d'âges : Guinée urbaine.....	60
Graphique 3. 16 : Pyramide par groupe d'âges : Guinée rurale	60
Graphique 3. 17 : Degré d'attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux et selon le sexe (indice de Myers)	62
Graphique 3. 18 : Ratios des groupes d'âges par sexe.....	63
Graphique 4. 1 : Répartition (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence.....	65
Graphique 4. 2 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères.....	66
Graphique 4. 3 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers mois selon le groupe d'âges des mères	66
Graphique 4. 4 : Rapports de masculinité des enfants nés vivants et des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères	67
Graphique 4. 5 : Courbes des proportions (%) de femmes nullipares et de femmes n'ayant pas déclaré leur parité par groupe d'âges.....	70
Graphique 4. 6 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes.....	71
Graphique 4. 7 : Courbe des taux cumulés et parité par âge	72
Graphique 4. 8 : Courbe des taux cumulés et parité par âge : Guinée urbaine.....	73
Graphique 4. 9 : Courbe des taux cumulés et parité par âge : Guinée Rurale	73
Graphique 5. 1 : Taux de survie par génération	77
Graphique 5. 2 : Taux de survie par génération (milieu urbain).....	78
Graphique 5. 3 : Taux de survie par génération (milieu rural)	78
Graphique 5. 4 : Taux de mortalité (observé) (‰) par âge : Guinée ensemble	79
Graphique 5. 5 : Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observés.....	79
Graphique 5. 6 : Tracés diagnostics des valeurs N(x) estimatif/N(x)	82
Graphique 5. 7 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges	85
Graphique 5. 8 : Rapports de mortalité maternels par groupe d'âges	85

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A3. 1 : Rapports de masculinité par année d'âge en Guinée.....	97
Tableau A3. 2 : Evolution de la population guinéenne et la proportion des réfugiés enregistrés de 1990 à 2005 selon les estimations de la Banque mondiale.....	98
Tableau A4. 1 : Répartition (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence	99
Tableau A4. 2 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères	100
Tableau A4. 3 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âges des mères.....	101
Tableau A4. 4 : Rapports de masculinité des enfants nés vivants et des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères	101
Tableau A4. 5 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes	101
Tableau A4. 6 : Taux cumulés et parité par âge selon le milieu	102
Tableau A5. 1 : Taux de survie par génération.....	103
Tableau A5. 2 : Taux de mortalité (observé) (‰) par âge et par sexe.....	104
Tableau A5. 3 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges.....	105
Tableau A6. 1 : Proportions de non déclarés des variables des caractéristiques des habitations.....	105

AVANT- PROPOS

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-3) a été réalisé du 1^{er} mars au 2 avril 2014 sur toute l'étendue du territoire national. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 2009-2015) et de la recommandation des Nations Unies invitant les pays à réaliser un recensement de la population au cours de la période 2005-2014.

L'opération a été financée par le Gouvernement, le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), l'Union Européenne (UE), la Banque Africaine de Développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Pour l'exécution de cette grande investigation statistique, l'Institut National de la Statistique (INS) a bénéficié de l'assistance technique des experts de l'UNFPA à toutes les étapes du processus. La Commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies (CEA) a aussi apporté un appui technique pendant le traitement des données.

Les résultats définitifs du RGPH-3 ont été publiés par le Décret D/2015/229/PRG/SGG du 31 décembre 2015. Ils fournissent les effectifs de la population résidente par sexe selon les unités administratives (régions, préfectures, et sous-préfectures/ communes).

La présente publication fait partie d'une série de dix-sept (17) rapports qui ont été rédigés dans le cadre de l'analyse des données du RGPH-3. Ces rapports thématiques fournissent une analyse détaillée des caractéristiques démographiques et socioéconomiques de la population guinéenne ainsi que ses conditions de logement en 2014. Il s'agit des rapports suivants :

- | | |
|--|---|
| 1. Etat et structure de la population | 10. Mesure et cartographie de la pauvreté |
| 2. Etat matrimonial et nuptialité | 11. Situation des femmes |
| 3. Fécondité | 12. Situation des enfants et des jeunes |
| 4. Mortalité | 13. Situation des personnes âgées |
| 5. Migration | 14. Situation des personnes vivant avec un handicap |
| 6. Caractéristiques des ménages | 15. Perspectives démographiques |
| 7. Caractéristiques des habitations | 16. Prospectives démographiques |
| 8. Caractéristiques économiques de la population | 17. Evaluation de la qualité des données |
| 9. Scolarisation, alphabétisation et instruction | |

Par rapport aux recensements de 1983 et 1996, les données du RGPH-3 ont fait l'objet d'une analyse plus approfondie pour satisfaire aux demandes multiples et variées des utilisateurs de données. En outre, une étude spécifique portant sur l'évaluation de la pauvreté des ménages à partir des données du RGPH-3 a été réalisée. Le RGPH-3 a permis aussi de mettre en place une base de sondage actualisée pour l'échantillonnage des futures enquêtes auprès des ménages. Un fichier des localités ou fichier villages est en cours de finalisation.

Tous les produits issus du RGPH-3 seront diffusés à travers le site de l'INS (www.stat-guinee.org) afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des utilisateurs de données de population.

Aux termes des travaux du RGPH-3, je remercie l'ensemble des partenaires au développement qui ont bien voulu accompagner le Gouvernement dans ce processus. Je remercie également les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population pour leur collaboration pendant la phase du dénombrement. Je remercie enfin tous les cadres du Bureau Central du Recensement (BCR), des Directions Régionales et Préfectorales du Plan et de la Statistiques et des autres départements ministériels, notamment du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui n'ont ménagé aucun effort pour la réussite de cette opération. Que le personnel de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipes, contrôleurs, superviseurs et coordonnateurs) trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour les efforts fournis.

Le Directeur Général de l'INS



Aboubacar KABA

INTRODUCTION GENERALE

Le recensement Général de la Population et de l'Habitation d'un pays, est la meilleure source qui permet de disposer de façon exhaustive des données détaillées jusqu'aux plus petites unités administratives sur les caractéristiques démographiques, économiques et socioculturelles de la population. Il constitue la source d'information de base pour son développement socio-économique, donc un précieux instrument pour l'élaboration des plans et programmes de développement, tant au niveau national que des collectivités locales à la base.

En dépit de toutes les dispositions jugées efficaces prises (ingéniosité dans la conception et l'élaboration des documents techniques, formation accrue et continue des agents, contrôles exhaustifs et minutieux), du fait de la complexité du recensement (exhaustivité, dénombrement individuel, simultanéité, diversité du personnel), des erreurs peuvent se glisser à toutes les étapes de son exécution. Elles peuvent s'introduire à la conception du questionnaire, pendant la cartographie, le dénombrement de la population, et durant le traitement des données. Certaines insuffisances subsistent et proviennent essentiellement :

- de la cartographie (découpage du territoire en zones de dénombrement) ;
- de la qualité des documents du dénombrement (manuels, questionnaires et autres formulaires) ;
- du personnel de collecte ;
- des personnes recensées (manque de coopération, ignorance, refus de fournir de bonnes informations, informations fausses) ;
- des activités d'archivage, de codification, de saisie, de traitement et de tabulation.

Sur ce, plusieurs types d'erreurs peuvent affecter les résultats d'un recensement. Il s'agit des erreurs de couverture résultant des omissions, des doubles comptes, de mauvaises inclusions et des erreurs de contenu touchant à la qualité des données individuelles et collectives. Par conséquent, il est indispensable d'évaluer la qualité des données avant de les analyser.

L'objectif de cet exercice est de garantir la fiabilité des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de la Guinée (RGPH 3) réalisé du 1^{er} mars au 02 avril 2014. Une telle évaluation permet de répondre aux éventuelles questions sur les résultats du recensement et pour assurer les utilisateurs et les décideurs d'avoir confiance aux données produites.

Cette évaluation examinera dans un premier temps les processus et les procédures du RGPH-3 et dans un second temps la couverture de l'opération, la cohérence interne des données, l'examen des variables de base telles que l'effectif de population, l'âge et le sexe et la comparaison avec d'autres sources de données. Ces comparaisons s'effectuent en tenant compte du niveau géographique des indicateurs, de l'identité des concepts et des définitions et des périodes de référence.

Le rapport de l'évaluation de la qualité des données est structuré en six chapitres :

- Objectif et aspects méthodologiques ;
- Evaluation de l'organisation du recensement ;
- Evaluation des effectifs globaux et de la structure de la population ;
- Evaluation des données sur la fécondité ;
- Evaluation des données sur la mortalité. ;
- Evaluation des données relatives à d'autres variables de base.

CHAPITRE 1 : OBJECTIF ET ASPECTS METHODOLOGIQUES

1.1 Objectifs de l'évaluation

Des erreurs de natures diverses entachent les données collectées auprès des populations. Ces erreurs proviennent notamment du mauvais enregistrement des informations et données par les agents recenseurs et de l'incompréhension des recensés, de la complexité du questionnaire, d'omissions ou doubles comptes de personnes et de mauvaises déclarations. Ces erreurs peuvent également intervenir lors de la saisie des données.

Des méthodes spécifiques permettent d'évaluer l'ampleur de ces erreurs, et au besoin de procéder à d'éventuelles corrections. Le thème « Evaluation de la qualité des données » a pour objectif d'évaluer la qualité des données en procédant :

- à une évaluation qualitative du recensement ;
- à une évaluation quantitative du recensement ;

1.2 Concepts et définitions

Les concepts et définitions utilisés dans le RGPH3 sont nécessaires pour faciliter la compréhension des résultats.

Ménage ordinaire : Un ménage ordinaire est une personne ou un groupe de personnes apparentées ou non, vivant dans le même bâtiment ou dans la même concession, et pourvoyant ensemble à leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux. De façon générale, les membres d'un ménage reconnaissent l'autorité d'un chef, indépendamment du sexe, appelé Chef de ménage. Le ménage est différent de la famille qui comprend seulement des personnes apparentées.

Ménage collectif : Un ménage collectif est un groupe de personnes qui n'ont en général pas de lien de parenté, mais qui vivent en commun dans un établissement pour des raisons de discipline, de voyage, de santé, d'études ou de travail. Il s'agit le plus souvent de personnes se trouvant dans les prisons, les camps de réfugiés, les camps militaires ou casernes, les hôtels, les auberges, les internats des lycées, les cités ou campus universitaires, les hôpitaux, les orphelinats, les communautés religieuses (couvents, monastères, missions), les camps des ouvriers (baraquements des chantiers), etc.

Nuit de référence : C'est la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage. Elle est mobile en fonction de la date de passage de l'agent recenseur.

Résident : Toute personne vivant dans le ménage, depuis au moins six mois ou, qui a l'intention d'y séjourner pendant au moins six mois est considérée comme résidente.

Situation de résidence : Elle est définie par rapport au ménage dans lequel vit habituellement un individu. Les membres d'un ménage peuvent être soit des résidents, soit des visiteurs.

Résident Présent (RP) : Toute personne résidente qui a passé la nuit de référence dans le ménage dans lequel il vit habituellement.

Résident Absent (RA) : Toute personne résidente qui a passé la nuit de référence hors du ménage dans lequel il vit habituellement.

Visiteur (VIS) : Toute personne non résidente qui a passé la nuit de référence dans le ménage.

Population présente (population de fait) : est composée des résidents présents des ménages et des visiteurs, autrement dit tous les membres sans distinction de situation de résidence que l'agent recenseur recense dans le ménage le jour de son passage.

Population Résidente (population de droit) : est constituée des résidents présents et des résidents absents, c'est-à-dire les membres habituels du ménage.

Date de référence : la date de référence pour le comptage de la population et l'enregistrement de ses caractéristiques est la nuit précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage ; c'est donc une date mobile.

Période de référence pour l'activité économique : la période de référence pour l'activité économique est la semaine qui précède la date de passage de l'agent recenseur dans le ménage. Cette période de référence est d'une semaine (sept jours).

Exemple : Si un ménage est recensé le 10 mars 2014, la période de référence pour l'activité se situe entre le 03 mars 2014 et le 09 mars 2014.

Période de référence pour les décès et les naissances : est de douze mois, c'est-à-dire les douze derniers mois précédant le passage de l'agent recenseur dans le ménage.

Exemple : Un ménage étant recensé le 15 mars 2014, la période de référence pour les naissances et les décès des douze derniers mois se situe entre le 15 mars 2014 et le 14 mars 2014.

Période de référence pour les départs des préfectures et du pays

La période de référence pour les départs des préfectures et du pays est les huit dernières années précédant le recensement c'est-à-dire du 1er janvier 2007 à mars 2014.

Age

L'âge est l'intervalle de temps, exprimé en années révolues, qui sépare la date de naissance d'un individu de la date de son dernier anniversaire, c'est-à-dire l'âge atteint à cet anniversaire.

Pyramide des âges : ensemble de deux histogrammes par sexe selon l'âge ou le groupe d'âges, juxtaposés l'un à côté de l'autre et où les fréquences f_i sont multipliées par une puissance de 10 pour les rendre plus significatives. Elle permet d'avoir une première idée, certes grossière, sur la qualité des données relatives à l'âge.

Population en âge de procréer : La population en âge de procréer est la population féminine âgée de 15-49 ans. Toutefois, au regard des naissances chez des femmes de 50-54 ans et de l'intérêt que présente la tranche d'âge 12-14 ans au niveau national, certaines analyses portent sur les femmes de 12-54 ans. Cependant pour les indicateurs conventionnels, c'est la tranche de 15-49 ans qui est retenue.

Rapport de masculinité : Le rapport de masculinité est l'effectif d'hommes rapporté à celui des femmes. Il exprime le nombre d'hommes pour 100 femmes.

Enfants nés vivants et Parité : Un enfant né vivant est un enfant qui, à la naissance, a manifesté un signe de vie (cri, respiration, battements de cœurs etc.) même s'il est décédé par la suite. Il s'agit de noter pour chaque femme, le nombre d'enfants nés vivants depuis son premier accouchement jusqu'à la date du recensement. Ceux-ci comprennent :

- les enfants vivant présentement dans le ménage ;
- les enfants vivant hors du ménage ;
- les enfants décédés.

Il s'agit des enfants biologiques de la femme et non des enfants adoptés. Les avortements, les fausses couches et les mort-nés ne sont pas pris en compte.

La parité de la femme désigne le nombre d'enfants nés vivants qu'elle a mis au monde à la date du recensement.

1.3 Les erreurs et le contrôle de qualité dans les recensements

1.3.1 Les erreurs dans les recensements

Des erreurs de plusieurs natures sont susceptibles d'entacher la qualité des données notamment dans les pays en voie développement : des erreurs de dénombrement, de contenu et d'exploitation.

1.3.1.1 Les erreurs de dénombrement¹

Les erreurs de dénombrement regroupent les doubles comptes et les omissions. Cette situation est liée à l'insuffisance de la cartographie, à la mauvaise compréhension des concepts de la part des agents de collecte et des interviewés, les omissions préférentielles liées à certaines catégories de la population (personnes mobiles, enfants scolarisés hors de leur famille, etc.). En outre, les erreurs dans les déclarations (décès, naissances, etc.) liées aux périodes de référence suite à des omissions volontaires (non déclaration) ou involontaire (oubli, mauvaise perception de la période de référence) font partie de cette catégorie.

1.3.1.2 Les erreurs de contenu

Ces erreurs sont relatives aux enregistrements des caractéristiques individuelles ou collectives des individus. Les non réponses, les réponses illisibles susceptibles de prêter à confusion, les réponses inappropriées ou imprécises, certaines réponses trop détaillées (nom du village au lieu du nom de la commune), les réponses fausses volontaires ou involontaires sont à ranger dans cette catégorie.

- L'âge

Les erreurs sur l'âge, notamment les attractions ou les répulsions pour certains chiffres ont pour conséquence les perturbations des pyramides par âge, des profils de masculinité et des profils de survie de la population. Les mauvaises déclarations des âges notamment des femmes en âge de procréer ont une influence sur la régularité de la fécondité.

Des indices appropriés permettent de mettre en exergue l'ampleur de ces biais dans les déclarations d'âge. Les déclarations d'âge sont généralement meilleures en milieu urbain qu'en milieu rural compte tenu de la proportion plus élevée de personnes alphabétisées en ville qu'en milieu rural.

- La fécondité

Les omissions d'enfants nés vivants sont souvent liées à la définition du concept d'enfants nés vivants. Les femmes auraient ainsi tendance à ne pas classer dans cette catégorie les enfants décédés peu de temps après la naissance. Il appartient aux agents recenseurs de bien préciser le concept d'enfants nés vivants aux enquêtés. La formation des agents de collecte doit ainsi accorder une grande importance à la définition des concepts.

La question : combien d'enfants nés vivants avez-vous eus au cours de votre vie? a permis de recueillir les données sur la parité des femmes de 12 ans ou plus. Les erreurs susceptibles d'affecter cette information se présentent ainsi qu'il suit :

- Les omissions d'enfants décédés à bas âge ;
- Les omissions d'enfants vivant ailleurs ;
- Les mauvaises déclarations des âges de la part des femmes ;
- Les femmes à la parité non déclarée ;
- La prise en compte d'un enfant mort-né comme né vivant.

¹ Gendreau F : La population d'Afrique. Manuel de démographie

Par ailleurs, le répondant aux questions sur la parité est la femme, mais dans la pratique, il peut arriver que le chef de ménage ou un adulte réponde à ces questions parce qu'elle est absente. Cet état de fait peut induire parfois des biais sur le nombre d'enfants nés vivants de la femme.

La question sur « Avez-vous eu des naissances vivantes au cours des douze derniers mois » bien que relative à la fécondité récente n'est pas sans poser de problèmes. En plus des problèmes déjà relevés pour la parité, on note la difficulté d'appréciation convenable de la période des douze derniers mois (date de référence), ce qui aboutit à un sous ou sur enregistrement des naissances des 12 derniers mois.

- La mortalité

Les omissions d'enfants nés vivants mais décédés peu de temps après la naissance, l'inclusion de mort-nés parmi les enfants nés vivants, les confusions entre femmes n'ayant pas déclaré leur parité et les nullipares, les problèmes de délimitation de la période de référence sont des erreurs de nature à compromettre la qualité des données.

1.3.1.3 Les erreurs d'exploitation

Les erreurs d'exploitation ont lieu après la collecte des données. Elles sont liées aux oublis, pertes ou doubles comptes de documents, aux erreurs de codification et de saisie.

1.3.2 Les contrôles et les moyens de l'évaluation des données

1.3.2.1 Les contrôles

Des erreurs de diverses natures pouvant altérer la qualité des données, l'organisation d'une opération de collecte doit être attentive aux mesures de contrôle de qualité. Parmi ces mesures, on peut retenir :

- **Le contrôle du travail des agents recenseurs.** Le travail de l'agent recenseur doit être régulièrement suivi par les contrôleurs et les superviseurs de terrain. L'agent doit être animé du sentiment que son travail est suivi et présente le plus grand intérêt pour la mise en place des politiques et programmes de développement. A cet effet, des ré interviews de ménages déjà enquêtés par l'agent font partie des moyens pour s'assurer du bon déroulement et de la qualité de la collecte des données en plus du contrôle des questionnaires sur le terrain ;
- **Le contrôle de la complétude des documents de collecte ainsi que le contrôle de la vraisemblance des résultats.** Ce contrôle vise à s'assurer qu'aucun document n'est omis et que toutes les unités ont effectivement été interviewées. Le contrôle de vraisemblance porte, entre autres, sur la taille moyenne des ménages, le rapport de masculinité et par zone de dénombrement pour s'assurer de la régularité des données collectées ;
- **Les contrôles au moment de la codification et de la saisie des données.** Ces contrôles se font à travers des contrôleurs et des superviseurs à l'instar du dispositif à utiliser pour la collecte des données. Pendant ou avant la codification, des contrôles de cohérence supplémentaires doivent être effectués, puis des décisions doivent être prises sur les cas d'irrégularités par l'équipe technique chargé de la conduite et de la gestion de l'opération avant l'acheminement des documents à la saisie. La double saisie des données permet de contrôler les éventuelles erreurs de saisie. A la fin de la saisie, l'édition des erreurs constitue également des contrôles des données avant la phase de tabulation et d'analyse.

1.3.2.2 Les moyens de l'évaluation des données

Les moyens internes d'évaluation

Ces moyens internes concernent l'évaluation des données recueillies sur le terrain. Cette évaluation est soit directe soit indirecte.

L'évaluation directe se fait par les résultats de l'enquête post censitaire de couverture (EPC). Cette enquête post censitaire doit intervenir dans un délai d'un à deux mois après le dénombrement général de la population. C'est une enquête par sondage qui permet d'estimer les erreurs de couverture du recensement. En plus de cet objectif, elle peut permettre d'évaluer les erreurs de contenu sur certaines variables d'importance du recensement.

L'évaluation indirecte se fait à travers les méthodes de l'analyse démographique. Celles-ci permettent d'apprécier la structure par sexe et par âge, à partir des rapports des âges et du rapport de masculinité, ainsi que d'autres indices spécifiques tels que ceux de Whipple, Myers, Bachi, pour la préférence des âges terminés par certains chiffres et l'Indice Combiné des Nations Unies, pour la régularité de la structure par âge. Les calculs sont effectués à l'aide du logiciel "Population Analysis Spreadsheet" (PAS) du Bureau de Recensement des Etats Unis. Le module AGESEX est utilisé pour apprécier la régularité de la structure par âge, tandis que le module SINGAGE sert à déceler les préférences pour les âges terminés par certains chiffres.

Les indices de Myers et de Bachi permettent de mesurer l'importance de l'attraction ou de la répulsion de certains chiffres dont la terminaison est comprise entre 0 et 9. La valeur de l'indice de Myers varie entre 0 (aucune attraction ou répulsion) et 180 (tous les âges déclarés se terminent par un seul chiffre) alors que celle de Bachi varie entre 0 et 90 (avec pratiquement les mêmes significations que les indices de Myers).

L'Indice Combiné des Nations Unies associe les indices relatifs au rapport des groupes d'âges et ceux se rapportant aux rapports de masculinité. L'Indice Combiné des Nations Unies est obtenue de la manière suivante: $ICN = 3 \times \text{Indice du rapport de masculinité} + \text{Indice du rapport des groupes d'âges masculins} + \text{Indice des groupes d'âges féminins}$.

La complétude des informations est un indicateur de la qualité des données et est très utilisée dans les opérations de collecte pour apprécier la qualité des informations recueillies.

L'évaluation de la qualité des données à travers les différentes opérations de collecte se fait aussi bien à travers le calcul d'indicateurs mais aussi à l'aide de représentations graphiques qui fournissent au lecteur la structure visuelle des données.

Les moyens externes d'évaluation

L'évaluation externe rapproche les résultats du recensement de ceux d'autres sources et utilisent les taux de survie par génération pour vérifier l'exactitude des déclarations des âges.

Les comparaisons externes avec d'autres sources doivent cependant être attentives aux définitions de contenu, au type d'opération (recensement ou enquête), à la représentativité des résultats des sources en comparaison.

1.3.3 Les erreurs observées dans les recensements en Guinée

La Guinée est à son troisième recensement. Les problèmes relevés au cours des recensements précédents concernent, entres autres :

- des refus de réponses ;
- la mise à disposition tardive et insuffisante des moyens de contrôle et de supervision;

- des insuffisances cartographiques se traduisant par des zones de dénombrement de très petites ou de très grandes tailles et des difficultés de repérage des limites de certaines zones de dénombrement ;
- l'insuffisance de la sensibilisation se traduisant par le peu d'engouement dans certaines localités à se faire recenser.

Les erreurs observées dans les recensements précédents concernent :

- les déclarations d'âge, se traduisant par des pyramides par année d'âge et des rapports de masculinité aux allures irrégulières ;
- une sous déclaration des naissances des derniers mois et de la mortalité ayant donné lieu à l'utilisation de méthodes indirectes d'estimation des indicateurs y relatifs (cas des RGPH de 1983 et de 1996).

1.4 Quelques indicateurs retenus pour l'évaluation de la qualité des données

La proportion de non déclarés pour une variable donnée :

$$\text{Proportion de non déclarés} = \frac{\text{Nombres d'informations manquantes pour la variable}}{\text{Nombre total d'enregistrements de la variable}} \times 100$$

Les proportions de non déclarés indiquent le niveau de fiabilité des indicateurs relatifs à la variable. Une variable avec un taux de réponse faible indique des biais possibles dans le niveau des indicateurs calculés.

La proportion d'enfants décédés par groupe d'âges des mères et la mortalité générale

C'est le rapport entre le nombre d'enfants décédés pour un groupe d'âges des mères et le nombre total d'enfants nés vivants de ce groupe d'âges

Selon Hill, les proportions d'enfants décédés par groupe d'âges des mères doit croître ou décroître avec le groupe d'âges des mères. Si ce schéma n'est pas suivi, les mères ont omis de déclarer des enfants nés vivants ou des enfants décédés.

Les proportions d'enfants décédés augmentent normalement avec le groupe d'âges des mères (compte tenu des conditions sanitaires généralement meilleures des jeunes générations de femmes), mis à part le groupe d'âges 15-19 ans qui est souvent incompatible avec les groupes d'âges suivants, probablement du fait du risque de décès élevé pour les enfants de très jeunes femmes².

Concernant la mortalité générale, dans les pays à forte mortalité comme la Guinée, la courbe des taux de mortalité par âge a une forme en U. Tout écart par rapport à ce schéma est indicateur de l'irrégularité des données.

Le rapport de masculinité

$$\text{Rapport de masculinité} = \frac{\text{Effectif des hommes}}{\text{Effectif des femmes}} \times 100$$

Il mesure le nombre d'hommes pour 100 femmes. Il est calculé en rapportant l'effectif des hommes à celui des femmes.

² Gendreau et al. Estimations indirectes en démographie africaine

Le rapport de masculinité doit être compris entre 102 et 107³ et ne doit pas croître avec l'âge (exclus le groupe d'âges 15-19 ans). On s'attend ainsi à une courbe de rapports de masculinité assez régulière et marquée par des variations de faibles amplitudes.

Le rapport de masculinité est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural du fait de l'émigration sélective des hommes vers les villes. Toutefois, si à la naissance, il survient plus de garçons que de filles, par la suite le rapport de masculinité s'inverse en faveur des filles sous l'effet différencié de la mortalité par sexe.

Le rapport des groupes d'âges successifs

$$\text{Rapport des groupes d'âges successifs} = \frac{P_x}{\frac{1}{2}(P_{x-5}, P_{x+5})} \times 100$$

Cet indicateur évalue la régularité des distributions par sexe et par groupe d'âges. Son calcul est basé sur l'hypothèse selon laquelle l'effectif d'un groupe d'âges donné devrait sensiblement être égal à la demi-somme des effectifs des groupes d'âges encadrants. Ainsi, les rapports des groupes d'âges sont les rapports de l'effectif du groupe d'âges considéré à la moyenne ou demi-somme des effectifs des groupes d'âges encadrants. Ce rapport est multiplié par 100.

Si la valeur est supérieure à 100, cela voudrait dire que les effectifs correspondant à l'âge x, ont bénéficié de ceux des âges encadrants ; au contraire si la valeur est inférieure à 100, alors, les effectifs des âges encadrants ont plutôt bénéficié des effectifs de l'âge x.

Le taux de survie

$$\text{Taux de survie} = \frac{\text{Effectif}(x+18, x+23)}{\text{Effectif}(x, x+5)}$$

Le taux de survie mesure la probabilité pour un individu ayant un âge donné d'atteindre un âge supérieur. Il permet d'apprécier l'exactitude de la répartition par âge et sexe. Pour cela, il faudrait retrouver dans la population de 2014, les générations présentes en 1996. Il est obtenu en rapportant l'effectif des générations âgées d'au moins 18 ans à celles des générations correspondantes en 1996. En général, les taux de survie décroissent avec les groupes d'âges. En outre, le taux de survie est généralement plus élevé pour le sexe féminin comparativement au sexe masculin.

La comparaison des effectifs des générations avec le RGPH passé est un indicateur de la qualité des données. En effet, les effectifs de générations s'amenuisent avec le temps sous l'effet de la mortalité. Ainsi, les courbes des générations reconstituées du RGPH 2014 doivent se situer théoriquement en dessous de celles des sources antérieures. En outre, l'allure des courbes ainsi superposées offre l'opportunité d'en observer les distorsions.

Le taux d'accroissement de la population

$$r = \frac{1}{n} \times (\ln(P_n/P_0)) \times 100$$

r : Représente le taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel ;

P₀ : La population initiale c'est-à-dire de 15 décembre 1996;

P_n : La population finale c'est-à-dire de 15 mars 2014 et

n : représente l'intervalle de temps en années entre 15 décembre 1996 et 15 mars 2014

(n =17,3 ans).

³ HILL

Indice de Whipple

Cet indice évalue la régularité des déclarations d'âges. La méthode de calcul de cet indice est décrite comme suit : on calcule l'effectif total des personnes âgées de 23 à 62 ans. Ensuite, on effectue la somme des effectifs de l'intervalle 23-62 ans dont les âges se terminent par 0 et par 5, soit P_i l'effectif de la population par année d'âge donnée, désignons par I_w l'indice de Whipple, alors on peut écrire :

$$I_w = 5 * (P_{25} + p_{30} + p_{40} + p_{50} + p_{55} + p_{60}) / (23 + p_{24} + p_{25} + p_{26} + p_{27} + \dots + p_{60} + p_{61} + p_{62})$$

En examinant la préférence pour les âges se terminant par «0» et «5», alors on calcule $I_w(0)$ et $I_w(5)$

$$\text{Pour apprécier « 0 » on a : } I_w(0) = 10 (p_{30} + p_{40} + p_{50} + p_{60}) / \left(\sum_{i=23}^{62} p_i \right)$$

$$\text{Pour apprécier « 5 » on a : } I_w(5) = 10 (p_{25} + p_{35} + p_{45} + p_{55}) / \left(\sum_{i=23}^{62} p_i \right)$$

L'interprétation est la suivante :

Si $I_w = 0$, il y a répulsion totale des âges se terminant par 0 et 5.

Si $I_w = 5$, il y a une attraction pour les âges se terminant par 0 et 5.

Si $I_w < 1$, il y a répulsion des âges se terminant par le 0 et 5.

Si $I_w = 1$, il n'y a aucune préférence Si $1 < I_w < 5$, il y a attraction, d'autant plus forte que w est voisin de 5.

Par ailleurs l'annuaire démographique des Nations Unies 1955 (Gilles Roger et al, 1981, p141) donne :

$W < 1,05$: données très exactes

$1,05 \leq w \leq 1,099$: données relativement exactes

$1,10 \leq w \leq 1,249$: données approximatives

$1,25 \leq w \leq 1,749$: données grossières

$1,75 \leq w$ données très grossières

Indice de Myers

L'indice de Myers permet de déceler les préférences ou les répulsions des âges terminés par chacun des chiffres de 0 à 9. La méthode de Myers se base sur le calcul d'un effectif théorique pour chacun des âges terminés par chacun de ces chiffres, qui correspondrait respectivement à 10 % de l'effectif total théorique s'il n'y avait pas de déclaration des âges préférentielle. La somme des écarts en valeur absolue des pourcentages de chacun des effectifs remaniés avec l'effectif théorique 10 constitue l'indice de Myers (Gendreau, 1993, p. 177).

En l'absence d'attraction et de répulsion, l'indice est presque nul. En cas d'attraction totale de tous les âges vers un même chiffre, l'indice atteint une valeur maximale de 180. Les chiffres dont le pourcentage est supérieur à 10 %, donc qui ont un écart par rapport à ce chiffre qui est positif sont attractifs. Par contre, les chiffres qui présentent un écart négatif sont répulsifs.

Indice de Bachi

L'indice de Bachi considère la population comprise entre 23 et 72 ans. Bachi a sélectionné des constituants pour le calcul de son indice sous la forme de numérateur A_u et de dénominateur B_u pour chaque chiffre terminal de l'âge u . Si les âges sont bien déclarés, les rapports sont égaux à 10%. L'indice de Bachi s'obtient en faisant la différence des rapports avec 10 puis en faisant la somme des différences positives. Il peut varier entre 0 (aucune préférence) et 90 (tous les âges déclarés se

terminent par le même chiffre). Le résultat est généralement peu différent de la moitié de l'indice de Myers. Les données nécessaires au calcul sont les mêmes que celles requises pour les indices de Myers et Whipple (Gendreau, 1993, p. 178). L'indice de Bachi varie entre 0 (aucune distorsion sur les âges) et 90 (tous les individus recensés ont un âge terminé par le même chiffre).

Indice combiné des Nations Unies (ICN)

L'ICN « se calcule à partir de répartitions par groupes d'âges, et non plus par année d'âge, et il mesure la régularité des répartitions par sexe et âge :

- On calcule pour chaque sexe les différents rapports des groupes d'âges C_i obtenus en divisant l'effectif d'un groupe d'âges A_i par la demi somme des effectifs des deux groupes d'âges encadrant B_i ;
- On calcule pour chaque sexe les écarts D_i par rapport à 100 des différents groupes d'âges et l'on fait la moyenne des valeurs absolues de ces écarts : c'est l'indice du rapport des groupes d'âge ;
- On calcule les différences F_i entre rapports de masculinité, et E_i des groupes d'âge successifs ; on fait la moyenne des valeurs absolues de ces différences : c'est l'indice du rapport de masculinité ;
- L'indice combiné des Nations Unies est égal à la somme des indices du rapport des groupes d'âges pour chacun des deux sexes, et de trois fois l'indice du rapport de masculinité.

Les Nations Unies préconisent de limiter le calcul des rapports des groupes d'âges et des rapports de masculinité aux groupes d'âges jusqu'à 70 ans. Car au-dessus de cet âge, les séries connaissent des variations importantes. » (F. Gendreau : La population de l'Afrique (1991).

- Si $ICN < 20$, les données sont de bonne qualité ;
- Si $20 \leq ICN < 40$: les données sont de relative bonne qualité et peuvent être ajustées ;
- Si $ICN \geq 40$, les données seront jugées de très mauvaise qualité.

Si l'effectif de la population est inférieur à 1 million alors il faut procéder à une correction de l'ICNU brut : $I_b = I_n + S$ (où $I_n = I_b - S$) avec $S = (3500/\sqrt{p}) - 3$ où I_b et I_n désignent respectivement l'indice brut (sans correction due à la taille) et l'indice net (indice corrigé) et S un facteur représentant la composante due à l'effectif de la population P .

Comparée aux méthodes de Whipple, de Myers et de Bachi, la méthode du Secrétariat de l'ONU présente cet avantage que l'indice ainsi obtenu reflète les variations de la quantité des omissions du dénombrement selon les groupes d'âges, les déclarations d'âges intentionnellement inexacts et les préférences pour les âges se terminant par tel ou tel chiffre des unités : par conséquent, cet indice traduit mieux

Les Indicateurs de qualité de la fécondité

- La parité

La parité des femmes croît avec l'âge et toute entorse à ce schéma est un signe éventuel d'omission d'enfants nés vivants. Des méthodes permettent d'évaluer numériquement l'existence d'omissions :

$$TFG = P_3^2 / P_2(A) \text{ (Coale et Demeny, NU, 1967)}$$

$$TFG = P_2(P_4/P_3)^4 \text{ (B) (Brass et Rachad, 1979)}$$

P_2 , P_3 et P_4 désignent respectivement les parités pour les groupes d'âges 20-24, 25-29, et 30-34 ans. Si $\min(A, B) > P_7$, il y a omission des naissances vivantes (P_7 =parité du groupe d'âges 45-49 ans).

- **Le quotient P/F**

Une autre méthode basée sur les quotients P/F permet aussi de vérifier la cohérence des données de fécondité (naissance des 12 derniers mois et enfants nés vivants). Les équivalents de parité F sont basés sur la fécondité du moment. Lorsque ces rapports dépassent généralement l'unité dans les groupes d'âges, il y a, à l'évidence des incohérences entre parités déclarées, et équivalents de parité. Une décroissance de ces rapports selon le groupe d'âges est signe d'une sous-estimation des naissances des 12 derniers ou d'une évolution récente de la fécondité. Toutefois, si la représentation graphique de ces 2 grandeurs révèle que la courbe des équivalents de parité est en dessous de celle des parités déclarées, alors on en conclue qu'il y a assurément une omission d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois.

CHAPITRE 2 : EVALUATION DE L'ORGANISATION DU RECENSEMENT

2.1 Organisation administrative

2.1.1 Structures administrative

La planification du projet de RGPH-3 a commencé depuis 2006. Le soutien politique a été légalisé par le décret D/2009/051/PRG/SGG du 28 février 2009 portant organisation du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Son exécution a été confiée au Ministère du Plan à travers l'Institut National de la Statistique (INS) qui a créé en son sein une structure opérationnelle pour la mise en œuvre des activités, dénommée Bureau Central du Recensement (BCR).

Dans la réalisation du RGPH-3, l'INS a été soutenu par le FNUAP avec le recrutement d'un consultant international en qualité de Conseiller Technique pour apporter sa contribution technique supplémentaire, surtout aux phases de préparation et de dénombrement. Dans l'ensemble, l'objectif était d'assurer la planification a été approfondie et a eu suffisamment de temps intégré pour les différentes étapes.

2.1.2 Structures d'exécution

2.1.2.1 Comité National de Pilotage

Le Comité National du Pilotage (CNP) a été créé par décret numéro D/2009/052/PRG/SGG du 28 février 2009. Il est l'organe d'orientation du RGPH-3 au niveau de l'ensemble du territoire national. Il a été chargé de :

- Coordonner l'exécution de l'opération;
- Créer et développer un climat propice au bon déroulement du recensement.

Il a été représenté au niveau des régions administratives, préfectures, sous-préfectures, des districts et quartiers par un comité régional, préfectoral, sous préfectoral et district/quartier. Ces comités au niveau décentralisé et déconcentré ont été chargés de répercuter les décisions du comité national de pilotage de recensement auprès de leurs juridictions respectives en vue de faciliter le bon déroulement de l'opération.

2.1.2.2 Comité Technique du Recensement

Le Comité Technique de Recensement (CTR), été créé par décret D/2009/053/PRG/SGG du 28 février 2009. Il a été chargé d'examiner toutes les questions d'ordre techniques en relation avec la préparation, l'exécution, le traitement, l'analyse et la diffusion des résultats du RGPH-3.

2.1.2.3 Bureau Central de Recensement

Le troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 2014, à l'instar d'autres recensements, a été conduit sous la direction technique du Bureau Central du Recensement (BCR). Le BCR est une structure ad hoc créée au sein de l'INS par arrêté Numéro A/2009/1815/MPPSP/CAB/INS du 12 août 2009. Il a été chargé de la préparation et de l'exécution de l'ensemble des activités du RGPH-3.

Le Bureau Central du Recensement (BCR) est chargé de planifier et exécuter le recensement sur tout le territoire. Il conçoit méthodologiquement, coordonne, exploite et publie les résultats du recensement, il est sous tutelle du Directeur Général (DG) de l'Institut National de la Statistique (INS).

Les activités du RGPH 2014 ont bénéficié de l'appui de l'UNFPA à travers la mise à disposition d'un Conseiller technique principal ayant une grande expérience des opérations de recensement, des missions d'appui de l'Equipe d'appui technique de l'UNFPA à Conakry durant la préparation du dénombrement et d'experts durant l'exploitation et l'analyse du recensement.

En plus du BCR), la gestion du recensement a été assurée par le Comité National de Pilotage et le Comité Technique du Recensement.

2.1.3 Moyens financiers et matériels

Le financement du recensement a été assuré par le Gouvernement guinéen avec un important appui des institutions internationales. Le coût global du RGPH3 a été estimé à 10,2 millions de dollars supportés à plus de 65% par les partenaires internationaux que sont l'Union Européenne, le Fonds des Nations Unies pour la Population, la Banque Africaine de Développement et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Les contributions des partenaires ont couvert la cartographie, le recensement pilote, l'impression des documents techniques, le dénombrement et l'exploitation informatique des données. L'UNFPA a été le principal bailleur.

Les efforts de mobilisation des ressources financières de l'Etat ont permis de débloquer 7 milliards de francs guinéens, soit 1 million de dollars, pour payer le complément de la prime de formation et l'avance de salaires des agents recenseurs, chefs d'équipes et contrôleurs. L'INS a en outre décaissé 1,6 milliards de francs guinéens pour contribuer au paiement du reliquat de salaires.

2.2 Activites préliminaires

2.2.1 Cartographie

Dans le cadre du RGPH-3 de 2014, la zone de dénombrement a été choisie comme la plus petite unité géographique au niveau de laquelle le dénombrement doit être effectué.

Après la mise en place du cadre institutionnel d'exécution et l'élaboration de la méthodologie et des outils de collecte des données, la troisième étape de la préparation de cette opération était l'organisation des travaux cartographiques. Ceux-ci se sont déroulés du 05 janvier 2010 au 17 mai 2011. Pour la réalisation de ces activités, le BCR a été appuyé par des consultants nationaux et internationaux. Les objectifs de la cartographie censitaire étaient les suivants :

- faire un inventaire exhaustif des localités de chaque Sous-préfecture et les positionner sur les fonds topographiques des Sous-préfectures et des Communes à partir de leurs coordonnées géographiques ;
- mettre à jour les limites des unités administratives (districts et secteurs en zone rurale, quartiers en zone urbaine) ;
- recenser et enregistrer les coordonnées géographiques des infrastructures socio-économiques de base de chaque district et de chaque quartier (établissements scolaires, structures sanitaires, marchés, points d'eau, plaines aménagées, voies d'accès, CAAF et NAFA) ;
- estimer la population de chaque district et de chaque quartier ;
- découper chaque Sous-préfecture et chaque Commune en zones de dénombrement (ZD) et zones de contrôle (ZC).

Les travaux se sont déroulés en deux grandes phases :

- La collecte des données sur le terrain à l'aide des fiches appropriées (fiche de dénombrement des ménages et fiches des infrastructures)
- Les travaux en salle comprenant la saisie des données et la digitalisation des cartes à l'aide d'un logiciel de gestion SIG (Arc View 9.3.1).

Le traitement des données collectées a permis de subdiviser le territoire national en 8345 zones de dénombrement et 1805 zones de contrôle sur la base des effectifs de population estimés.

En plus des cartes des zones de dénombrement indispensables pour l'organisation rationnelle des activités de dénombrement de la population, l'INS a jugé nécessaire de valoriser les données issues

de la cartographie censitaire en les analysant de manière systématique. Cette analyse avait pour but de mettre à la disposition des utilisateurs les effectifs de la population estimée, les cartes des différents types d'infrastructures au niveau national et régional, et les ratios infrastructure/population, en attendant les données du recensement proprement dit.

L'analyse des données a été réalisée par cinq consultants nationaux (démographes ou statisticiens), deux experts nationaux en cartographie et un informaticien, sous la supervision technique du CTP et la coordination administrative du Directeur Technique du BCR.

Le travail a consisté à :

- effectuer la saisie des fiches de dénombrement des ménages ;
- évaluer la qualité des fichiers des données sur les infrastructures ;
- rapprocher le fichier des localités (Look up File) et celui des données sur les infrastructures pour les mettre en cohérence et s'assurer que les codes géographiques sont les mêmes dans les deux types de fichiers ;
- apurer les fichiers de données ;
- effectuer l'analyse des données cartographiques proprement dite (calcul des indicateurs, élaboration des cartes et interprétation des résultats).

Pour assurer la qualité des rapports techniques attendus, un atelier d'orientation de l'analyse organisé à l'intention des consultants analystes et des experts cartographes a précédé les travaux d'analyse.

2.2.2 Sensibilisation

Pour réaliser la communication sur le recensement avec efficacité, le BCR s'est doté d'un document de stratégie de communication et de mobilisation sociale en faveur du RGPH3. L'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie a nécessité l'appui technique de deux consultants nationaux et de l'ONG Search for Common Ground mis à la disposition du BCR par l'UNFPA.

La communication sur le RGPH3 s'est faite en deux phases. La première phase, extensive, s'est déroulée entre février et juin 2012, à l'époque où le dénombrement de la population était planifié pour décembre 2012. Cette phase a consisté essentiellement en l'organisation des réunions de sensibilisation des autorités administratives et politiques et des leaders d'opinion au niveau national régional. Cette phase a démarré par la réunion de lancement de la campagne organisée à Forécariah le 16 mars 2012 sous le haut patronage du Premier Ministre. La deuxième réunion a été organisée à Conakry le 27 avril 2012 sous la présidence du Ministre de la Coopération. Les autres réunions se sont déroulées dans les régions de Boké, Faranah, Kankan, Labé, Mamou et N'Zérékoré au cours de la période du 4 au 16 juin 2012. Le décret fixant la période du dénombrement n'ayant pas été signé la campagne intensive n'a pas été déclenchée.

Après la signature du décret D/2013/155/PRG/SGG du 28 novembre 2013 fixant la période du dénombrement du 1er au 21 février 2014, une campagne intensive de communication a été déclenchée. Comme prévu dans le chronogramme, cette campagne a démarré environ deux mois avant le dénombrement et s'est poursuivie pendant toute la période du dénombrement. Elle était centrée sur les actions stratégiques suivantes :

- un point de presse du Ministre du Plan sur la mise en œuvre du recensement, le 23 décembre 2013 ;
- des meetings de sensibilisation de la population dans les communes de Conakry présidés par le Ministre du Plan en présence du Gouverneur ;
- des missions de sensibilisation des coordinateurs nationaux dans les 8 régions administratives organisées en janvier 2014 ;

- la diffusion des spots publicitaires sur le recensement par les radios et les télévisions publiques et privées avant et pendant le dénombrement ;
- la diffusion des sketches à la radio et à la télévision, diffusion des interviews des experts du BCR à la radio et à la télévision (publique et privée) ;
- l'ouverture officielle de la formation des contrôleurs à Conakry par le Ministre du Plan le 04 février 2014 ;
- la Déclaration du Ministre du Plan sur le recensement diffusée par la télévision nationale (RTG) le 28 février 2014, à la veille du lancement officiel du dénombrement ;
- l'implantation des panneaux routiers dans les axes routiers les plus fréquentés de Conakry ;
- le collage des affiches publicitaires dans les lieux publics ;
- le passage en invité spécial à l'émission « Gouvernance » de la Télévision nationale consacrée au Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation ;
- la production et la diffusion d'émissions consacrées au RGPH 3 sur les antennes de la Radio diffusion nationale synchronisée avec les 23 stations de radios rurales et communautaires du pays ;
- le lancement officiel du dénombrement par le Secrétaire Général du Ministère du Plan le 1er mars 2014.

Il faut également signaler que dans le cadre de la communication, des fonds prélevés sur la contribution de la BAD ont été alloués aux comités régionaux, préfectoraux, sous-préfectoraux et communaux de recensement pour leur permettre de mener la campagne de sensibilisation dans leurs circonscriptions respectives.

2.2.3 Questionnaire

La première étape a consisté à la mise en place de la stratégie pour la conception des outils techniques du recensement en 2006 à travers les différents départements ministériels pour évaluer la pertinence des sujets devant être couverts et identifier les potentielles lacunes dans les thématiques clés. Une fois il y avait un accord sur les sujets, la conception du questionnaire a été le point de départ. Par défaut, les questions sont restées les mêmes en 2014 qu'en 1996. Ceci facilitera non seulement la comparabilité des données à travers le temps, mais aussi, le questionnaire 1996 a été fondé sur les recommandations des Nations Unies pour les questions de recensement. Il y avait quelques changements au contenu et à la structure des questions.

Le questionnaire du RGPH-3 de 2014 est composé des rubriques suivantes : Identification du ménage, Tableau Récapitulatif du ménage, Caractéristiques Individuelles, Décès survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois, Départ depuis Janvier 2007 ainsi que la liste des sous-préfectures et communes urbaines par préfecture. Le questionnaire est en grande partie précodé; ce qui a facilité la tâche des agents recenseurs et de codification. Les questions ouvertes ont concerné neuf variables : District/Quartier ; Localité/Secteur ; Lieu de naissance ; Nationalité ; Lieu de résidence antérieure, Activité économique exercée, Branche d'activité, Occupation au départ ainsi que Préfecture/Pays de destination. Pour ces variables, les agents recenseurs ont eu du mal à formuler les questions en langue nationale et à recueillir des réponses exactes. Le lien entre activité économique exercée et la branche d'activité a posé d'énormes problèmes dus à l'absence d'une nomenclature des activités et branches d'activités adaptées aux spécificités nationales.

2.2.4 Elaboration des manuels

Des manuels d'instructions ont été élaborés à l'intention des différentes catégories de personnels de terrain (agents recenseurs, chefs d'équipe, contrôleurs, superviseurs) pour leur donner les aptitudes nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches.

En plus des manuels des agents de terrain, des manuels des agents de codification ainsi que ceux des agents de saisie ont été élaborés.

2.2.5 Elaboration des fiches de numérotation des concessions, bâtiments et des ménages

Des fiches de numérotation des concessions, des bâtiments et des ménages ont été élaborées pour faciliter l'identification des ménages.

Toutes les concessions, tous les bâtiments habités ou non, ainsi que toutes les institutions abritant des ménages collectifs ou ordinaires ont été identifiés et numérotés de 1 à n à l'intérieur de chaque zone de dénombrement. Ces outils ont facilité l'estimation de la durée du dénombrement et réduire les risques d'omissions et de double compte des ménages dans chaque ZD.

2.2.6 Recensement pilote

Pour tester la méthodologie de l'opération et son organisation administrative, un recensement pilote a été réalisé du 10 au 25 février 2010 sur 55 zones de dénombrement sélectionnées de manière raisonnée, et représentatives des spécificités géographiques et culturelles du pays. Les préfectures de Kindia, Labé, Siguiri, Nzérékoré ainsi que la ville de Conakry ont été le champ pratique de cette enquête pilote. Ce choix a permis de tester les procédures du recensement aussi bien dans les grandes villes que dans les villes moyennes et certaines sous-préfectures et communes urbaines. Au niveau de chaque sous-préfecture ou commune urbaine, quatre à cinq zones de dénombrement formant une zone de contrôle ont été retenues.

- Il avait pour objectifs spécifiques de :
- Faire l'ajustement nécessaires (temps, concepts, formulation des questions, qualité du personnel, maniabilité des outils de collecte, etc.) ;
- S'assurer de la qualité des conditions de mise en œuvre établies ;
- Tester le questionnaire, les formulaires et manuels des agents de terrain ;
- Tester la qualité des travaux cartographiques ;
- Tester la stratégie de sensibilisation ;
- Tester la procédure de mise en œuvre du RGPH 2014.

A l'issue de ce recensement pilote, un certain nombre de recommandations ont été formulées sur la base des insuffisances constatées :

- Mettre un accent particulier sur l'information et la sensibilisation par les médias disponibles, les leaders communautaires et les radios locales ;
- Munir les agents recenseurs de badges et de la copie des lettres d'informations aux autorités administratives ;
- Planifier le contenu des formations en insistant sur la définition des concepts et tenir compte du niveau et de l'expérience sur la base d'attestations. Associer des traducteurs en langues nationales à la formation des agents ;
- Mettre un accent particulier sur la formation des formateurs afin de leur donner la même compréhension des concepts;

- Faire passer le temps de formation d'une semaine à deux semaines afin de permettre aux agents et contrôleurs de bien assimiler le contenu du manuel de l'agent.
- Renforcer la supervision et le contrôle des agents chargés de la cartographie en vue d'avoir des cartes précises et faciles à utiliser et en vue de réduire les disparités observées entre les tailles en population de certaines ZD ;
- Renforcer la supervision et le contrôle des agents recenseurs ;
- Changer le format du questionnaire en un format plus manipulable
- Mettre à la disposition des superviseurs des véhicules convenables pour la supervision;
- Faire une bonne estimation du matériel et des fournitures de collecte : cahiers de recensement, fiches de récapitulation, stylos, craies, crayons, calculatrices, etc. pour éviter les ruptures.

On a également noté des problèmes liés à la définition et la compréhension de certains concepts. La taille élevée de certaines zones de dénombrement a été signalée comme un vrai frein pour la réalisation normale du dénombrement par un agent recenseur dans le délai de deux ou trois semaines.

2.3 Dénombrement

Le dénombrement comprend le recrutement, la formation et la sélection du personnel du terrain et la collecte des informations dans les ménages. L'évaluation des activités à ce stade de l'opération consiste à déterminer les imperfections susceptibles d'affecter d'une manière directe ou indirecte la qualité des données ainsi que la couverture de l'opération.

2.3.1 Recrutement, formation et secteur du personnel de terrain

Pour une organisation efficace du travail, le personnel du dénombrement a été réparti en deux catégories : le personnel d'encadrement comprenant les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs régionaux et les superviseurs, et le personnel d'exécution composé des contrôleurs, des chefs d'équipes et des agents recenseurs. Etant donné que la qualité de la formation et le mode de recrutement du personnel du dénombrement influent sur la qualité des données collectées, le recrutement du personnel de dénombrement s'est fait sur la base de critères objectifs définis par le Bureau Central du Recensement (BCR). Ces critères qui sont rappelés ci-après ainsi que la procédure de présélection des candidats ont été rendus officiels par une lettre du Ministre du Plan datée du 06 décembre 2013 adressée aux Gouverneurs de Régions et aux Préfet.

En fonction de la période du dénombrement fixée par le décret n° D/2013/155/PRG/SGG du 28 novembre 2013, à savoir du 1er au 21 février 2014, le BCR a arrêté le calendrier de la formation du personnel de dénombrement comme suit :

- coordonnateurs nationaux : 12-13 décembre 2013
- coordonnateurs régionaux : 17-24 décembre
- superviseurs préfectoraux : 27 décembre - 05 janvier 2014
- contrôleurs : 07- 16 janvier 2014
- agents recenseurs et chefs d'équipes : 19 - 28 janvier 2014

Ce calendrier a été suivi rigoureusement jusqu'à la formation des superviseurs préfectoraux. La formation des contrôleurs, des agents recenseurs et des chefs d'équipes a été reportée à la suite de la décision prise le 02 janvier 2014 par le Management du projet de suspendre le processus de recrutement et de formation du personnel du dénombrement afin de corriger les irrégularités constatées. La formation des contrôleurs, des agents recenseurs et des chefs d'équipes s'est finalement déroulée entre le 05 février et le 06 mars 2014.

2.3.1.1 Coordonnateurs nationaux

Les 10 coordonnateurs nationaux ont été désignés parmi les hauts responsables du Ministère du Plan et de certains ministères techniques impliqués dans la mise en œuvre du RGPH3 (Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, Ministère de la Défense, de l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles, de l'Observatoire National de la République de Guinée, du Secrétariat Permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, de la Commission Nationale de la Population et des Ressources Humaines. Un atelier d'orientation de deux jours a été organisé à Conakry (12 et 13 décembre 2013) à l'intention des coordonnateurs nationaux pour les outiller sur leurs rôles et leurs responsabilités dans le suivi et la coordination des opérations au niveau national avant, pendant et après le dénombrement, et les instruire sur la méthodologie et la structure administrative du RGPH3. L'atelier d'orientation des coordonnateurs nationaux a été facilité par le Directeur Technique du BCR, le CTP et quelques cadres du BCR.

2.3.1.2 Coordonnateurs régionaux

Les 16 coordonnateurs régionaux sont composés comme suit : les 8 Directeurs Régionaux du Plan et du Développement, les 4 Chefs de Services du Bureau Central du Recensement (BCR), 2 experts démographiques nationaux de l'UNFPA mis à la disposition de l'INS sur la demande du DG de l'INS, pour les besoins du dénombrement, 1 expert démographe et un statisticien de l'INS désignés par le DG de l'INS. Un atelier de formation des coordonnateurs nationaux a été organisé à Conakry pendant 8 jours (17-24 décembre 2013) pour les outiller sur leurs rôles et leurs responsabilités dans le suivi et la coordination des opérations au niveau régional avant, pendant et après le dénombrement, et les instruire sur la méthodologie et l'administration du RGPH3. Cet atelier a été facilité par le Directeur Technique du BCR, le CTP, quelques cadres du BCR et les deux experts démographiques de l'UNFPA.

2.3.1.3 Superviseurs

Les superviseurs sont composés des 38 Directeurs Préfectoraux et Communaux du Plan et de la Statistique et de 38 cadres du BCR, de l'INS et du Ministère de l'Administration du Territoire ayant participé aux différentes phases préparatoires de l'opération ou ayant une bonne expérience de la supervision des opérations de collecte des données sociodémographiques. Un atelier de formation des superviseurs a été organisé à Conakry pendant 10 jours (27 décembre 2013-05 janvier 2014) pour leur apprendre à superviser le dénombrement au niveau préfectoral ou communal, en accomplissant les tâches prévues à cet effet avant, pendant et après le dénombrement. La formation des superviseurs a été assurée par cadres du BCR, coordonnateurs régionaux.

2.3.1.4 Contrôleurs

Au nombre de 370, les contrôleurs ont été sélectionnés parmi 740 candidats désignés par les Directeurs Préfectoraux du Plan et de la Statistique, en collaboration avec les comités préfectoraux du recensement, conformément à la lettre circulaire du Ministre du Plan du 06 décembre 2013 relative à la procédure de présélection des candidats aux postes de contrôleurs, chefs d'équipes et agents recenseurs, adressée aux Gouverneurs et Préfets. Les critères de candidature au poste de contrôleur sont les suivants :

- avoir un âge compris entre 30 et 50 ans ;
- avoir le niveau d'instruction minimum du baccalauréat ;
- être résidant dans la sous-préfecture ou la commune ;
- être physiquement apte à faire les visites de terrain dans toute la sous-préfecture ou la commune.

La formation des contrôleurs a été organisée dans tous les chefs-lieux des 7 régions administratives et dans les 5 communes de Conakry pendant 10 jours (05-14 février 2014). Le test d'évaluation

organisé à la fin de la formation a permis de retenir 370 contrôleurs sur 740 candidats présélectionnés.

2.3.1.5 Agents recenseurs et chefs d'équipes

La formation des agents recenseurs et des chefs d'équipes s'est déroulée de manière échelonnée dans les chefs-lieux de sous-préfectures et des communes du 18 février au 06 mars 2014. Cette procédure a été adoptée en raison du retard de l'acquisition de certaines fournitures du dénombrement non disponibles en quantités suffisantes dans le marché local et des difficultés d'acheminement des documents et fournitures du dénombrement dans les sous-préfectures et communes de l'intérieur du pays. En effet le transfert des fournitures de Conakry aux chefs-lieux de préfectures a duré presque une semaine, du 12 au 18 février ; tandis que le transfert des fournitures des chefs-lieux de régions aux sous-préfectures ne s'est achevé que le 26 février 2014.

Comme en ce qui concerne les contrôleurs, les Directeurs Préfectoraux ou communaux du Plan et de la Statistique devaient organiser l'enregistrement des candidatures, avec le concours des comités sous-préfectoraux et communaux de recensement, conformément aux dispositions de la lettre circulaire du Ministre du Plan du 06 décembre 2013 mentionnée précédemment. Les critères de candidature au poste d'agent recenseur/chefs d'équipes sont :

- résider dans la sous-préfecture ou la commune ;
- avoir un âge compris entre 20 et 40 ans ;
- avoir un niveau d'instruction minimum égal au lycée ;
- être disponible pendant toute la période du dénombrement.

La formation des agents recenseurs et chefs d'équipes dans les sous-préfectures et communes de l'intérieur a pris effectivement fin le 06 mars par la commune de Kindia et la sous-préfecture de Siguirini (Préfecture de Siguiri) qui ont été les dernières circonscriptions administratives à organiser la formation.

Au terme de la formation, 8797 agents recenseurs et 1919 chefs d'équipes ont été sélectionnés sur 12825 candidats enregistrés, soit 83,5%. Il convient de préciser que pour éviter les problèmes liés à l'acheminement des épreuves de test de sélection, le BCR a décidé de laisser les coordonnateurs régionaux concevoir les épreuves, le barème de notation et le corrigé. A l'issue du test, les candidats ont été classés par ordre de mérite et les meilleurs ont été retenus en fonction de l'effectif nécessaire pour chaque sous-préfecture ou commune.

La faible collaboration entre les Directeurs préfectoraux et communaux du Plan et de la Statistique et les comités locaux de recensement est la principale cause du non-respect des consignes du Ministre du Plan relative au recrutement.

2.3.2 Dénombrement

2.3.2.1 Lancement officiel du dénombrement

Le décret D/155/PRG/SGG du 21 janvier 2014 a fixé la période du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitation. Sur la base de ce décret, la période du dénombrement a été fixée du 1er au 21 mars 2014.

Le lancement officiel du dénombrement a été organisé à Conakry dans les Communes de Dixinn, Kaloum et Matam le 1er mars 2014 conformément aux dispositions du décret mentionné ci-dessus. A cause des problèmes de paiement de la seconde tranche de la prime de formation enregistrés la veille et qui ont persisté jusqu'au 1er mars, le lancement du dénombrement n'a pas été effectué dans les communes de Matoto et Ratoma. Cet événement a été fortement médiatisé par la radiodiffusion-

télévision nationale (RTG) et les médias privés. Ceci a contribué à renforcer l'effet des actions de sensibilisation déjà menées.

2.3.2.2 Numérotation des concessions et des bâtiments

Compte tenu de la formation des agents recenseurs à plusieurs vitesses, il a fallu attendre que cette activité soit achevée dans toutes les sous-préfectures et communes pour démarrer effectivement le remplissage des questionnaires partout au même moment et respecter ainsi l'exigence de simultanéité du dénombrement. Pour cette raison, la première semaine d'activité après le lancement officiel du dénombrement a été consacrée à la numérotation des concessions et des bâtiments et à l'identification des ménages. Cette tâche est le préalable indispensable au passage des agents dans les ménages pour le remplissage des questionnaires. Le Ministère du Plan a profité de cette période pour accélérer le déblocage des fonds de la contrepartie nationale devant couvrir certaines dépenses de personnel et de logistique afférentes au dénombrement. Ce temps a également permis aux sous-préfectures et communes ayant commencé tardivement la formation par rapport à Conakry de l'achever et de procéder aussi à la numérotation des concessions.

Compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise en place des fonds pour le paiement du complément de la prime de formation des agents recenseurs et de l'avance de salaires qui ont retardé la clôture de la formation dans certaines sous-préfectures et communes, le démarrage de la numérotation des concessions s'est faite de façon échelonnée à l'intérieur du pays.

2.3.2.3 Dénombrement proprement dit

Après avoir évalué l'avancement de la numérotation des bâtiments et ayant obtenu les fonds nécessaires pour payer le complément de la prime de formation et l'avance des salaires des agents recenseurs et chefs d'équipes, le Ministre du Plan a fixé le démarrage du dénombrement proprement dit (remplissage des questionnaires dans les ménages) au 12 mars 2014 sur l'ensemble du territoire. Cette décision visait à assurer la simultanéité du dénombrement. Cette décision a eu pour conséquence directe la modification du calendrier du dénombrement concrétisée par la signature du décret n° D/051/PRG/SGG du 19 mars 2014 portant prorogation de la période du troisième recensement général de la population et de l'habitation jusqu'au 02 avril 2014.

2.3.3 Coordination et suivi des opérations

La coordination et le suivi des opérations de dénombrement s'est fait à la fois au niveau central et au niveau régional et local.

2.3.3.1 Réunions de coordination et de suivi

Au niveau central, le Secrétaire Général a institué des réunions régulières de coordination et de suivi des travaux. Organisées à une fréquence moyenne de deux réunions par semaines, ces réunions avaient pour but de faire le point sur l'avancement du processus du dénombrement (préparatifs et dénombrement proprement dit) et de prendre les mesures nécessaires pour résoudre les problèmes rencontrés ou lever les contraintes identifiées. Participaient à ces réunions le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint de l'INS, le Directeur Technique du BCR, le Chef de Cabinet, l'Inspecteur Général, le CTP et, selon les besoins et la disponibilité, les coordonnateurs régionaux.

Compte tenu de la spécificité de Conakry, le Directeur Technique du BCR et le CTP ont apporté un appui technique et administratif à la coordinatrice régionale du recensement dans la capitale. Ainsi, plusieurs réunions avec les superviseurs des 5 communes ont été organisées à l'instigation du Directeur technique et du CTP pour évaluer l'avancement du dénombrement et résoudre les problèmes rencontrés. En outre plusieurs visites de terrain ont été effectuées par ces deux responsables à l'instigation de ces deux pour s'assurer du bon déroulement des opérations.

2.3.3.2 Missions de suivi et d'évaluation des travaux

La coordination et le suivi des travaux sur le terrain ont été assurés tant par les coordonnateurs régionaux que par les superviseurs préfectoraux, suivant les TDR de chaque catégorie de personnel. L'action des coordonnateurs et des superviseurs a été renforcée par les missions de suivi et d'évaluation organisées par le Ministre du Plan, du 17 au 29 mars 2014, dans les préfectures de Kindia, Labé, Kankan N'Zérékoré, Boké, Boffa, Fria, Dabola, Kouroussa, Kankan, Faranah, Kissidougou et de Guéckédou. D'autres missions de suivi et d'évaluation ont été effectuées par le Directeur technique du BCR dans les préfectures de Nzérékoré, Kindia, Kankan, Boké, Dubréka et Coyah où certaines sous-préfectures et communes accusaient un retard important dans le dénombrement. Le CTP s'est également rendu à Coyah et Dubréka pour aider à résoudre les problèmes de terrain rencontrés dans ces deux préfectures.

2.3.3.3 Suivi par téléphone

L'utilisation du téléphone s'est avéré être un moyen efficace de suivi à distance des équipes sur le terrain. En effet, compte tenu de l'importance du suivi régulier des travaux au niveau central, l'UNFPA et l'INS, ont chacun en ce qui le concerne, alloué une somme forfaitaire aux coordinateurs régionaux et aux superviseurs pour les communications téléphoniques dans le cadre de la coordination et du suivi des opérations. Cette stratégie a permis notamment au Directeur technique du BCR et au Directeur Général de l'INS de s'informer quotidiennement de l'évolution des travaux sur le terrain et de procéder aux correctifs nécessaires le cas échéant.

2.3.4 Acheminement et archivage des questionnaires

Suite à un arrangement entre l'UNFPA et le Ministère du Plan, le transport des documents techniques et des fournitures du dénombrement de Conakry aux chefs-lieux des préfectures a été assuré par un prestataire privé sur appel d'offres lancé par l'UNFPA, tandis que l'acheminement des chefs-lieux des préfectures aux sous-préfectures a été organisé par les préfets. Ceux-ci ont reçu de l'UNFPA les fonds nécessaires pour couvrir les frais de transport.

Le transport de Conakry aux préfectures a duré pratiquement une semaine, du 12 au 19 février 2014. L'acheminement des préfectures vers les sous-préfectures s'est fait de manière échelonnée, en fonction de l'arrivée des colis dans les chefs-lieux de préfectures ; il s'est achevé le 24 février 2014.

A cause de sa durée relativement longue, le transport des documents et des fournitures du dénombrement a constitué un véritable goulot d'étranglement pour la formation des agents recenseurs. Celle-ci ne pouvait pas être organisée simultanément dans l'ensemble des préfectures et communes. A Conakry où il ne posait pas de problème de transport des documents la formation a démarré comme planifié, avant de s'étendre dans les sous-préfectures et communes de l'intérieur.

Il importe de préciser, pour s'en féliciter, que les pertes et dégâts de documents et de fournitures enregistrés au cours du transport étaient négligeables et n'ont aucune incidence sur l'organisation de la formation et du dénombrement.

2.3.5 Enquête post censitaire (EPC)

Prévue dans la méthodologie du recensement pour évaluer la couverture du dénombrement et la qualité des informations collectées, une enquête post censitaire doit être organisée dans un délai d'un à deux mois après le dénombrement général de la population est recommandé. L'EPC du RGPH3 n'a pas été organisée pour diverses raisons comme pour les précédents RGPH. La principale raison est l'épidémie de la fièvre à virus à Ebola qui a frappé le pays.

2.4 Exploitation et tabulation

L'exploitation des données, a été précédée de la centralisation des outils de collecte à Conakry. L'acheminement du matériel de terrain des régions vers Conakry s'est opéré avec l'appui des

Directions Régionales de la Planification et de la Statistique (DRPS) selon des axes définis par le BCR. Tous les questionnaires, fiches et les divers bordereaux venus du terrain ont été stockés et archivés à la Division Informatique de l'INS à Conakry où une salle a été aménagée à cet effet. Le traitement des données a été fait en deux phases : le traitement manuel et le traitement informatique.

2.4.1 Traitement manuel

Le traitement manuel des données du recensement a consisté spécifiquement à la compilation des fiches récapitulatives des ZD des agents recenseurs et la codification des questions ouvertes.

2.4.1.1 Fiches récapitulatives

Cette phase de l'exploitation des données a consisté à faire le dépouillement manuel des fiches récapitulatives remplies par les agents recenseurs à la fin du dénombrement et de saisir les récapitulatif des résultats obtenus au niveau de chaque zone de dénombrement sur micro-ordinateurs. Cette opération a permis la publication rapide des résultats préliminaires. Au cours du dénombrement, il a été demandé aux agents recenseurs de faire le récapitulatif de leur travail sur une fiche conçue à cet effet.

La saisie de ces informations a permis de vérifier l'exactitude des calculs effectués par les agents de terrain. Les résultats ont été ensuite présentés sous forme de tableaux et publiés en juillet 2014.

2.4.1.2 Codification

Méthode de codification

Parmi les variables du questionnaire du RGPH 2014, certaines n'ont pas été pré codées. Il s'agit des variables suivantes : District/Quartier ; Localité/Secteur ; Lieu de naissance ; Nationalité ; Lieu de résidence antérieure, Activité économique exercée, Branche d'activité, Occupation au départ ainsi que Préfecture/Pays de destination. La codification a concerné ces variables.

Pour faciliter la codification, un répertoire des codes des localités et districts a été créé. Pour ce faire, chaque localité a été identifiée à l'intérieure des subdivisions administratives en vigueur dans le pays (région administrative, préfecture, sous-préfecture, district/quartier). La définition des codes des localités qui consistait à identifier dans chaque zone de dénombrement, l'ensemble des localités qui la compose. Un fichier look up file a été créé par le service informatique sur les base des informations produites par le Département de la Cartographie. Ce fichier contient la liste de toutes les combinaisons des codes géographiques permettant d'identifier de manière unique une localité donnée. Il permet ainsi d'éviter que les agents introduisent des codes erronés de localités, ce qui aurait pour effet de créer des localités fictives dans le futur répertoire des localités. Ces codes localités ont été par la suite transcrits sur les questionnaires. Ce look up file a été mise à jour au fur et à mesure que la codification avançait.

La nomenclature de 2008 sur les activités économiques et la branche d'activité ont servi de document de codification.

Déroulement de la codification

La formation des agents de codification (de niveau BAC ou plus) a eu lieu en avril 2014 sur la structure et les variables du questionnaire et sur le manuel de codification préalablement conçu.

La codification a effectivement démarré le juillet 2014, prévue pour 5 mois avec 60 agents de codification. Par contre, ce sont 120 agents qui ont réalisé cette opération de codification pendant 4 mois. Elle a été assurée par 10 chefs d'équipes et 6 superviseurs. Tout ce personnel a été engagé par l'INS sur contrat écrit. La durée des contrats est d'un mois renouvelable en fonction du rendement et de la discipline.

A cause du manque de salle pouvant contenir les 110 agents, ceux-ci ont été regroupés sur trois sites distincts : la salle de saisie de la Direction de l'Informatique, la salle des archives et le hall du BCR.

Il faut cependant préciser que sur aucun des sites les équipes ne sont entières. En effet, on a éclaté les équipes en plaçant dans le hall du BCR deux membres de chacune des dix équipes sans chefs d'équipes mais avec 2 superviseurs. Sur les deux autres sites on compte 9 agents par équipe avec dix chefs d'équipes et 4 superviseurs. Cette organisation des équipes (dispersion et éclatement) a rendu difficile le suivi et le contrôle du travail ainsi que la gestion des questionnaires.

Il s'est posé un problème général d'indiscipline des agents de vérification et de codification, qui s'est traduit par la faible assiduité, la faible ponctualité et les sorties intempestives. Il ressort des échanges avec les superviseurs que le contrôle de présence, de l'assiduité et de la ponctualité n'était pas assurée de façon systématique. Cette situation influe négativement sur le rendement des agents.

Des primes de rendement et des sanctions à l'endroit des agents de codification ont été instituées en vue d'inciter à la qualité au travail.

Des difficultés ont été relevées au cours des travaux de codification notamment :

- L'insuffisance du nombre d'étagères pour les questionnaires reçus en salle de codification ;
- L'insuffisance des documents et de matériel de travail ;
- L'absence de cadre d'échange entre les superviseurs des différentes salles d'une part et les responsables hiérarchiques d'autre part ;
- L'évaluation des performances en termes de nombre de ménages codifiés, qui ne rend pas compte de la qualité du travail ;
- Le renforcement du contrôle qui a eu une incidence sur le rythme de travail ;
- Le retard de paiement des agents à la fin de chaque mois ralentissant le rythme de travail.

2.4.2 Traitement informatique

2.4.2.1 Saisie

La saisie des données a consisté à entrer dans l'ordinateur, les codes attribués à chaque variable lors de la collecte (pour les variables pré codées) ou de la codification (pour les variables ouvertes). Pour réaliser cette activité, des agents ayant au moins le niveau BAC, ont été recrutés. Ces agents ont été ensuite formés durant deux semaines sur la structure et les variables du questionnaire, puis sur le manuel, et l'application de saisie préalablement conçus sous CSPRO 6.0. A l'issue de la formation, 120 agents de saisie ont été retenues pour une durée de 6 mois. Un contrat renouvelable pour chaque selon la productivité des agents.

La saisie étant prévue un mois après le début des opérations de codification (au mois d'août 2014), a été retardé pour manque de financement des partenaires (BAD). L'opération de saisie n'a commencé qu'au mois de décembre 2014.

Deux mois après le début de la saisie, une mission d'évaluation de l'opération de saisie conduit par la Division Statistique de la CEA a identifié des lacunes qui pouvaient mettre en cause les résultats du recensement. Cette observation a permis à l'INS, de reprendre la saisie des données déjà saisies. Ce qui a occasionné le recrutement de 130 autres agents de saisie. L'opération de saisie des données a pris fin en juillet 2015.

L'application de saisie a été élaborée à l'aide du logiciel CSPRO 6.0 et fonctionnait sous forme d'écrans déroulants, à l'image des différentes sections du questionnaire.

Toutes les semaines, les statistiques de saisie (rendement à l'heure) étaient produites.

Pour assurer une bonne qualité des données, une double saisie a été réalisée à 100% la totalité des questionnaires. Une prime de rendement a été instaurée après le troisième mois de travail, dans le but de permettre l'achèvement de la saisie dans les délais impartis. La saisie a duré sept mois.

Des contrôles réguliers ont ponctué la saisie des données. Le contrôle d'exhaustivité a consisté en la vérification de l'exhaustivité des entités géographiques (région, préfecture, sous-préfecture, district/quartier, ZD, district/quartier, localité/secteur) avec des chiffres de population comparables à ceux des résultats préliminaires. Les éventuels problèmes décelés étaient résolus en recourant aux sacoches des ZD stockés dans la salle d'archivage.

2.4.2.2 Spécification des erreurs

Les données saisies ont été concaténées et apurées. L'apurement a consisté à nettoyer la base. Le fichier apuré a servi à la production des tableaux sur la base du plan de tabulation établi par le BCR.

Un atelier de spécification des erreurs et de définition des procédures de correction automatique a été organisé du 18 novembre au 05 décembre 2015. L'atelier a abouti à l'élaboration d'un manuel dénommé Manuel d'apurement qui constitue le rapport dudit atelier.

Ont participé à cet atelier des cadres nationaux des Départements du Plan (DNP, IINS) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Scientifique.

C'est une étape décisive au cours de laquelle les erreurs contenues dans les fichiers de données seront mises en évidence et corrigées soit manuellement soit automatiquement. Compte tenu de l'importance de l'activité, l'appui technique d'un consultant international disposant d'une grande expérience en traitement de données du recensement de la population a été mandaté avec l'appui de l'UNFPA.

Les objectifs de cette activité de spécification des erreurs étaient de :

- identifier les erreurs contenues dans les fichiers de données ;
- définir les procédures de correction manuelle et automatique des erreurs ;
- élaborer les programmes de correction automatique ;
- corriger les fichiers de données ;
- finaliser les maquettes des tableaux d'analyse.

Elle a consisté à lister pour chaque variable la liste des réponses invraisemblables et des incohérences entre ladite variable et d'autres variables qui ne doivent pas figurer dans le fichier final des données. Cette opération est courante à toutes les opérations de collecte de données partout dans le monde. En effet, quel que soit le niveau de contrôle appliqué, des erreurs subsistent toujours. Elles peuvent provenir de la collecte (du fait de l'agent enquêteur, ou encore de l'enquêté) ou encore du traitement des données (codification, saisie etc.).

En ce qui concerne l'identification des erreurs, les matrices de corrélations (liens) suivantes ont été élaborées : si un lien existe entre deux variables, cela signifie que si elles sont croisées, une certaine condition doit être remplie et dans ce cas une croix est mise dans la case correspondante.

2.4.2.3 Production des tableaux d'analyse

Les données ainsi apurées et redressées ont servi à la production des tableaux, sur la base du plan de tabulation défini dans le cadre du plan d'analyse.

CHAPITRE 3 : EVALUATION DES EFFECTIFS GLOBAUX ET DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION

3.1 Evaluation par l'enquête post censitaire (EPC)

Les résultats de l'enquête post censitaire de couverture fournissent une évaluation directe des données du RGPH.

Objectif général : Mesurer les erreurs de couverture et de contenu du recensement pour une meilleure interprétation des résultats.

Objectifs spécifiques :

- Estimer la couverture du recensement, et au besoin, procéder au redressement des résultats;
- Evaluer la qualité des réponses pour certaines variables importantes ;
- Evaluer la qualité des ZD censitaires en tant que base de sondage pour les enquêtes intercensitaires ;
- Déceler les problèmes de concept et de méthodologie pouvant être améliorés pour les recensements à venir.

En ce qui concerne le RGPH3, il n'y a pas eu d'enquête post censitaire à cause des raisons déjà évoquées dans l'organisation du recensement. Conséquences : le taux de couverture n'a pas pu être calculé et les effectifs de population n'ont pas été redressés.

3.2 Evaluation des effectifs globaux

Cette partie fait ressortir l'examen du volume et de la taille de la population vivant dans les ménages ordinaires (population qui fera l'objet de la plupart des analyses thématiques).

3.2.1 Situation de la population des réfugiés en 1996

L'examen des effectifs globaux par comparaison avec les résultats du RGPH de 1996 indique une baisse du taux d'accroissement de la population.

En effet, le taux d'accroissement intercensitaire est passé de 3.1% entre 1983 et 1996, à 2.2% entre 1996 et 2014. La Guinée a connu un déplacement important de sa population résidente de 1996 vers le Libéria et la Sierra Léone pendant la période de 1996 et 2014. La fin de la guerre civile au Libéria et en Sierra Léone et le retour massifs des réfugiés sont les réponses de cette baisse du taux d'accroissement de la population résidente. En 1996, la Guinée comptait 663 854 réfugiés (A Statistical Overview (1996)-UNHCR).

La connaissance de la population guinéenne a beaucoup progressé depuis une dizaine d'années. Le Recensement Général de la Population et de l'habitation de 2014, dont on publie les résultats sur l'évaluation de la qualité des données fait suite à ceux de 1996 et 1983. Des séries d'enquêtes démographiques et de santé ainsi que sur les conditions de vie des ménages complètent le dispositif statistique national.

De 1983 à 1996, la population guinéenne s'est fortement augmentée en passant de 4660582 à 7156406 résidents (soit un taux d'accroissement de 3,1%). La présence massive des réfugiés dans la population résidente de 1996 a déjoué tous les pronostics des projections de population des institutions nationales et internationales. Ce taux d'accroissement annuel était largement supérieur à la moyenne africaine et de tous les pays limitrophes de la Guinée. Pendant la même période, le taux d'accroissement de la population des pays de la sous-région Ouest africaine était aux environs de 2,3%.

Les guerres civiles du Libéria et de la Sierra Léone ont déversé sur le territoire guinéen une proportion très importante des réfugiés dans les années 90. Ce phénomène perturbateur, a favorisé l'augmentation de la population résidente guinéenne de 10% selon les résultats du RGPH de 1996 (Evaluation de la qualité des données, 2000, page 24).

Selon les estimations de la Banque Mondiale⁴ in Haut-Commissariat des Réfugiés de 1990 à 1996, la population des réfugiés identifiés est passée de 325 000 à 663854 individus. La proportion des réfugiés libériens et sierra léonais a atteint son pic en 1995 (672298 personnes soit 9,7% de la population guinéenne). (Graphique 3.1)

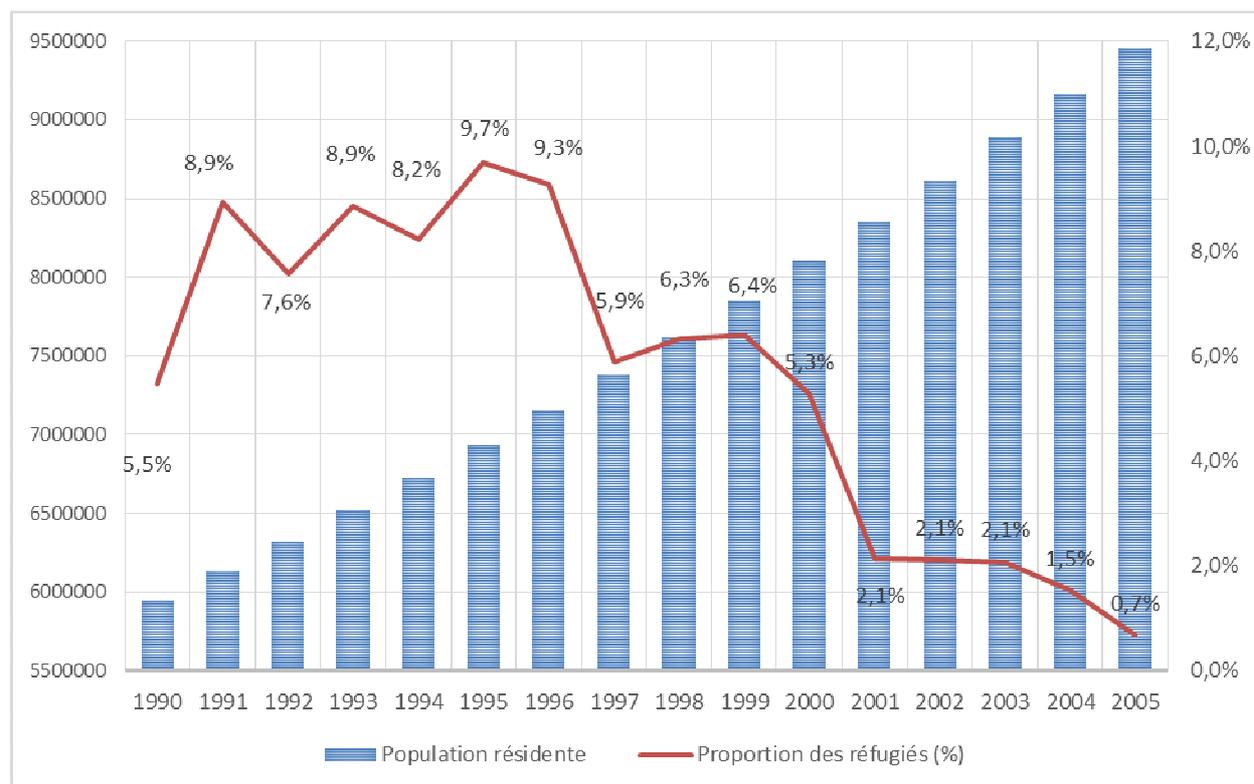
Tableau 3. 1 : Evolution des réfugiés enregistrés de 1990 à 2014 selon les estimations de la Banque Mondiale et du Haut-Commissariat des Réfugiés

Année	Effectif des réfugiés
1990	325 000
1991	547 960
1992	478 491
1993	577 158
1994	553 244
1995	672 298
1996	663 854
1997	435 300
1998	482 467
1999	501 544
2000	427 206
2001	178 444
2002	182 163
2003	184 341
2004	139 252
2005	63 525
2006	31 468
2007	25 226
2008	21 488
2009	15 325
2010	14 113
2011	16 609
2012	10 371
2013	8 560
2014	8 766

⁴ Banque Mondiale

(<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.REFG?contextual=default&end=2014&locations=GN&start=1990&view=chart>) in Haut-Commissariat pour les Réfugiés (unhcr.org/statistics/populationdatabase)

Graphique 3. 1 : Evolution de la population guinéenne et de la proportion des réfugiés enregistrés de 1990 à 2005 selon les estimations de la Banque mondiale



Source : INS, Banque mondiale

Selon ces estimations, 663854 réfugiés libériens et sierra léonais ont été recensés en 1996 comme des résidents habituels en Guinée. La majeure partie des réfugiés vivaient dans les ménages ordinaires malgré leur statut de réfugiés avec le HCR. Même si cela est vrai, ces réfugiés attendaient la fin de la guerre pour retourner dans leurs pays d'origines. Avec une sous-estimation de la population des réfugiés pendant cette période, la vraie population résidente de la Guinée en 1996 est de 6 492 552 individus si on extrait les réfugiés de 1996 (663 584 personnes) qui représentent des visiteurs de longues durées. Ce constat rejoint ce passage du rapport de l'Evaluation de la qualité des données du RGPH de 1996, page 24 : « La population guinéenne se situerait entre 6 550 000 et 7 200 000 » en 1996.

Le taux d'accroissement annuel de la population de 1983 à 1996 serait dans ce cas de 2,6%.

Si le taux d'accroissement reste constant au cours de la période 1996 à 2014, avec les hypothèses ci-dessous, on aura :

Hypothèse 1 : le taux d'accroissement est égal à 3,1% pendant la période de 1996 à 2014. La population attendue serait égale à 12503491 résidents en 2014.

Hypothèse 2 : le taux d'accroissement est égal à 2,6% pendant la période de 1996 à 2014 (sans les réfugiés). La population attendue serait égale à 10367290 résidents en 2014..

Par contre, toutes les projections sur la population guinéenne pendant la période 1996 à 2014 ont pris en compte la population résidente des réfugiés libériens et sierra léonais. Sachant que tous ces réfugiés se sont retournés dans les années 2005 dans leurs pays respectifs, la prise en compte de leurs effectifs biaise les résultats des différentes projections sur la population. La méconnaissance du statut des réfugiés et de leur retour dans leurs pays d'origines au cours du RGPH de 1996 ont été les grandes limites qui ont favorisé la surestimation de la population guinéenne dans les différentes projections.

Tableau 3. 2 : Population des réfugiés

	Population des réfugiés	Population résidente	Population résidente sans les réfugiés
Année 1996	663 854	7 156 406	6 492 552
Taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel		3,1%	2,6%
Année 2014		12 503 491 ⁵	10 367 290 ⁶

3.2.2 Comparaison des résultats du recensement avec ceux d'autres sources

L'évaluation externe a pour objectif d'estimer le degré de fiabilité des effectifs globaux observés au recensement avec ceux d'autres sources en tenant compte des événements survenus dans le pays au cours de la période intercensitaire susceptibles de modifier les tendances. On se servira à cet effet de l'effectif attendu à partir des résultats du recensement de 1996 et d'autres estimations de la population (projections de l'Institut National de la Statistique (INS), des Nations unies, du Population Reference Bureau (PRB)).

Tableau 3. 3: Comparaison des effectifs observés et ceux d'autres sources

Indicateurs	Population	Ecart	% Ecart
RGPH 2014 (Dénombrés des ménages ordinaires)	10 503 132	0,0	0,0
Cartographie 2011	9 564 449	938 683	8,9
Projection à partir de la Cartographie 2011 INS Guinée	10 496 617	6 515	0,1
Projection INS Guinée	12 503 491	-2 000 359	-19,0
Projection sans réfugiés INS Guinée	10 367 290	135 842	1,3
Projection 2014 de Population Reference Bureau (PRB)	11 600 000	-1 096 868	-10,4
Projection 2014 des Nations unies (NU)	12 275 527	-1 772 395	-16,9

La comparaison des données recueillies au cours du recensement de 2014 avec celles des différentes sources montre que la population observée est inférieure d'environ 19%, 10% et 17% respectivement à la population estimée de l'INS, de PRB et NU. Par contre, la population observée est presque égale à la population estimée à partir de la cartographie de 2011 de l'INS avec un écart relatif de 0,1% et légèrement supérieure à la population estimée sans les réfugiés de l'INS de 1,3%. Toutefois, l'effectif de la population observée est proche de l'estimation de la cartographie de 2011, celle de l'INS sans les réfugiés et dans une certaine mesure à celle de PRB.

Par ailleurs, il est à signaler que les Nations Unies et le PRB utilisent à peu près les mêmes hypothèses dans leurs projections (haute, moyenne et faible). La méthode des composantes est utilisée en prenant en compte les structures par âge et sexe de la population, de la fécondité et de la mortalité ainsi que le solde migratoire. Ces hypothèses servent à simplifier la réalité qui est complexe. C'est pourquoi ces projections ne se sont jamais réalisées pour la plupart. Ce qui signifie que la projection est différente de prévision. Dans leurs projections passées et celles récentes, les résultats sont différents de ceux des RGPH pour une même année. Ces projections n'intègrent pas les résultats des RGPH des différents pays du monde et elles sont basées sur la population de fait. Ce sont des projections déterministes à sens unique qui, si elles étaient probabilistes, donneraient un intervalle de confiance avec plusieurs possibilités de comparaison.

⁵ Population projetée

⁶ Population projetée

Ainsi, l'examen du tableau ci-dessous montre que les résultats du recensement de Sénégal, Côte d'Ivoire et Tchad s'écartent de loin de ceux des Nations Unies.

Tableau 3. 4 : Comparaison des résultats issus du recensement de certains pays aux projections des Nations Unies

Pays	Année	Population RGPH	Projection Nations Unies	Ecart	% Ecart
Mali	2009	14 528 662	14 694 565	-165 903	-1,1
Sénégal	2013	13 281 722	14 221 041	-939 319	-7,1
Côte d'Ivoire	2014	22 671 331	21 622 490	1 048 841	4,6
Burkina Faso	2006	14 017 262	13 834 195	183 067	1,3
Tchad	2009	11 039 873	11 510 535	-470 662	-4,3

3.2.2.1 Comparaison des résultats du recensement avec ceux de l'échantillon de l'Enquête MICS 2016

La population des ménages ordinaires estimée en 2016 avec une marge d'erreur de 5%⁷ à partir de l'échantillon de MICS 2016 a été obtenue en faisant la somme des produits de la taille moyenne des ménages nouvellement dénombrés de chaque Zone de Dénombrement (ZD) de l'échantillon par les 20 ménages tirés de la ZD et par son poids de sondage correspondant. Ainsi, la population de 2014 correspondante a été obtenue en appliquant la formule de croissance exponentielle et en considérant les dates de réalisation de l'Enquête MICS et du RGPH3 avec un taux de croissance annuelle de 3%. Les résultats sont dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3. 5 : Comparaison de la population des ménages ordinaires observée en 2014 à celle obtenue sur la base de l'échantillon de l'enquête MICS de 2016

Indicateur	Valeur
Population des ménages ordinaires estimée en 2016	12 015 610
Marge d'erreur	5,0%
Intervalle de confiance à 95% de la population des ménages ordinaires estimée en 2016	
Borne inférieure	11 414 829
Borne supérieure	12 616 390
Taux de croissance annuelle	3,0%
Population des ménages ordinaires rétroprojetée en 2014	11 301 739
Intervalle de confiance à 95% de la population des ménages ordinaires rétroprojetée en 2014	
Borne inférieure	10 736 652
Borne supérieure	11 866 826
Population des ménages ordinaires observée en 2014	10 503 132
Ecart	-798 607
% Ecart	-7,6
Ecart borne inférieure	-233 520
% Ecart borne inférieure	-2,2

La population observée en 2014 est proche de celle obtenue de l'échantillon de MICS de 2016. En effet, la population de 2014 est inférieure à celle de la borne inférieure de l'intervalle de confiance de MICS, soit un écart relatif de 2,2%. Cet écart est dans la fourchette acceptable.

⁷ Marge d'erreur de MICS 2016

Toutefois, pour les raisons suivantes, l'échantillon de MICS 2016 ne peut pas servir d'élément de comparaison pour apprécier la couverture du RGPH3 de 2014 :

- C'est le temps. Le dénombrement de MICS a eu lieu en 2016 et le RGPH en 2014, soit deux ans d'intervalle. Ce qui est largement supérieur à la norme de 6 mois d'intervalle concernant le changement de résidence ;
- Le plan de sondage de MICS de 2016 est un tirage proportionnel à la taille des ZD c'est-à-dire dans le tirage, on donne plus de chance aux ZD de grande taille d'être tirées afin d'améliorer le niveau de précision des indicateurs à estimer. L'objectif n'est pas d'estimer la taille de la population mais de bien estimer les indicateurs comme les proportions, les moyennes, les médianes, les ratios et non les effectifs absolus ;
- Des enquêtes d'objectifs différents conduisent, en général, à des tailles d'échantillons différentes et par conséquent à des poids de sondage différents et des effectifs absolus estimés différents (des intervalles de confiances différents) ;
- Des enquêtes de plans de sondage différents conduisent à des poids de sondage différents même si les tailles des échantillons sont égales. Par conséquent, des effectifs absolus estimés différents (des intervalles de confiances différents) ;
- La base de sondage de MICS de 2016 est le RGPH 3 de 2014. Donc, la source n'est pas indépendante ;
- Après extrapolation de l'échantillon à la population, on doit retrouver la structure de la population mère (composition par sexe, âge, milieu de résidence, région de résidence) si l'objectif est d'estimer les effectifs absolus. Dans le cas contraire, les poids de sondage sont redressés (ajustés). Ce qui revient à retrouver la structure de la base de sondage. Or, le plan d'échantillonnage de l'enquête MICS de 2016 a été fait suivant la structure des ménages et non des individus étant donné que ces deux structures sont très différentes ;
- Un problème se pose dans la rétroprojection de 2016 à 2014, c'est comment retrouver les effectifs de 2014 à partir de 2016 sans recourir aux informations de RGPH de 2014 c'est-à-dire le taux d'accroissement à utiliser.

Tableau 3. 6 : Structure de la base de sondage

Région administrative	Effectif des ZD	Poids des ZD	Effectif des ménages ordinaires	Poids des ménages	Population	Poids des individus
Boké	974	11,1	150 493	10,2	1 082 325	10,3
Conakry	1 241	14,1	236 736	16,1	1 659 785	15,8
Faranah	823	9,3	125 878	8,6	940 925	9,0
Kankan	1 439	16,3	190 128	12,9	1 960 981	18,7
Kindia	1 238	14,1	226 207	15,4	1 559 331	14,8
Labé	1 004	11,4	166 488	11,3	992 255	9,4
Mamou	786	8,9	139 441	9,5	730 337	7,0
N'Zérékoré	1 298	14,7	235 017	16,0	1 577 193	15,0
Total	8 803	100	1 470 388	100	10 503 132	100

Enfin, la comparaison des effectifs de 1996 et de 2014 fait ressortir un taux d'accroissement moyen annuel faible 2,2% pour la période intercensitaire contre 3,1% en 1996 . La fin de la guerre civile au Libéria et en Sierra Léone et le retour massifs des réfugiés sont les réponses de cette baisse du taux d'accroissement de la population résidente ainsi que la longueur de l'intervalle intercensitaire 1996 et 2014 qui est de 18 ans contre 10 ans (la norme).

L'évaluation qui précède permet de conclure que l'effectif de la population obtenu en 2014 semble être réel en considération de la situation qui a prévalu pendant la période intercensitaire.

3.2.3 Evaluation

3.2.3.1 Comparaison des populations de fait et de droit

Dans l'hypothèse d'une population fermée, la population de droit et la population de fait sont égales. En effet, les résidents absents sont normalement enregistrés comme visiteurs ailleurs sur le territoire national. 10 503 132 personnes ont été recensées comme résidentes (population de droit) contre 10 259 695 personnes (population de fait) dans les ménages ordinaires. Ces résultats suggèrent qu'au moment du recensement, une faible proportion de la population était en visite hors du pays. Les résidents absents étaient particulièrement plus nombreux que les visiteurs dans toutes les régions y compris Conakry avec un écart relatif allant d'un minimum de 1,6% dans les régions de Kindia et Mamou à un maximum de 3,6% dans la région de Faranah. Les écarts observés sont vraisemblables car une bonne partie de la population sont des commerçants qui sont très mobiles : on les retrouve le plus dans la capitale et dans les pays voisins.

Tableau 3. 7 : Population de fait et population résidente par région

Région administrative	Situation de résidence			Population de fait (PF) (PF=RP+VIS)	Population résidente ou de droit (PD) (PD=RP+RA)	PD-PF	% (PD-PF)/ PD
	Résident présent (RP)	Résident absent (RA)	Visiteur (VIS)				
Boké	1 043 742	38 583	21 858	1 065 600	1 082 325	16 725	1,5
Conakry	1 602 070	57 715	22 943	1 625 013	1 659 785	34 772	2,1
Faranah	893 626	47 299	13 152	906 778	940 925	34 147	3,6
Kankan	1 866 865	94 116	44 603	1 911 468	1 960 981	49 513	2,5
Kindia	1 509 362	49 969	25 461	1 534 823	1 559 331	24 508	1,6
Labé	951 261	40 994	13 687	964 948	992 255	27 307	2,8
Mamou	709 666	20 671	9 289	718 955	730 337	11 382	1,6
N'Zérékoré	1 508 041	69 152	24 069	1 532 110	1 577 193	45 083	2,9
Total	10 084 633	418 499	175 062	10 259 695	10 503 132	243 437	2,3

3.2.3.2 Dynamique de la population

Il s'agit de l'examen des effectifs globaux par comparaison avec les résultats des RGPH passés.

Le taux d'accroissement intercensitaire est en baisse, il passe de 3,1% entre 1983 et 1996, à 2,2% entre 1996 et 2014. La Guinée a connu le retour important des réfugiés libériens et sierra léonais entre 1996 et 2014.

a) Examen de l'évolution des populations des régions de 1983 à 2014

De l'analyse du tableau 3.5, on peut retenir quatre éléments :

- La part de Conakry est restée stable (environ 15%) dans la population totale entre 1983 et 2014 ;
- Les parts des régions de Kindia et de Kankan croissent de façon régulière en passant respectivement de 11,9% à 14,8% (Kindia) et de 13,7% à 18,7% (Kankan) de 1983 à 2014 ;
- Les parts des régions de Labé et de Mamou baissent de façon régulière en passant respectivement de 13,8% à 9,4% (Labé) et de 9,4% à 7,0% (Mamou) entre 1983 et 2014 ;
- La région de N'Zérékoré a été quasiment tout le temps plus peuplée que la capitale Conakry :
 - 15,9% (N'Zérékoré) contre 15,2% (Conakry) en 1983 ;
 - 18,8% (N'Zérékoré) contre 15,3% (Conakry) en 1996 ;
 - 15,0% (N'Zérékoré) contre 15,8% (Conakry) en 2014.

Tableau 3. 8 : Effectifs de la population en 1983, 1996 et 2014 par région

Régions	1983	%	1996	%	2014	%
Boké	508 724	10,9	760 119	10,6	1 082 325	10,3
Conakry	710 372	15,2	1 092 936	15,3	1 659 785	15,8
Faranah	425 160	9,1	602 845	8,4	940 925	9,0
Kankan	640 432	13,7	1 011 644	14,1	1 960 981	18,7
Kindia	555 937	11,9	928 312	13,0	1 559 331	14,8
Labé	642 617	13,8	799 545	11,2	992 255	9,4
Mamou	437 212	9,4	612 218	8,6	730 337	7,0
Nzérékoré	740 128	15,9	1 348 787	18,8	1 577 193	15,0
TOTAL	4 660 582	100	7 156 406	100	10 503 132	100

Source : RGPHs 1983 et 1996

b) Examen de l'évolution des populations des Préfectures de 1996 à 2014

L'examen du tableau 3.9 indique que les préfectures dont les populations ont connu un accroissement très élevé de leurs populations entre 1996 et 2014 sont principalement par ordre d'importance : Coyah (209%), Dubréka (151%), Siguiri (150%), et Ratoma (101%). Elles sont suivies de Mandiana (94%), Beyla (92%), Faranah (90%), Kankan (80%) et Matoto (71%). Enfin, viennent les préfectures de Dabola (63%), Boké (53%) et Kindia (53%).

D'autres préfectures comme Dinguiraye (43%), Mali (41%), Gaoual (41%), N'Zérékoré (40%), Kissidougou (37%), Kérouané (34%) et Lola (28%) s'ajoutent aussi aux précédentes.

L'analyse des données du recensement montre que la population a plus que triplé à Coyah. C'est dans les préfectures de Siguiri et de Dubréka que les populations respectives ont presque triplé. A Ratoma, la population a doublé. Les préfectures de Mandiana, Beyla, Faranah, Kankan et Matoto ont aussi presque doublé. Elles sont suivies de Dabola (1,6 fois), Kindia (1,5 fois) et Boké (1,5 fois).

Une analyse détaillée de la dynamique de population des préfectures de Coyah, Dubréka et de Siguiri fait ressortir les informations suivantes :

- L'accroissement trop rapide de la population de Coyah est dû à la commune urbaine de Manéah avec un taux d'accroissement record de 522% après celui de Dubréka. Soit une multiplication par 6 de sa population de 1996 ;
- L'accroissement trop rapide de la population de Dubréka est aussi dû à la commune urbaine de Dubréka-Centre avec un taux d'accroissement record de 637%. Soit une multiplication par 7 de sa population de 1996 ;
- L'accroissement trop rapide de la population de Siguiri est, à son tour, dû à la commune urbaine de Siguiri-Centre avec un taux d'accroissement de 132% (soit un triplement de sa population), à la sous-préfecture de Siguirini avec un taux d'accroissement de 239% (soit un doublement de sa population) et à la sous-préfecture de Niagassola avec un taux d'accroissement de 103% (soit un doublement de sa population).

Il ressort de ce qui précède que la situation des préfectures de Coyah et Dubréka mérite d'attirer notre attention et confirme l'impression du peuplement de la ville de Conakry qui n'a pas de limite physique avec ces dernières. C'est dans ces deux préfectures qu'une bonne partie des personnes exerçant des activités à Conakry résident. Par ailleurs, les communes de Matoto et de Ratoma corroborent également l'augmentation de la population de Conakry dans ses banlieues.

S'agissant de la région de Kankan, c'est la préfecture de Siguiri qui a connu une augmentation très élevée de sa population. Cette augmentation serait due en grande partie à l'exploitation minière et à l'activité commerciale.

Par ailleurs, pour le cas des communes de Kaloum, Dixinn et Matam avec des taux d'accroissement négatifs, ce sont des centres d'affaires par excellence où il y a le plus grand marché du pays Madina, les quartiers administratives à Kaloum et d'autres grands centres. Le jour, elles se remplissent de personnes d'occupations diverses. A cela s'ajoutent le déguerpissement de la cité de police de Coleah, l'extension de l'espace des marchés (Madina, Bonfing, Belle vue, ...) au détriment de logements. Il serait intéressant d'évaluer l'impact sur l'habitation du nombre de nouvelles boutiques (ou centre d'affaires) construites dans ces communes dans les 18 dernières années. Ces communes jouissent d'un espace trop étroit et inextensible (limité par l'océan atlantique). Dans ce cas le manque à gagner serait de faire des constructions en hauteur ou en largeur. Mais, cet espace est déjà exploité, il faut alors profiter en hauteur. Malheureusement, au lieu que ces hauteurs servent d'habitation, en général elles sont à usage commercial.

S'agissant des préfectures de Guéckédou, Macenta et Yomou avec des taux d'accroissement négatifs, elles étaient les principaux lieux d'implantation des réfugiés venus de Libéria. A ces dernières, il faut ajouter les préfectures de Lola et de Forécariah avec des taux d'accroissement positifs et faibles.

Il y a lieu de signaler que cette évolution de la population guinéenne s'étend sur une période de 18 ans (1996-2014) soit près de deux décennies.

Tableau 3. 9 : Evolution de la population de 1996 à 2014

Préfecture	Population 1996	Population 2014	Accroissement (1996-2014)	Taux d'accroissement (1996-2014) (%)	Taux d'accroissement annuel moyen (1996-2014) (%)
Beyla	169 730	326 085	156 355	92,1	3,8
Boffa	156 558	212 453	55 895	35,7	1,8
Boké	293 917	449 752	155 835	53,0	2,5
Coyah	85 148	263 449	178 301	209,4	6,5
Dabola	111 363	181 129	69 766	62,6	2,8
Dalaba	136 656	133 596	-3 060	-2,2	-0,1
Dinguiraye	137 380	196 395	59 015	43,0	2,1
Dixinn	147 689	135 759	-11 930	-8,1	-0,5
Dubrêka	131 337	329 931	198 594	151,2	5,3
Faranah	147 347	280 144	132 797	90,1	3,7
Forécariah	195 836	242 706	46 870	23,9	1,2
Fria	81 790	96 667	14 877	18,2	1,0
Gaoual	137 624	193 580	55 956	40,7	2,0
Gueckédou	347 541	290 420	-57 121	-16,4	-1,0
Kaloum	73 181	62 457	-10 724	-14,7	-0,9
Kankan	262 350	471 555	209 205	79,7	3,4
Kérouané	154 861	207 538	52 677	34,0	1,7
Kindia	287 611	438 942	151 331	52,6	2,5
Kissidougou	206 755	283 257	76 502	37,0	1,8
Koubia	91 882	99 765	7 883	8,6	0,5
Koundara	90 230	129 873	39 643	43,9	2,1
Kouroussa	150 059	268 400	118 341	78,9	3,4
Labé	251 702	317 760	66 058	26,2	1,4
Lélouma	137 273	162 882	25 609	18,7	1,0
Lola	134 326	171 561	37 235	27,7	1,4
Macenta	278 789	278 430	-359	-0,1	0,0
Mali	204 041	287 568	83 527	40,9	2,0
Mamou	236 326	318 801	82 475	34,9	1,7
Mandiana	173 150	335 942	162 792	94,0	3,8
Matam	157 715	143 255	-14 460	-9,2	-0,6
Matoto	390 166	665 908	275 742	70,7	3,1
Nzérékoré	283 413	396 403	112 990	39,9	1,9
Pita	239 236	277 940	38 704	16,2	0,9
Ratoma	324 185	652 406	328 221	101,2	4,1
Siguiri	271 224	677 546	406 322	149,8	5,3
Télimélé	228 380	284 303	55 923	24,5	1,3
Tougué	114 647	124 280	9 633	8,4	0,5
Yomou	134 988	114 294	-20 694	-15,3	-1,0
Ensemble	7 156 406	10 503 132	3 346 726	46,8	2,2

Source : RGPH 1996

3.2.3.3 Population et ménages

 a) *Taille moyenne des ménages selon le milieu de résidence*

Compte tenu des particularités des structures familiales en milieu rural, on pose comme hypothèse que la taille moyenne du ménage dans ce milieu est plus élevée que celle du milieu urbain.

Dans l'ensemble, cette hypothèse est infirmée (tableau 3.10). En effet, on compte en moyenne 7,2 personnes par ménage en milieu urbain contre 7,1 en milieu rural. On peut évoquer deux faits pour expliquer cette situation :

- la nucléarisation du ménage est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain en Guinée et
- l'exode rural qui se poursuit et se renforce.

Contrairement à l'ensemble du pays, l'hypothèse est confirmée dans les régions de Boké et de Kankan.

Tableau 3. 10: Taille des ménages par région selon le milieu de résidence

Région administrative	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
	Taille moyenne	Taille moyenne	Taille moyenne
Boké	7,0	7,3	7,2
Conakry	7,0		7,0
Faranah	8,0	7,3	7,5
Kankan	9,3	10,6	10,3
Kindia	7,2	6,7	6,9
Labé	6,1	5,9	6,0
Mamou	6,0	5,1	5,2
N'Zérékoré	7,4	6,5	6,7
Total	7,2	7,1	7,1

 b) *Proportion des ménages d'une personne*

Malgré l'urbanisation et les transformations sociales, la proportion des ménages d'une seule personne devrait être plus élevée en ville qu'en campagne. Ce phénomène est mitigé en Guinée. En effet, dans les régions de Boké, Faranah et relativement à Kindia, la proportion des ménages d'une seule personne est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. Cependant, on observe le contraire dans les régions de Labé, Mamou et relativement à N'Zérékoré.

Tableau 3. 11 : Proportion des ménages d'une personne par région selon le milieu de résidence

Région	Urbain			Rural			Ensemble		
	Total ménages	Ménage d'une personne	% ménages d'une personne	Total ménages	Ménage d'une personne	% ménages d'une personne	Total ménages	Ménage d'une personne	% ménages d'une personne
Boké	39 464	2 448	6,2%	111 029	3 423	3,1%	150 493	5 871	3,9%
Conakry	236 736	11 943	5,0%				236 736	11 943	5,0%
Faranah	25 499	749	2,9%	100 379	2 643	2,6%	125 878	3 392	2,7%
Kankan	42 024	1 417	3,4%	148 104	4 829	3,3%	190 128	6 246	3,3%
Kindia	75 773	3 337	4,4%	150 434	5 851	3,9%	226 207	9 188	4,1%
Labé	18 220	969	5,3%	148 268	9 167	6,2%	166 488	10 136	6,1%
Mamou	16 550	732	4,4%	122 891	10 070	8,2%	139 441	10 802	7,7%
NZérékoré	49 552	2 600	5,2%	185 465	10 007	5,4%	235 017	12 607	5,4%
Total	503 818	24 195	4,8%	966 570	45 990	4,8%	1 470 388	70 185	4,8%

3.2.3.4 Répartition spatiale de la population

Il s'agit de vérifier si la variation de quelques indicateurs de structures démographiques est conforme à la tendance généralement observée. Plus spécifiquement, on examinera la variation du rapport de masculinité en fonction de l'indice d'efficacité des migrations, compte tenu des hypothèses suivantes :

- le rapport de masculinité est généralement plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- les migrations affectent généralement plus les hommes que les femmes. Pour cette raison, le rapport de masculinité devrait être plus faible dans les régions de forte émigration et plus élevé dans celles de forte immigration.

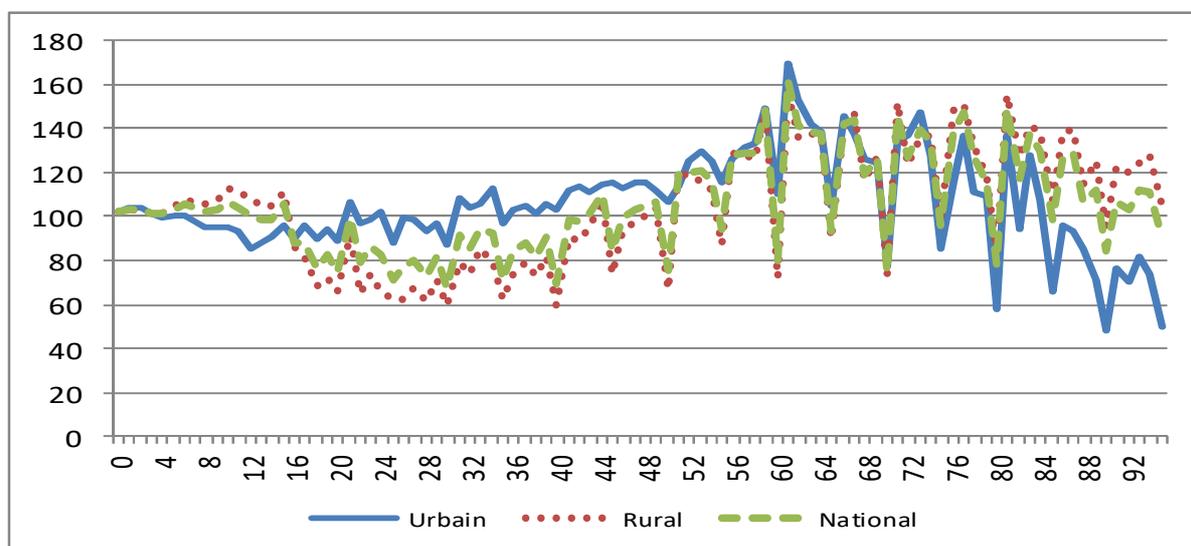
a) Evaluation des rapports de masculinité

- La courbe des rapports de masculinité (Graphique 3.2) est marquée d'importantes fluctuations pouvant être regroupées comme suit :
- Une première phase caractérisée par la prédominance des effectifs masculins, et ce jusqu'à 15 ans ;
- Une seconde phase caractérisée également par une prédominance des effectifs féminins jusqu'à 42 ans avec quelques pics et creux moins prononcés de la série ;
- Une troisième phase marquée par une prédominance des effectifs masculins jusqu'à 94 ans avec cependant les pics et les creux les plus prononcés de la série ;
- Une quatrième phase où on relève une domination féminine à partir de 95 ans ou plus.

L'allure de la courbe traduit bien la prédominance des effectifs masculins aux jeunes âges, puis l'effet différencié de la mortalité sur les deux sexes (première, deuxième et quatrième phase), la troisième phase traduit probablement le retour de certains émigrés.

Les données du RGPH de 2014 au regard de la courbe de masculinité sont entachées d'irrégularités. De façon générale, au fur et à mesure qu'on avance dans les âges, l'allure de la courbe est de plus en plus irrégulière. Les mauvaises déclarations des âges expliqueraient en grande partie cette situation. La régularité relative de la courbe pour les jeunes âges traduirait l'amélioration de l'enregistrement à l'état civil.

Graphique 3. 2: Courbe des rapports de masculinité par année d'âge en Guinée



Le rapport de masculinité au niveau national est de 93,3 hommes pour 100 femmes. Le rapport de masculinité est de 99,0 hommes pour 100 femmes en milieu urbain contre 90,4 hommes pour 100 femmes en milieu rural. Cette situation serait imputable à l'émigration sélective des hommes du milieu rural vers l'extérieur et vers les villes.

En milieu urbain des régions de Faranah, Kindia, Labé, Mamou et de N'Zérékoré, les rapports de masculinité sont inférieurs à 100. Pour les régions de Labé et de Mamou, la faiblesse du rapport de masculinité s'explique par l'émigration masculine vers les autres régions et hors du pays.

En définitive, la distribution de la population selon le milieu de résidence semble cohérente.

Tableau 3. 12 : Rapport de masculinité par région selon le milieu de résidence

Région administrative	Urbain	Rural	Ensemble
Boké	100.0	92.9	94.6
Conakry	100.7		100.7
Faranah	95.4	90.8	91.8
Kankan	103.3	97.2	98.4
Kindia	95.1	90.4	92.1
Labé	91.1	80.8	81.9
Mamou	91.9	81.7	83.0
N'Zérékoré	98.3	91.9	93.4
Total	99.0	90.4	93.3

b) Evaluation d'indice d'efficacité des migrations et rapports de masculinité

En considérant le lien entre le rapport de masculinité et l'indice d'efficacité des migrations, on peut grouper les régions en quatre catégories. La première catégorie concerne la ville de Conakry caractérisée par un rapport de masculinité élevé et d'indice d'efficacité positif. Ceci explique que Conakry est une zone d'immigration. Ce qui est confirmé par un rapport de masculinité élevé. La deuxième catégorie concerne la région de Kindia qui se distingue par un rapport de masculinité faible et un indice d'efficacité positif et faible. La troisième est la région de Kankan avec un rapport de masculinité faible et un indice d'efficacité nulle. Enfin, la quatrième regroupent les régions de Boké, Faranah, Labé, Mamou et de N'Zérékoré qui se caractérisent par des rapports de masculinité faibles et des indices d'efficacité négatifs et faibles. Ce qui veut dire que ces régions sont des zones d'émigration et partant les rapports de masculinité doivent être faibles. Ceci est vrai pour les régions de Labé et de Mamou qui connaissent l'émigration masculine vers les autres régions, en particulier vers la ville de Conakry.

Ce résultat est un peu proche du schéma attendu.

Tableau 3. 13 : Indice d'efficacité des migrations et rapport de masculinité par région

Région	Indice d'efficacité	Rapport de masculinité
Boké	-0,02	94.6
Conakry	0,18	100.7
Faranah	-0,06	91.8
Kankan	0,00	98.4
Kindia	0,02	92.1
Labé	-0,05	81.9
Mamou	-0,11	83.0
N'Zérékoré	-0,03	93.4

3.3 Evaluation de la structure par âge

Cette évaluation vise à déterminer la cohérence des déclarations des âges selon le sexe et à détecter les omissions et/ou les surestimations des effectifs à certains âges. Elle s'effectuera à l'aide de la forme d'enregistrement de l'âge, de l'enregistrement à l'état civil, des représentations graphiques et des méthodes théoriques d'estimations d'erreurs.

3.3.1 Forme d'enregistrement de l'âge (date de naissance, année de naissance et nombre d'années d'âge)

La forme d'enregistrement de l'âge rend compte de la qualité de l'enregistrement des âges. L'information sur l'âge a été collectée sous différentes formes : le mois et l'année de naissance ; l'année de naissance ; le nombre d'années et enfin le mois, l'année et l'âge. Les agents recenseurs devaient demander les pièces (les actes de naissance, les cartes d'identité, les livrets de famille, les carnets de vaccination, passeports, permis de conduire, etc.) permettant de disposer des informations relatives aux dates de naissance des individus. Le tableau 3.14 montre, avant l'apurement, que 14,9% de la population ont déclaré le mois et l'année de naissance, 70,4% ont déclaré leur année de naissance seulement, 99,1% le nombre d'années d'âges et 14,8% ont déclaré le mois, l'année et l'âge.

La situation n'est donc pas reluisante car 85,1% des personnes ne connaissent pas leurs dates de naissance (mois et année) et 29,6% leurs années de naissance (année seulement). L'on peut alors s'interroger sur la qualité de la déclaration de l'âge. La conséquence d'une telle situation est les imprécisions des déclarations et les transferts d'âge de groupes d'âges vers d'autres.

Tableau 3. 14 : Répartition (en %) de la population résidente ayant déclaré l'âge par forme d'enregistrement et selon le sexe

	Sexe				Total avant apurement	Total après apurement
	Masculin avant apurement	Masculin après apurement	Féminin avant apurement	Féminin après apurement		
Mois et année de naissance	15,5	98,1	14,2	98,1	14,9	98,1
Année de naissance seule	71,4	98,1	69,5	98,1	70,4	98,1
Nombre d'années d'âge	99,3	100,0	99,0	100,0	99,1	100,0
Mois, année de naissance et âge	15,4	98,1	14,2	98,1	14,8	98,1
Effectif	5 068 689	5 068 689	5 434 443	5 434 443	10 503 132	10 503 132

3.3.2 Enfants (0-17 ans) ayant un acte de naissance selon le milieu de résidence

La proportion des enfants de moins de 18 ans ayant un acte de naissance permet d'apprécier le degré de couverture de l'état civil et d'apprécier la qualité des déclarations de l'âge. Près de 43 % des enfants de moins de 18 ans ne possède pas d'acte de naissance, 42,5% chez les filles contre 43,0% chez les garçons. Par milieu de résidence, la proportion des enfants de moins de 18 ans n'ayant pas d'acte de naissance est plus élevée en milieu rural (57,3%) qu'en milieu urbain (13,0%). Cette situation corrobore le constat précédent c'est-à-dire les imprécisions des déclarations et les transferts d'âge de groupes d'âges vers d'autres.

Tableau 3. 15 : Proportions (%) des enfants de 0-17 ans ayant un acte de naissance par milieu de résidence et sexe

Enregistrement à l'état civil	Milieu de résidence								
	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Oui	82,9	81,7	82,3	40,3	38,5	39,4	53,6	52,6	53,1
Non	12,8	13,3	13	55,8	57,4	56,6	42,5	43	42,7
Ne sait pas	4,3	5	4,7	3,9	4,1	4	4,0	4,4	4,2
Non déterminé	0,8	0,8	0,8	0,4	0,3	0,4	0,5	0,5	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	846 081	876 809	1 722 890	1 869 921	1 797 329	3 667 250	2 716 002	2 674 138	5 390 140

3.3.3 Evaluation graphique

3.3.3.1 Pyramide par année d'âge

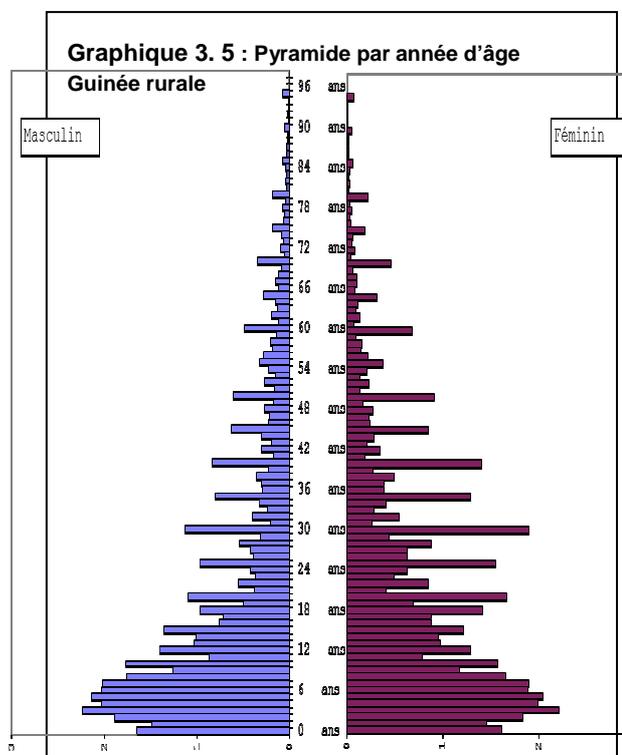
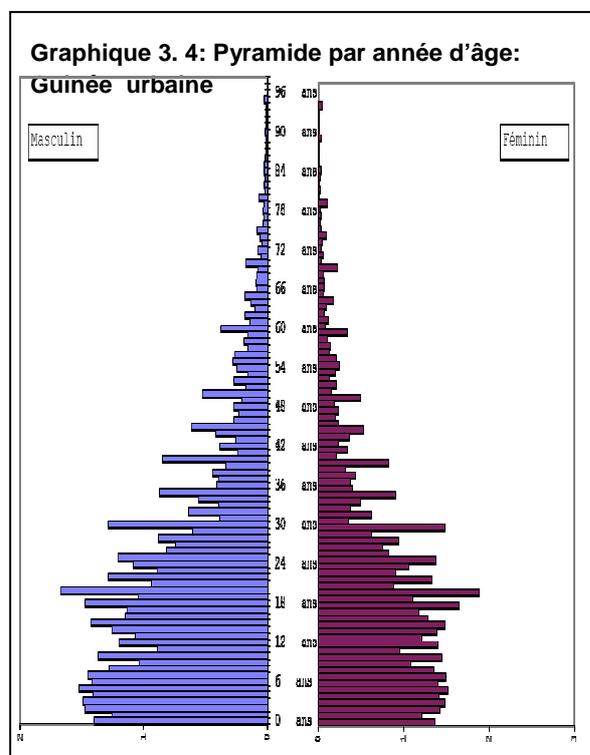
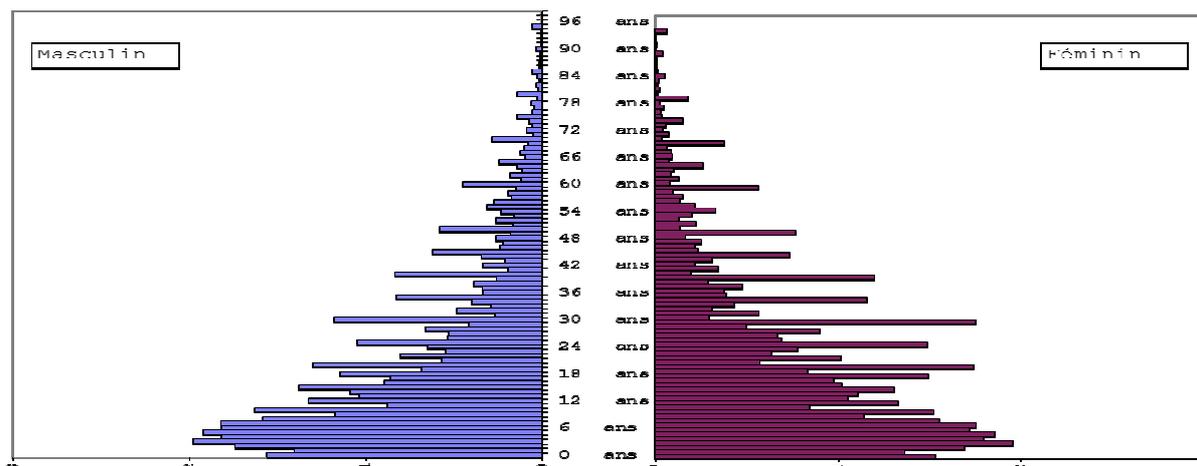
La pyramide des âges permet de détecter les erreurs éventuelles survenues dans la déclaration de l'âge. En l'absence de toute irrégularité, la pyramide se rétrécit de façon régulière à mesure que l'âge augmente.

L'examen de la pyramide des âges de l'ensemble du pays montre qu'en général les âges ont été mal déclarés. Elle fait apparaître l'attraction des âges se terminant par 0 et 5. Néanmoins, on note un déficit d'enfants de 0 an ; ce phénomène s'étend à l'ensemble des enfants de moins de 5 ans. En l'absence d'une recrudescence récente de la mortalité et/ou d'une baisse de la natalité, ce déficit traduirait une mauvaise déclaration de l'âge des enfants (graphique 3.3).

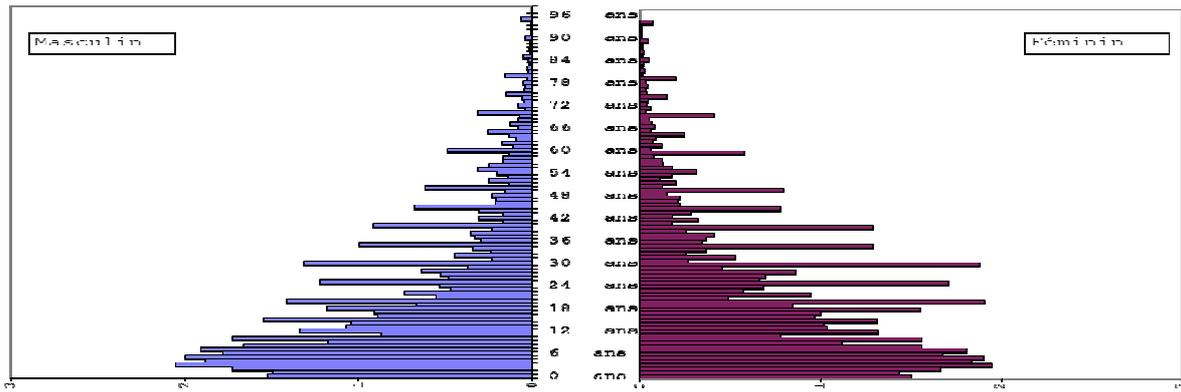
L'examen des pyramides des âges selon le milieu de résidence montre une déclaration relativement meilleure en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus le déficit des enfants de moins de cinq ans constaté touche aussi bien les villes que les campagnes (graphiques 3.4 et 3.5).

Au niveau régional, les mêmes irrégularités sont constatées (graphique 3.6 à 3.13).

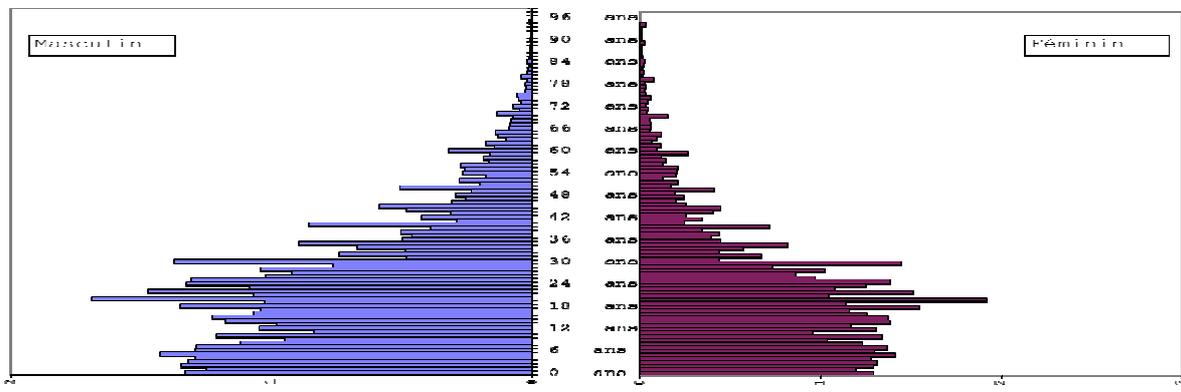
Graphique 3.3 : Pyramide par année d'âge : Guinée ensemble



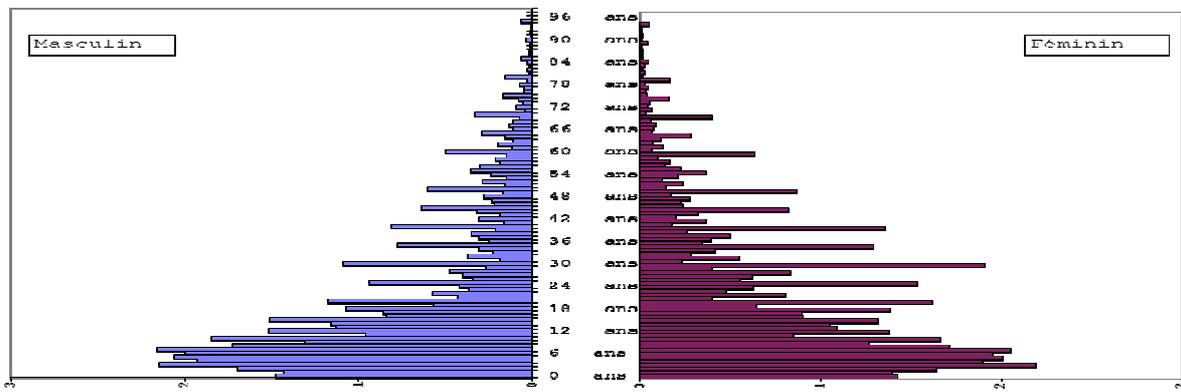
Graphique 3. 6 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Boké



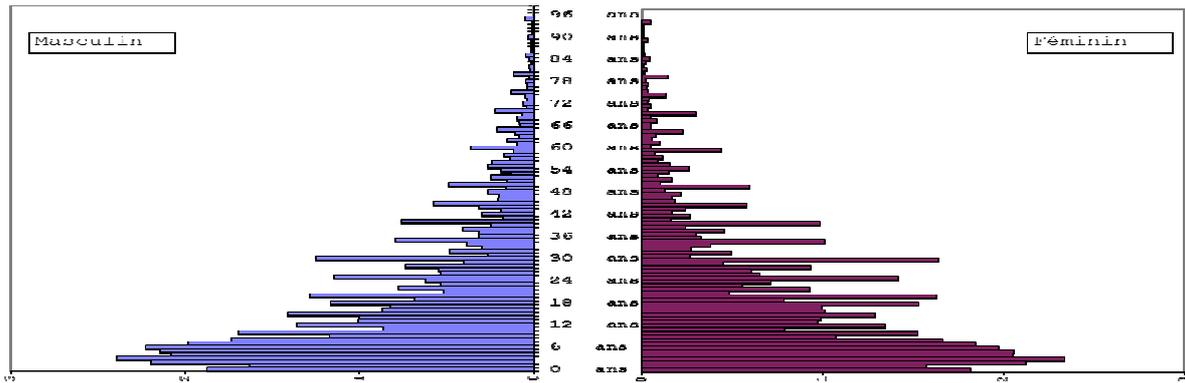
Graphique 3. 7 : Pyramide par année d'âge : Conakry



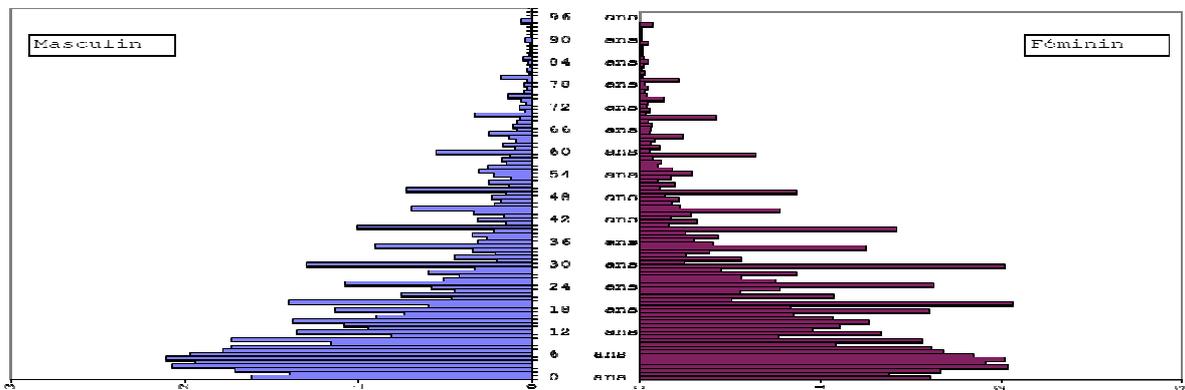
Graphique 3. 8 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Faranah



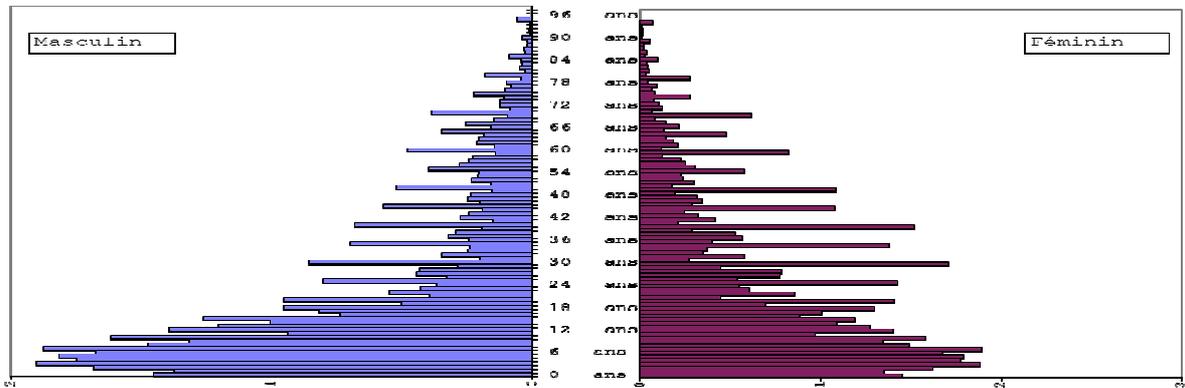
Graphique 3. 9 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Kankan



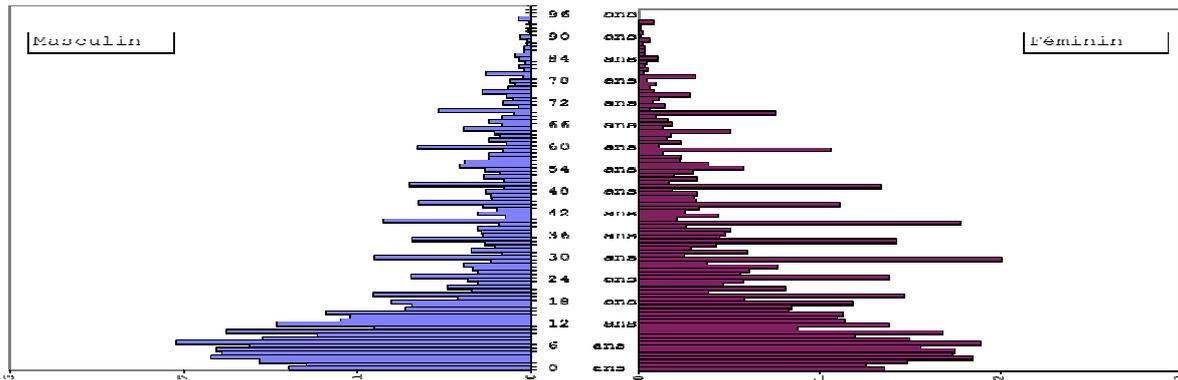
Graphique 3. 10 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Kindia



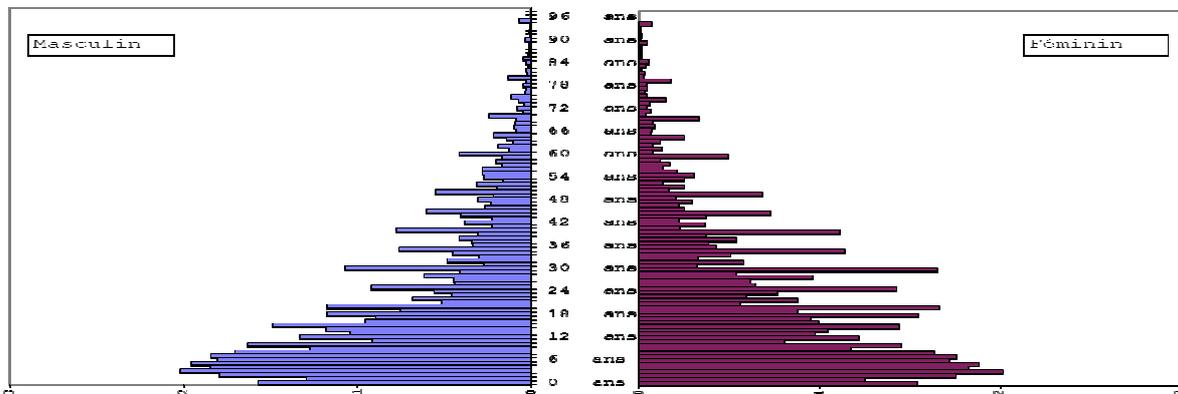
Graphique 3. 11 : Pyramide par année d'âge : Région administrative de Labé



Graphique 3. 12 : Pyramide par année d’âge : Région administrative de Mamou



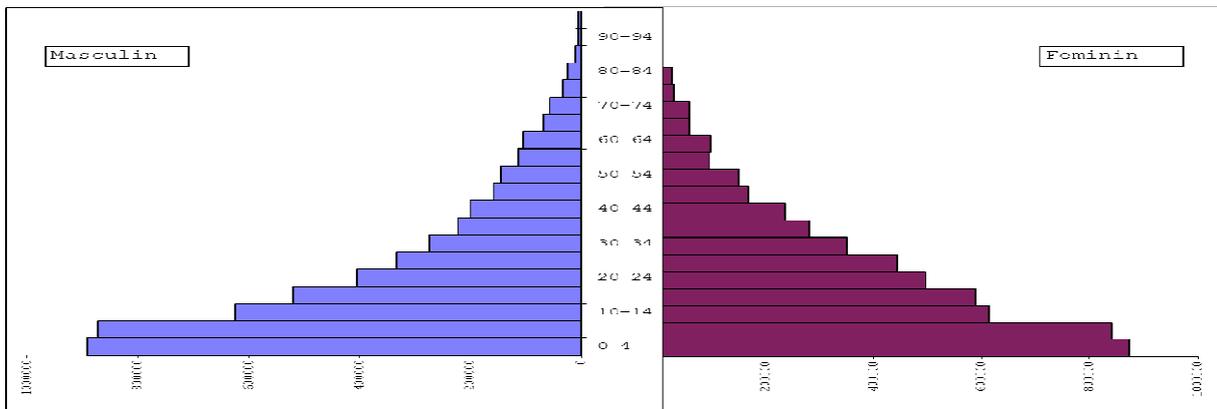
Graphique 3. 13 : Pyramide par année d’âge : Région administrative de N’Zérékoré

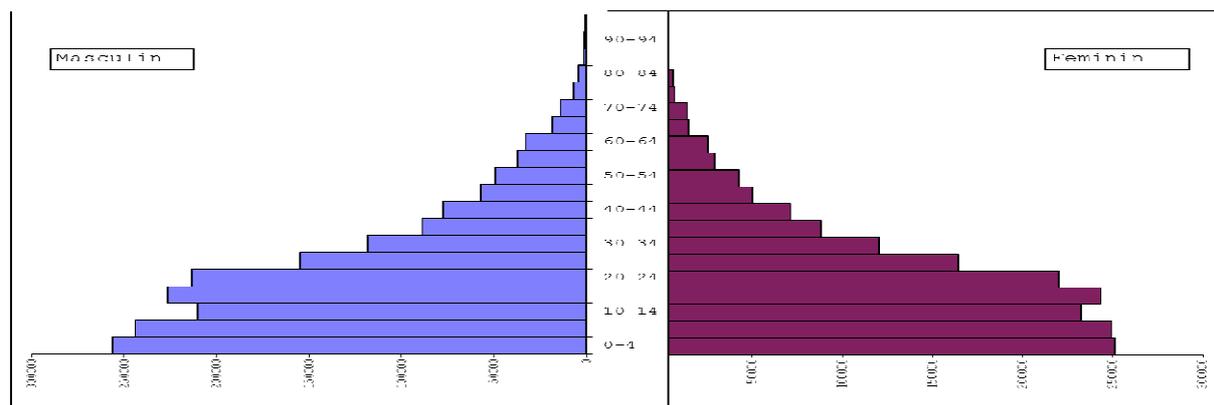
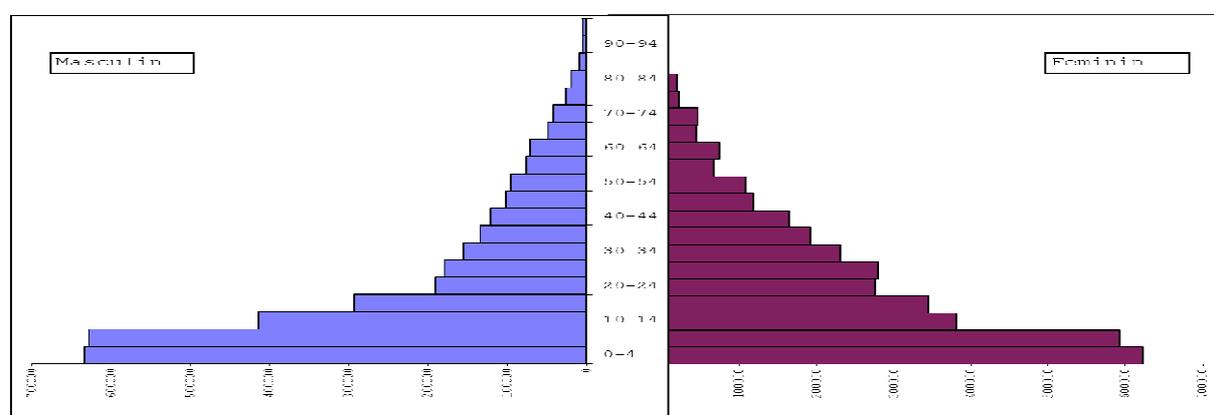


3.3.3.2 Pyramide des groupes d’âges

Le regroupement des âges par groupe d’âges quinquennaux et leur représentation graphique semblent avoir une allure régulière. Le regroupement a donc permis d’atténuer les biais dans les déclarations d’âge individuel comme l’attestent les pyramides par groupe d’âges (graphiques 3.14 ; 3.15 et 3.16).

Graphique 3. 14 : Pyramide par groupe d’âges : Guinée ensemble



Graphique 3. 15 : Pyramide par groupe d'âges : Guinée urbaine

Graphique 3. 16 : Pyramide par groupe d'âges : Guinée rurale


3.3.4 Evaluation analytique

3.3.4.1 Indices de régularité de la structure par âge et sexe

Les indices de la structure par âge et sexe permettront de quantifier le degré de distorsion des données, notamment les répulsions et les attractions pour certains âges.

Les valeurs de l'indice de Myers sont d'autant plus élevées que les distorsions dans les données sont importantes. Sa valeur maximum est de 180. Lorsque la valeur de l'Indice de Myers n'est pas supérieure à 10, on admet que les distorsions ne sont pas importantes, mais lorsqu'elle dépasse cette valeur et tend vers la valeur maximale, les données sont de mauvaise qualité.

L'opportunité d'un ajustement de la structure par sexe et âge est appréciée sur la base de l'Indice combiné des nations unies :

- Si $ICN < 20$, les données sont de bonne qualité ;
- Si $20 \leq ICN < 40$: les données sont de relative bonne qualité et peuvent être ajustées ; –
- Si $ICN \geq 40$, les données seront jugées de très mauvaise qualité.

La valeur de l'indice de Myers est de 34,8, celle de l'indice de Bachi est de 24,5 et celle de Whipple de 2,0 pour l'ensemble des deux sexes. Les hommes déclarent mieux leurs âges que les femmes, les indices sont respectivement de 29,6 et 39,3 pour Myers et 1,9 et 2,1 pour Whipple. L'indice de Bachi vaut 17,9 pour les hommes et 24,5 pour les femmes. Les valeurs de l'indice de Whipple au-delà de 1 suggèrent des attractions pour les chiffres 0 et 5 dans les déclarations d'âge de la population et plus particulièrement chez les femmes.

L'indice combiné des Nations Unies est de 44,6 contre 77,95 en 1996. Ce qui traduit une mauvaise déclaration des âges.

Tableau 3. 16: Indices de régularité de la structure par âge et sexe (Population résidente des ménages ordinaires)

Région	Indice de Myers			Whipple			Bâchi			ICN
	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Masc.	Fém.	Ens.	Guinée
Urbain	21,7	25,0	23,2	1,6	1,7	1,7	13,5	15,8	14,5	37,0
Rural	35,8	47,3	42,2	2,0	2,4	2,2	20,9	28,5	25,2	56,4
Boké	37,1	45,6	41,6	2,1	2,4	2,2	22,9	28,6	26,0	57,4
Conakry	18,4	19,5	18,9	1,4	1,5	1,5	10,8	11,8	11,3	39,4
Faranah	35,3	46,6	41,5	2,0	2,4	2,2	21,2	28,3	25,2	60,4
Kankan	32,1	41,5	36,9	1,9	2,2	2,0	18,6	25,6	22,2	49,4
Kindia	38,9	47,4	43,5	2,2	2,4	2,3	24,2	30,1	27,4	69,6
Labé	29,5	42,3	37,0	1,9	2,3	2,1	18,3	26,8	23,4	36,0
Mamou	34,8	48,5	42,9	2,0	2,4	2,3	21,3	30,1	26,6	49,8
Nzérékoré	26,7	37,6	32,6	1,7	2,0	1,9	15,3	21,7	18,7	53,0
Guinée	29,6	39,3	34,8	1,9	2,1	2,0	17,9	24,5	21,4	44,6

Les valeurs de l'indice de Myers indiquent une mauvaise déclaration généralement plus prononcée chez les femmes que les hommes et une attraction plus marquée pour les chiffres terminés par 0 et 5 ; et dans une moindre mesure pour le chiffre 8. A l'opposé, on observe une répulsion pour les autres chiffres (1, 2, 3, 4, 7, 6, 7 et 9). Cependant, il indique les distorsions ne sont pas importantes.

L'indice combiné des Nations Unies vaut 37,0 pour le milieu urbain et 56,4 pour le milieu rural signifiant que les âges sont mieux déclarés en milieu urbain qu'en milieu rural.

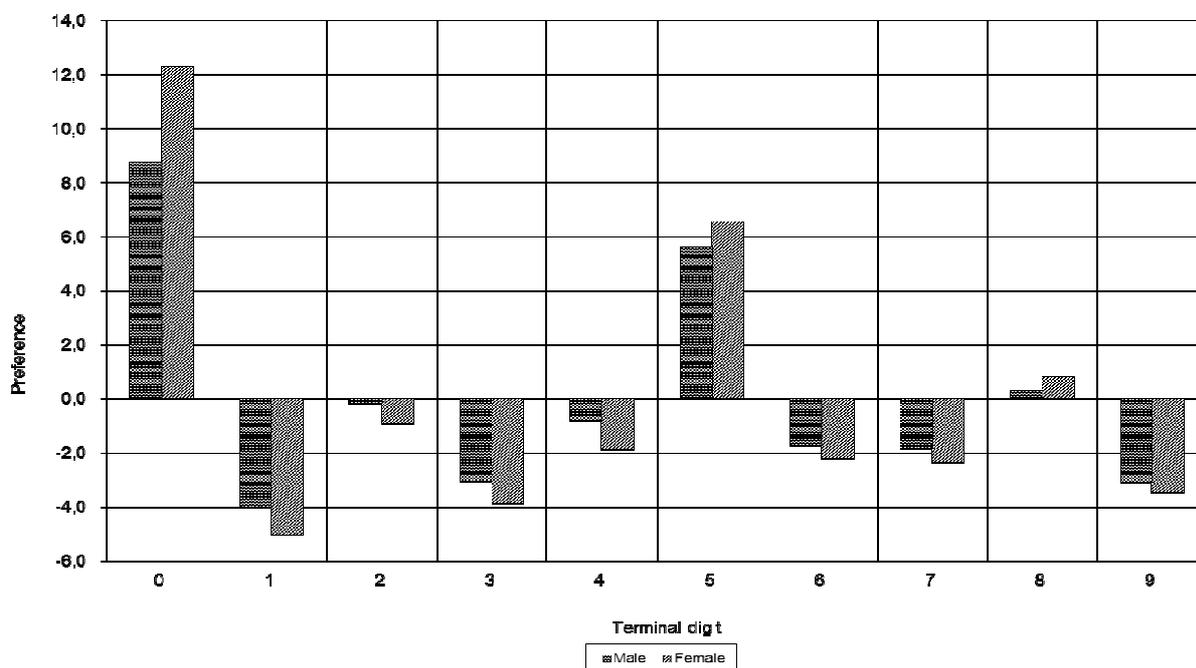
Les valeurs de ces indices dévoilent des disparités lorsqu'ils sont calculés au plan régional. L'ICN des régions de Kindia, Faranah, Boké, N'Zérékoré et de Mamou indiquent que les âges sont davantage moins bien déclarés que dans les autres régions.

Un regroupement par groupe d'âges quinquennaux permet aussi de juger visuellement de la qualité qu'apporte ce regroupement des âges avant le calcul d'indicateurs spécifiques. Ainsi, les valeurs des indices des Nations Unies et de Myers peuvent suggérer une correction des données, le regroupement des âges par groupes quinquennaux confère à la pyramide une allure régulière.

Par ailleurs, les ajustements de l'âge peuvent avoir des conséquences sur les différents indicateurs du recensement. Aussi, n'est-il généralement pas conseillé d'ajuster les données relatives à l'âge. Cependant pour les besoins des projections démographiques par année d'âge, les données par âge sont lissées selon des techniques (moyenne mobile, méthode des Nations Unies, méthode de Carrier et Farrag, etc.) pour mieux refléter la réalité et la régularité des données.

Graphique 3. 17 : Degré d’attraction ou de répulsion pour les chiffres terminaux et selon le sexe (indice de Myers)

Guinée : 2014



3.3.4.2 Rapports des groupes d’âges successifs

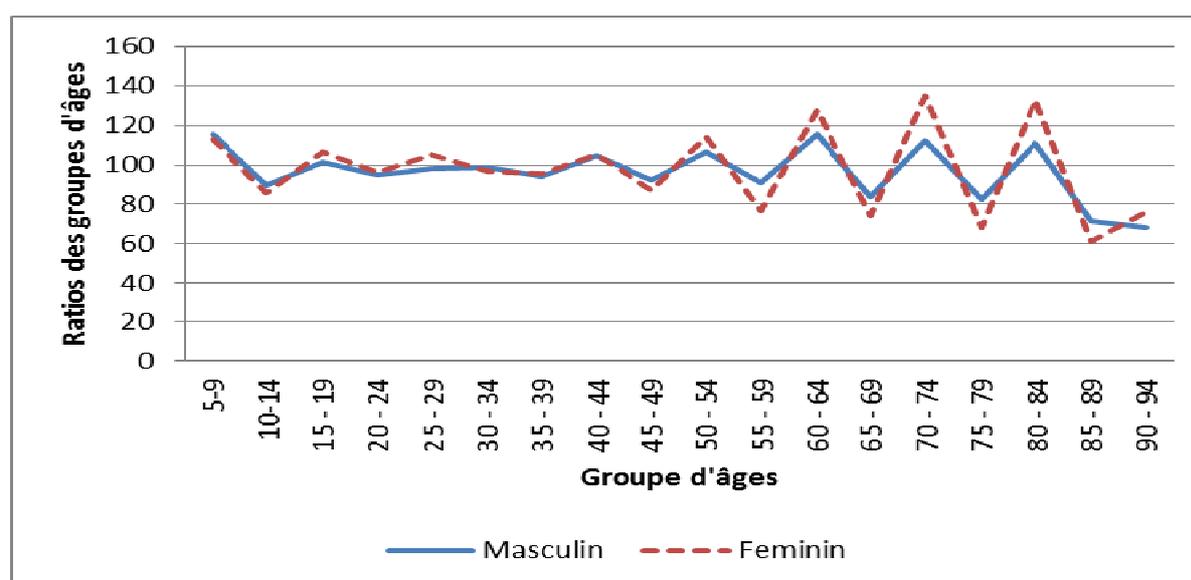
L’examen des rapports d’âge permet de mettre en évidence les éventuels transferts d’effectifs d’un groupe d’âges vers les autres ainsi que leur ampleur. Les rapports d’âge sont calculés en rapportant les effectifs d’un groupe d’âges donné à la demi-somme de ceux des groupes d’âges encadrant. Si ce rapport vaut 100, il n’y a pas de transfert d’effectifs vers les groupes d’âge encadrants. Cependant si le rapport est inférieur à 100, cela traduirait que le groupe d’âges considéré a subi un transfert d’effectifs vers les groupes d’âges encadrants ; à l’opposé si le rapport est supérieur à 100, il a, en revanche, bénéficié des effectifs des groupes d’âges encadrants. Les ratios pour certains groupes d’âges (Tableau 3.12) indiquent qu’ils ont bénéficié d’un transfert d’effectifs des groupes d’âges encadrants (ratios supérieurs à 100). C’est le cas des deux sexes pour les groupes d’âges 5-9 ans, 15-19 ans, 40-44 ans, 50-54 ans, 60-64 ans, 70-74 ans et 80-84 ans.

Toutefois, des entrées ou sorties relativement importantes de certains groupes d’âges au sein de la population peuvent avoir pour résultat des ratios inférieurs ou supérieurs à 100.

Tableau 3. 17 : Ratios des groupes d'âges (%) selon le sexe

Groupe d'âges	Urbain			Rural			Ensemble		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0 à 4 ans									
5 à 9 ans	104,7	103,1	103,8	119,8	118,1	119,0	115,2	113,2	114,2
10 à 14 ans	89,3	94,4	91,9	90,0	81,2	85,5	89,7	85,8	87,7
15 à 19 ans	107,0	107,6	107,3	96,7	105,3	101,2	101,0	106,2	103,7
20 à 24 ans	112,1	108,0	110,0	80,9	88,2	85,1	94,8	96,0	95,5
25 à 29 ans	93,1	96,4	94,8	103,2	110,6	107,6	98,3	104,9	101,9
30 à 34 ans	97,2	95,4	96,3	99,7	97,6	98,4	98,6	96,9	97,6
35 à 39 ans	90,6	91,8	91,2	96,4	97,4	97,0	94,0	95,5	94,9
40 à 44 ans	106,5	103,5	105,1	103,7	106,0	105,0	104,8	105,2	105,0
45 à 49 ans	89,9	87,8	88,9	93,3	86,4	89,5	92,1	86,8	89,3
50 à 54 ans	104,4	107,0	105,6	107,7	117,7	112,8	106,5	114,5	110,4
55 à 59 ans	90,9	86,4	88,9	91,0	73,2	81,7	90,9	76,8	83,9
60 à 64 ans	118,7	114,4	116,8	114,1	133,0	123,0	115,5	127,7	121,1
65 à 69 ans	77,6	76,8	77,2	86,3	73,5	79,7	83,7	74,3	79,1
70 à 74 ans	110,5	125,6	117,5	112,8	138,2	124,7	112,2	135,1	122,9
75 à 79 ans	75,9	70,1	72,9	84,2	68,1	75,9	82,3	68,6	75,2
80 à 84 ans	106,0	130,3	118,4	112,5	134,1	122,5	111,2	133,2	121,6
85 à 89 ans	63,4	60,9	62,0	73,2	61,5	67,3	71,3	61,3	66,2
90 à 94 ans	72,2	82,1	78,1	67,7	74,1	70,7	68,4	76,0	72,2
95 ans et plus									

L'examen des ratios des groupes d'âges (Graphique 3.18) met davantage en lumière les transferts d'effectifs d'un groupe d'âge vers les groupes d'âges encadrants surtout aux âges jeunes et aux âges avancés.

Graphique 3. 18 : Ratios des groupes d'âges par sexe


CHAPITRE 4: EVALUATION DES DONNEES SUR LA NATALITE ET LA FECONDITE

Les questions sur les enfants nés vivants et sur les naissances au cours des 12 derniers mois ont permis de collecter des données sur la fécondité.

Des informations complémentaires sur la parité actuelle des femmes ont été également recueillies en leur demandant le nombre d'enfants encore en vie parmi ceux qui sont nés vivants.

Les naissances des douze derniers mois concernent les femmes de 12-54 ans, mais pour le calcul des indicateurs classiques ce sont les femmes de 15-49 ans qui sont considérées.

4.1 La natalité

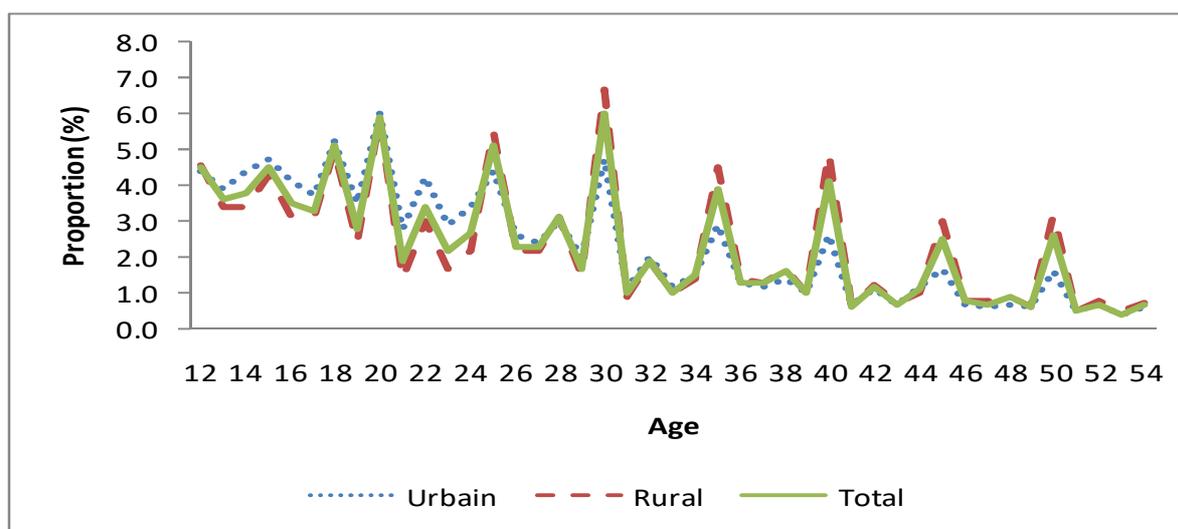
4.1.1 Volume des naissances

4.1.1.1 Structure par âge de la population en âge de procréer

L'âge des femmes est fondamental dans l'étude de la fécondité. L'allure de la courbe indique bien les attractions et les répulsions pour certains chiffres matérialisés sur la courbe par des pics et des creux accentués (Graphique 4.1).

L'allure globale de la forme indique un amenuisement des effectifs au fur et à mesure que l'âge augmente sous l'effet de la mortalité.

Graphique 4. 1 : Répartition (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence

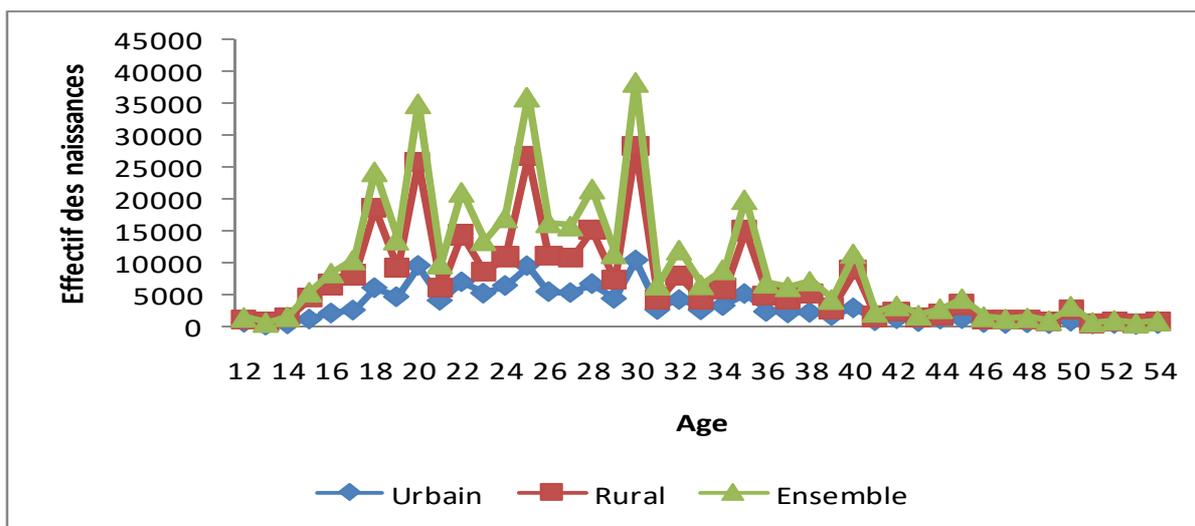


4.1.1.2 Naissances selon l'âge des mères

La distribution des naissances vivantes des douze derniers mois selon l'âge des mères révèle des attractions et des répulsions pour certains âges. Les irrégularités déjà observées au niveau des groupes d'âges des femmes en âge de procréer se répercutent sur la régularité de la déclaration des naissances au cours des 12 derniers mois. Les mauvaises appréciations des périodes de référence contribuent aussi à ces irrégularités.

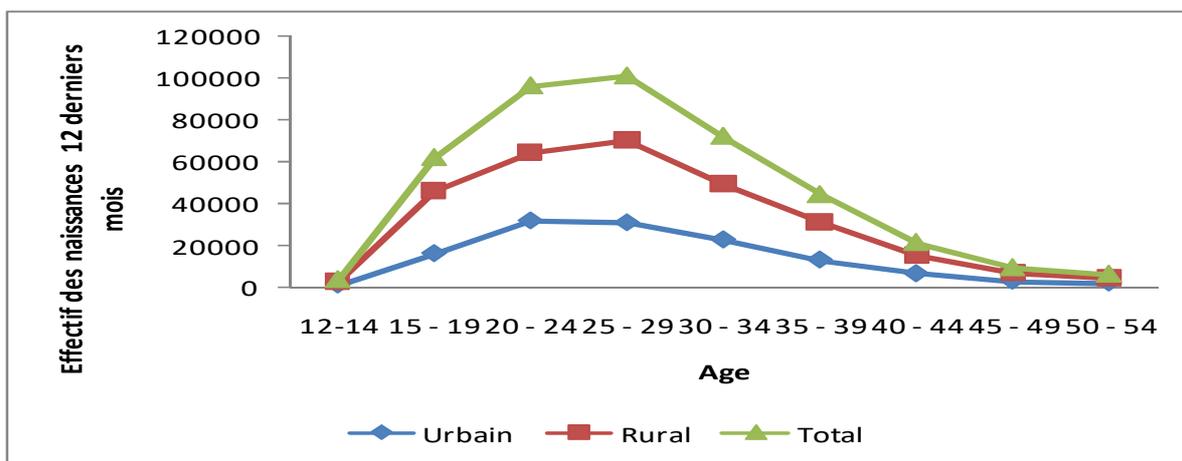
L'allure générale des courbes (Graphique 4.2) montre que la fécondité est faible dans le groupe d'âges 12-14 ans, puis elle est élevée pour les groupes d'âges 15-34 ans, au-delà la baisse est plus prononcée.

Graphique 4. 2 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères



Le regroupement par groupes d'âges quinquennaux des mères permet de résoudre globalement ce problème de transfert d'effectif d'un âge à l'autre, tel que le montre le graphique 4.3.

Graphique 4. 3 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âges des mères



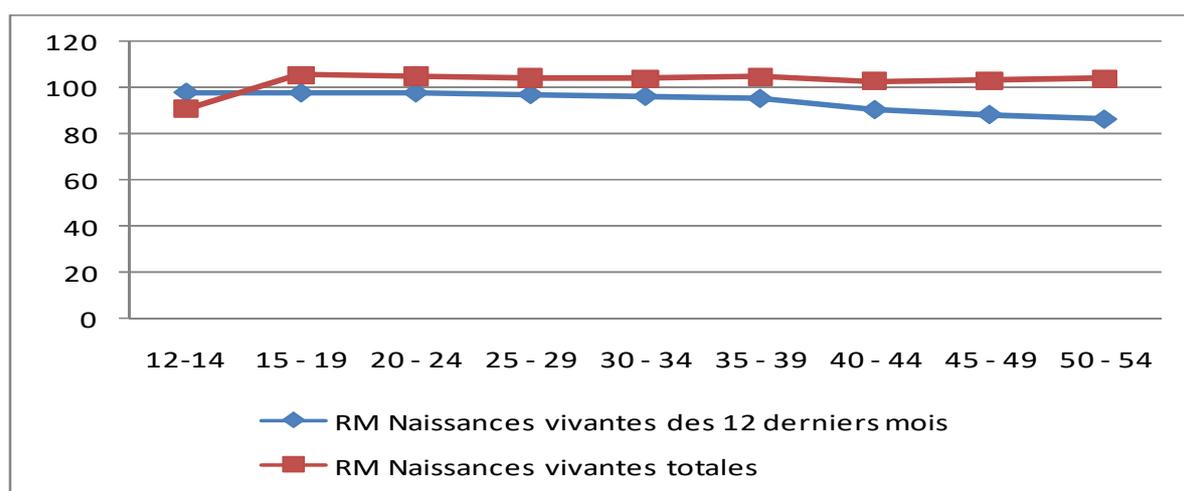
4.1.1.3 Rapports de masculinité des naissances des douze derniers mois

Les rapports de masculinité des naissances déclarées (Tableau 4.1) permettent de juger de l'ampleur des omissions éventuelles selon le sexe des enfants. Les rapports de masculinité oscillent généralement entre 102 et 107 à la naissance. Les rapports de masculinité des enfants nés vivants au cours de la vie sont dans cet intervalle. Pour le groupe d'âges 12-14 ans, la faiblesse des effectifs fait que le rapport de masculinité est en dehors de l'intervalle. Cependant, ceux des enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois sont en deçà de cet intervalle. Ces résultats suggèrent que les enfants ont été omis ou que les omissions concernent indifféremment les deux sexes pour les naissances des 12 derniers mois.

Tableau 4. 1: Rapports de masculinité des naissances déclarées

Groupe d'age	Naissances vivantes des 12 derniers mois	Naissances vivantes des 12 derniers mois	Rapport de masculinité	Naissances vivantes totales	Naissances vivantes totales	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
12 à 14 ans	1 733	1 771	97,9	10 365	11 407	90,9
15 à 19 ans	30 691	31 408	97,7	143 893	136 432	105,5
20 à 24 ans	47 690	48 814	97,7	386 486	367 622	105,1
25 à 29 ans	49 839	51 386	97,0	628 131	602 368	104,3
30 à 34 ans	35 458	36 870	96,2	678 233	651 245	104,1
35 à 39 ans	21 598	22 672	95,3	657 384	629 051	104,5
40 à 44 ans	10 149	11 209	90,5	620 277	603 522	102,8
45 à 49 ans	4 351	4 921	88,4	452 568	438 019	103,3
50 à 54 ans	2 840	3 286	86,4	403 288	387 479	104,1
Total	204 349	212 337		3 980 625	3 827 145	

L'examen des rapports de masculinité pour les enfants nés vivants au cours des douze derniers mois (Tableau 4.2 et Graphique 4.4) indique que les valeurs ne sont pas dans la fourchette des valeurs attendues. Mais, les naissances vivantes totales sont dans la fourchette.

Graphique 4. 4 : Rapports de masculinité des enfants nés vivants et des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères

Tableau 4. 2: Effectifs d'enfants nés vivants et effectifs de naissances des 12 derniers mois selon le sexe et rapports de masculinité par région (Femmes 12-54 ans)

Région administrative	Naissances vivantes des 12 derniers mois	Naissances vivantes des 12 derniers mois	Rapport de masculinité	Naissances vivantes totales	Naissances vivantes totales	Rapport de masculinité
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Boké	21 229	22 566	94,1	430 394	412 838	104,3
Conakry	28 244	29 242	96,6	446 647	427 904	104,4
Faranah	18 098	18 425	98,2	388 726	378 564	102,7
Kankan	46 423	46 915	99,0	769 770	741 842	103,8
Kindia	31 113	33 745	92,2	617 772	590 488	104,6
Labé	17 360	17 888	97,0	399 400	386 499	103,3
Mamou	12 157	12 351	98,4	308 013	290 451	106,0
N'Zérékoré	29 725	31 205	95,3	619 903	598 559	103,6
Total	204 349	212 337		3 980 625	3 827 145	

4.1.2 Evaluation interne

4.1.2.1 Comparaison de la population de 0 an et des naissances des 12 derniers mois

Le rapprochement des naissances des 12 derniers mois et de la population de 0 an révolu en tenant compte de la mortalité (décès survenus parmi ces naissances) et en supposant la migration négligeable pour ces enfants, permet également d'apprécier l'ampleur des sous-déclarations.

On observe (tableau 4.3) un écart entre les naissances des 12 derniers mois et la population de 0 an révolu quels que soient le milieu de résidence et la région. Toutefois, les écarts sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Ces écarts suggèrent une mauvaise qualité des déclarations, et sont le fait de :

- des omissions éventuelles d'enfants décédés juste après la naissance ;
- de la prise en compte d'enfants nés avant les 12 derniers mois. Ces mauvaises déclarations concernent l'âge des enfants et également la définition de la période de référence des 12 derniers mois comme déjà relevé en début de cette section.

Tableau 4.3 : Comparaison des effectifs des naissances des douze derniers mois et de la population de moins d'un an (Femmes 12-54 ans)

Variables	Effectif des naissances des 12 derniers mois (N)	Décès moins d'un an D(0,1)	Population 0 an (Po)	Po+D	Ecart (N)-(Po+D)	Ecart ((N)-(Po+D)) / (N) en %
Milieu de résidence						
Urbain	125 843	9 859	101 069	110 928	14 915	11,9
Rural	290 817	26 697	222 818	249 515	41 302	14,2
Région administrative						
Boké	43 795	3 524	32 717	36 241	7 554	17,2
Conakry	57 481	3 985	43 528	47 513	9 968	17,3
Faranah	36 521	3 508	27 251	30 759	5 762	15,0
Kankan	93 326	9 234	72 377	81 611	11 715	12,6
Kindia	64 858	4 988	50 132	55 120	9 738	15,0
Labé	35 244	3 030	28 768	31 798	3 446	9,8
Mamou	24 508	1 730	20 039	21 769	2 739	11,2
N'Zérékoré	60 927	6 557	49 075	55 632	5 295	8,7
Total	416 660	36 556	323 887	360 443	56 217	13,5

4.1.3 Evaluation externe

Il s'agit dans cette partie de comparer l'effectif des naissances observées avec celui des naissances attendues, et d'apprécier variation du taux brut de natalité pour la période intercensitaire 1996-2014

4.1.3.1 Naissances attendues

L'effectif des naissances observées en 2014 sera comparé aux estimations d'autres sources ; celles-ci restent très limitées pour la Guinée. Pour cela, on utilisera les taux comparatifs à partir des taux de fécondité du recensement de 1996, de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2012 et de la structure par âge des femmes de 2014. Ces taux comparatifs appliqués à la structure-type ont fourni un effectif de 419242 naissances pour 1996 et 462282 pour l'EDS 2012 contre 407036 au recensement de 2014. En supposant que l'effectif de la population totale et celui des femmes dénombrés en 2014 sont plus fiables que ceux de 1996 et 2012 et que les taux de fécondité de 1996 et 2012 sont exempts d'erreurs graves, il y aurait eu une sous-estimation des naissances de l'ordre de 3,0% à 13,6%

Tableau 4. 4 : Naissances attendues en 2014

Groupe d'âges	Naissances attendues en 2014 à partir des taux de fécondité du RGPH 1996 (1)	Naissances attendues en 2014 à partir des taux de fécondité de l'EDS 2012 (2)	Naissances observées en 2014 (3)	Ecart de 1996 (3)-(1)	Ecart de 2012 (3)-(2)	% Ecart de 1996 ((3)-(1))/(3)	% Ecart de 2012 ((3)-(2))/(3)
15 à 19 ans	86 075	93 091	62 092	-23 983	-30 999	-38,6	-49,9
20 à 24 ans	102 726	116 523	96 500	-6 226	-20 023	-6,5	-20,7
25 à 29 ans	99 491	109 574	101 221	1 730	-8 353	1,7	-8,3
30 à 34 ans	69 448	73 131	72 328	2 880	-803	4,0	-1,1
35 à 39 ans	38 936	43 950	44 267	5 331	317	12,0	0,7
40 à 44 ans	17 198	19 272	21 356	4 158	2 084	19,5	9,8
45 à 49 ans	5 368	6 743	9 272	3 904	2 529	42,1	27,3
Total	419 242	462 282	407 036	-12 206	-55 246	-3,0	-13,6

4.1.4 Evaluation des taux de non réponse par âge de la mère (test d'El Badry)

Lors des enquêtes et recensements, les agents enquêteurs et recenseurs ont tendance à classer les nullipares comme « non –réponses ». La parité et les naissances peuvent ainsi se trouver sous-estimées par élimination des effectifs classés « non –déclarés ».

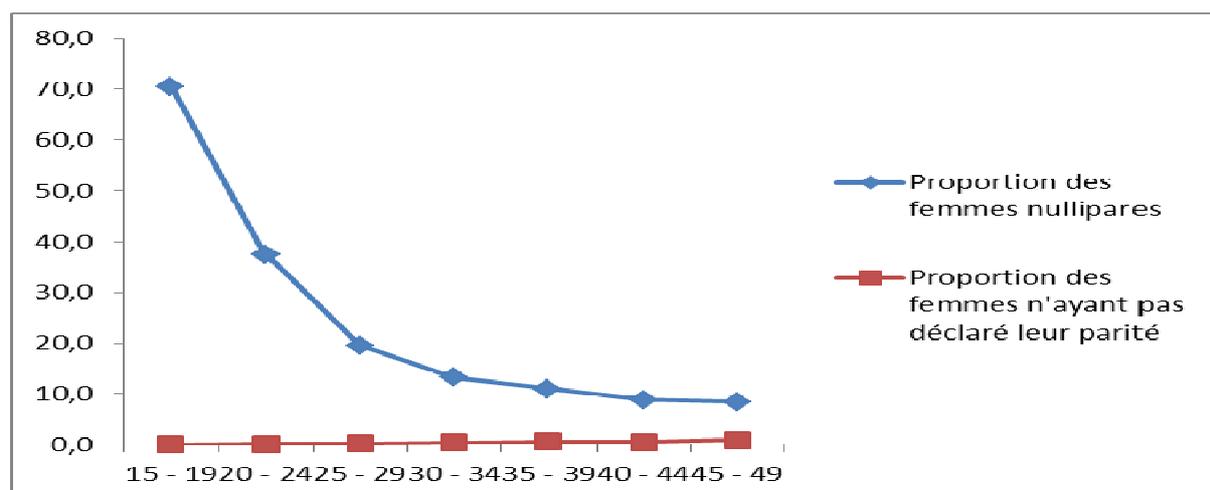
El-Badry (1961) a proposé une méthode permettant d'estimer la fréquence exacte des « non –réponses » et proportion de celles dont la parité n'est pas déclarée. L'emploi de cette méthode est recommandé si la relation précédente est linéaire ; sinon, il est recommandé, pour le calcul des parités moyennes, d'inclure les non-réponses dans le dénominateur.

L'examen des données du recensement sur la parité montre des pourcentages de non-réponses inférieurs ou égaux à 1%. Toutefois, l'application de la méthode d'El Badry n'est pas recommandée ici à cause de l'absence d'une relation linéaire entre la proportion des femmes nullipares et la proportion de celles dont la parité n'est pas déclarée (graphique 4.5). Par conséquent, le calcul des parités moyennes se fera par rapport à l'ensemble des femmes de chaque groupe d'âges.

On peut conclure que les effectifs de non-déclarés n'influencent pas la qualité des données relatives à la fécondité.

Tableau 4. 5: Proportions (%) de femmes nullipares et de femmes n'ayant pas déclaré leur parité par groupe d'âges

Groupe d'âges	Proportion des femmes nullipares	Proportion des femmes n'ayant pas déclaré leur parité
15 à 19 ans	70,6	0,0
20 à 24 ans	37,5	0,1
25 à 29 ans	19,6	0,2
30 à 34 ans	13,2	0,5
35 à 39 ans	11,0	0,6
40 à 44 ans	8,9	0,5
45 à 49 ans	8,5	1,0

Graphique 4.5 : Courbes des proportions (%) de femmes nullipares et de femmes n'ayant pas déclaré leur parité par groupe d'âges


4.2 Evaluation de la fécondité

4.2.1 Evaluation interne

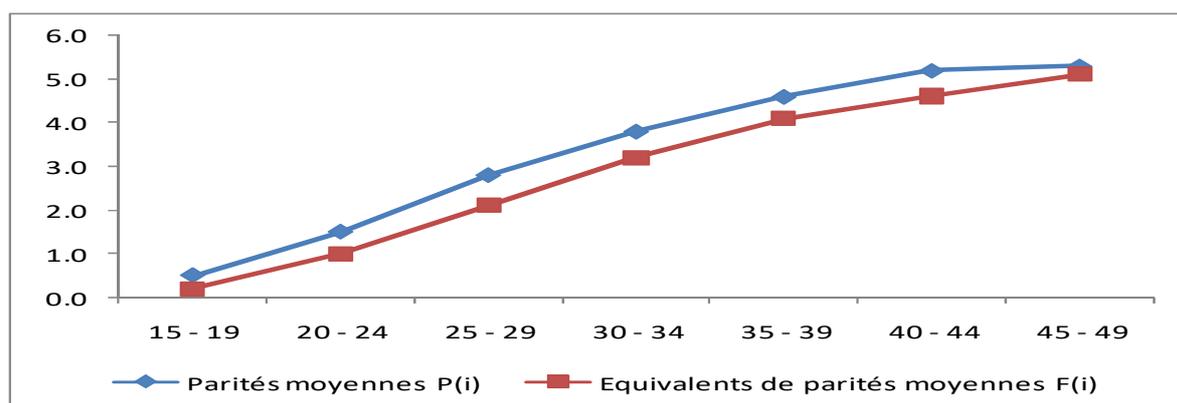
4.2.1.1 Cohérence des données de fécondité par groupe d'âges des femmes

Les rapports P/F qui permettent d'examiner la cohérence des données sur les enfants nés vivants et celles des 12 derniers mois sont tous supérieurs à l'unité et dépassent le seuil généralement admis de 1,02 (Tableau 4.6). Ainsi, il y aurait une sous-estimation des naissances des douze derniers mois. Les rapports P/F fournissent les coefficients à utiliser pour ajuster les données sur la fécondité.

Tableau 4.6 : Parités moyennes, équivalents de parités (national)

Groupe d'âges des mères	Parité déclarée (Pi)			Parité estimée à partir des naissances des 12 derniers mois F(i)			Quotient P/F		
	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.	Urbain	Rural	Ens.
15 à 19 ans	0,3	0,6	0,5	0,1	0,3	0,2	1,87	2,02	1,98
20 à 24 ans	1,0	1,9	1,5	0,7	1,4	1,1	1,37	1,43	1,40
25 à 29 ans	2,1	3,2	2,8	1,6	2,6	2,2	1,28	1,22	1,27
30 à 34 ans	3,0	4,2	3,8	2,6	3,8	3,3	1,18	1,12	1,16
35 à 39 ans	3,9	4,9	4,6	3,4	4,7	4,2	1,17	1,05	1,11
40 à 44 ans	4,6	5,4	5,2	3,9	5,2	4,7	1,21	1,04	1,11
45 à 49 ans	4,9	5,5	5,3	4,3	5,7	5,1	1,13	0,98	1,04

La courbe des équivalents de parité est très semblable à celle des parités moyennes (Graphique 4.6), toutefois, elle s'en écarte à partir de 15-19 ans. Ce qui suggère une sous-estimation des naissances vivantes des 12 derniers mois. Ces omissions d'enfants nés vivants sont attribuables, entre autres, aux souvenirs douloureux liés à la perte récente d'un enfant et aux tabous culturels sur les décès infantiles.

Graphique 4. 6 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes


La proportion de femmes aux parités non déclarées est faible dans l'ensemble : moins de 1% et ce quel que soit le groupe d'âges des femmes (Tableau 4.7).

Tableau 4. 7: Proportion (%) de parités non déclarées par groupe d'âges des femmes

Groupe d'âges	Effectif des femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	% ND
15 à 19 ans	589 555	21	0,0
20 à 24 ans	496 263	288	0,1
25 à 29 ans	444 157	758	0,2
30 à 34 ans	350 747	1 663	0,5
35 à 39 ans	280 112	1 752	0,6
40 à 44 ans	235 595	1 207	0,5
45 à 49 ans	167 746	1 590	0,9
50 à 54 ans	150 935	1 028	0,7
Total	2 715 110	8 307	0,3

Au regard des régions (Tableau 4.8), les proportions de femmes aux parités non déclarées sont supérieures à la moyenne nationale à Conakry (0,4%), Faranah et Kankan (0,4%). Ces proportions de femmes de parités non déclarées restent cependant globalement faibles par région.

Tableau 4. 8 : Proportion (%) de parités non déclarées par région (Femmes 15-54 ans)

Région	Effectif des femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	% ND
Boké	278 405	907	0,3
Conakry	473 992	1 999	0,4
Faranah	233 458	871	0,4
Kankan	459 925	1 797	0,4
Kindia	407 444	1 106	0,3
Labé	260 100	464	0,2
Mamou	190 746	397	0,2
N'Zérékoré	411 040	766	0,2
Total	2 715 110	8 307	0,3

La proportion de femmes aux naissances des douze derniers mois non déclarées est faible (moins d'1%). Par régions, les proportions de femmes aux naissances des 12 derniers mois non déclarés est faible (moins d'1%), (Tableaux 4.9 et 4.10).

Tableau 4. 9: Proportion (%) de femmes avec naissances non déclarées au cours des 12 derniers mois par groupe d'âges

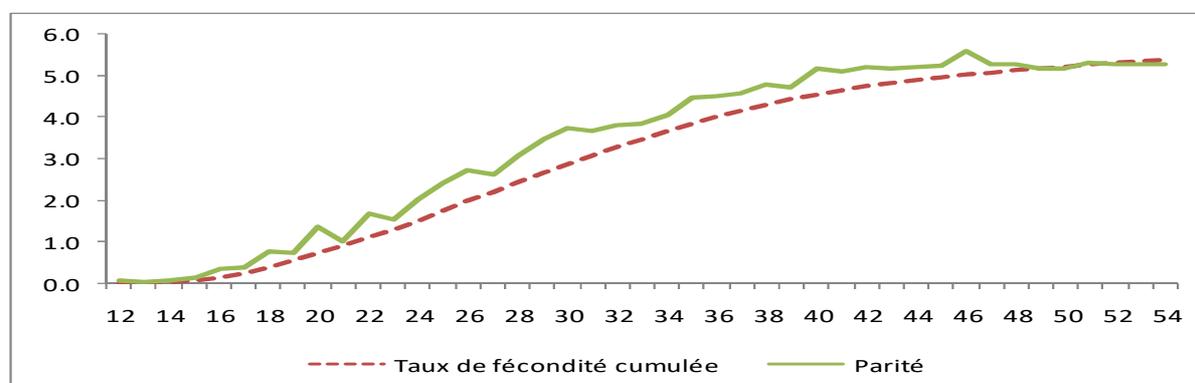
Groupe d'âges	Effectif des femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	%ND
15 à 19 ans	589 555	143	0,0
20 à 24 ans	496 263	391	0,1
25 à 29 ans	444 157	813	0,2
30 à 34 ans	350 747	1 697	0,5
35 à 39 ans	280 112	1 778	0,6
40 à 44 ans	235 595	1 224	0,5
45 à 49 ans	167 746	1 608	1,0
50 à 54 ans	150 935	1 039	0,7
Total	2 715 110	8 693	0,3

Tableau 4. 10: Proportion (%) de femmes n'ayant pas déclaré leurs naissances au cours des 12 derniers mois par région

Région	Effectif des femmes	Femmes n'ayant pas déclaré leur parité	% ND
Boké	278 405	935	0,3
Conakry	473 992	2 115	0,4
Faranah	233 458	905	0,4
Kankan	459 925	1 840	0,4
Kindia	407 444	1 161	0,3
Labé	260 100	505	0,2
Mamou	190 746	417	0,2
N'Zérékoré	411 040	815	0,2
Total	2 715 110	8 693	0,3

4.2.1.2 Comparaison des courbes de taux de fécondité et parités

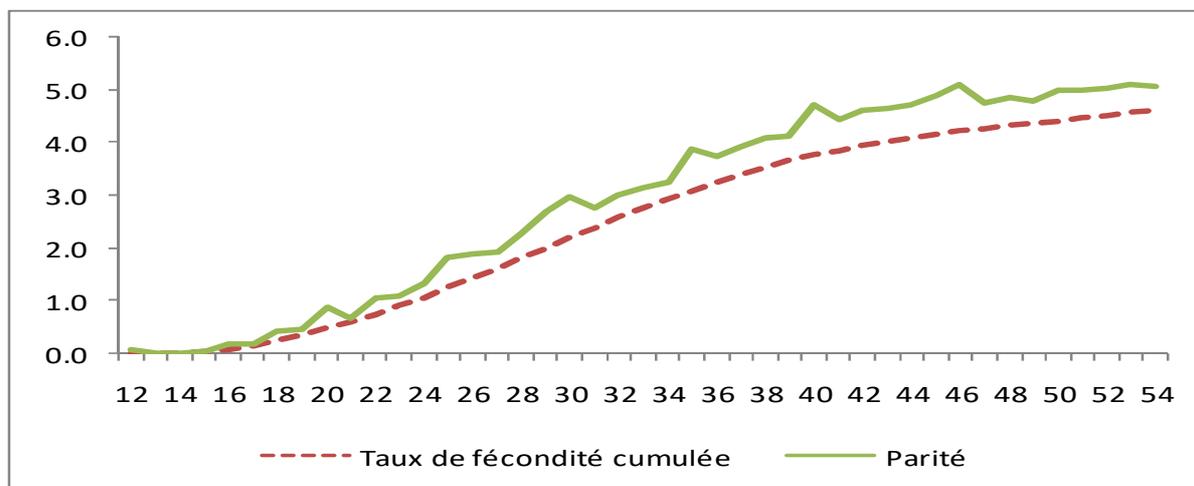
Il ressort du graphique 4.7 que la courbe des taux cumulés est en dessous de celle des parités déclarées de 15-47ans. Ce qui suggère une omission d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois.

Graphique 4. 7 : Courbe des taux cumulés et parité par âge


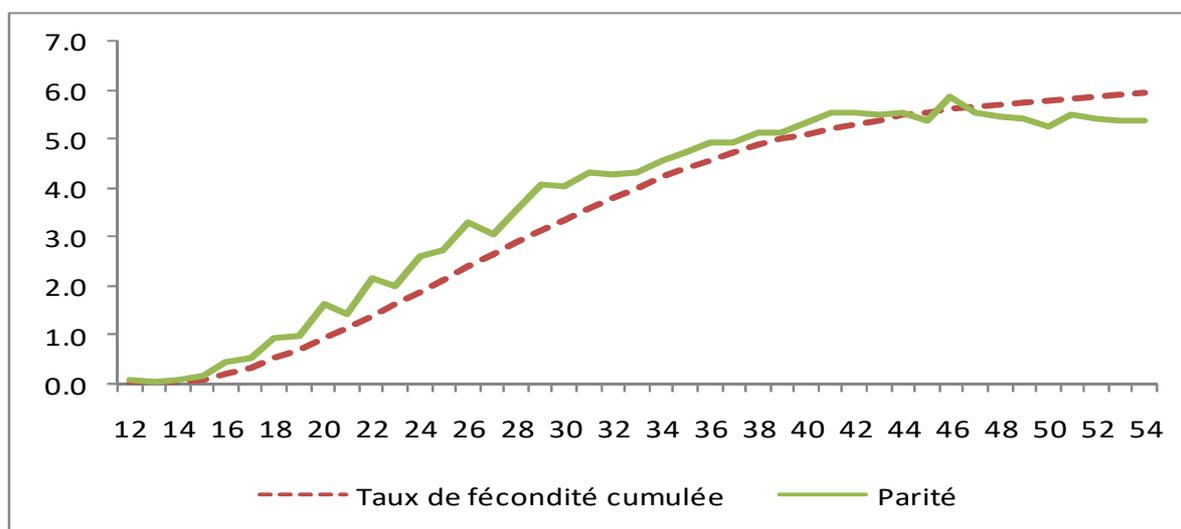
L'examen des courbes des milieux urbain et rural montre les décalages observés précédemment. Mais, ces décalages sont beaucoup accentués en milieu urbain (graphiques 4.8 et 4.9). Ce qui

traduirait une baisse récente de la fécondité urbaine. Toujours est-il qu'il y a une omission d'enfants nés vivants au cours des 12 derniers mois.

Graphique 4. 8 : Courbe des taux cumulés et parité par âge : Guinée urbaine



Graphique 4. 9 : Courbe des taux cumulés et parité par âge : Guinée rurale



4.2.1.3 Méthode de Coale-Demeny et Brass-Rachad

L'utilisation combinée du taux global de fécondité général (TGFG) de Coale-Demeny et celui de Brass-Rachad et leur comparaison avec la parité moyenne observée à 45-49 ans permet de vérifier les omissions des naissances ainsi que les transferts de femmes d'un groupe d'âges à un autre.

Des données du recensement, il résulte que $TGFG_{cd}=5,1$ et $TGFG_{br}=5,3$ et la parité moyenne à 45-49 ans est $P_7=5,3$. La comparaison entre la plus petite valeur des deux taux et la parité moyenne P_7 montre une omission des naissances des douze derniers mois et un faible transfert d'un groupe d'âges à un autre.

Tableau 4. 11: Descendance moyenne du moment selon le milieu de résidence

Indicateurs	Ensemble	Urbain	Rural
TGFGcd	5,1	4,2	5,3
TGFGbr	5,3	4,6	5,8
P ₇	5,3	4,9	5,5

4.2.2 Comparaison des indicateurs observés avec ceux d'autres sources

Elle porte sur la qualité comparée des données sur la fécondité aux recensements de 1996 et 2014 d'une part, et d'autre part sur la comparaison des niveaux de fécondité au RGPH 2014 avec ceux d'autres sources.

La comparaison des données collectées sur la fécondité aux recensements de 1996 et 2014 montre que la qualité des données s'est nettement améliorée au niveau des naissances vivantes totales et relativement au niveau des naissances des douze derniers mois. En effet, la conformité des rapports de masculinité des naissances totales et des douze derniers mois à la norme théorique de référence (102-107) et des rapports P/F proches de 1 et ne dépassant pas le seuil de 1,02) sont des indicateurs d'une amélioration de la qualité des données sur la fécondité (tableau 4.12).

Tableau 4. 12: Indicateurs comparés d'évaluation des données sur la fécondité : RGPH 1996- RGPH 2014

Groupe d'âges	Rapports de masculinité				RATIO P/F	
	Naissances des 12 derniers mois		Enfants nés vivants		1996	2014
	1996	2014	1996	2014		
15 à 19 ans	96,0	97,7	104,1	105,5	2,2	2,0
20 à 24 ans	97,1	97,7	103,5	105,1	1,7	1,4
25 à 29 ans	96,7	97,0	102,4	104,3	1,1	1,3
30 à 34 ans	97,2	96,2	101,4	104,1	1,0	1,2
35 à 39 ans	94,4	95,3	101,2	104,5	0,9	1,1
40 à 44 ans	92,0	90,5	99,6	102,8	0,8	1,1
45 à 49 ans	90,6	88,4	99,3	103,3	1,3	1,0

La comparaison des taux de fécondité par âge issus du RGPH 1983, des EDS 1992 ; 1999 ; 2005 et 2012, et du celui des données observées du RGPH 2014 montre une diminution de la fécondité entre 1983 et 2014 (tableau 4.13).

L'indice synthétique de fécondité (ISF) a baissé entre 1996 et 2012. Entre 2012 et 2014, l'ISF semble rester constant car la variation n'est que de +0,1 point. Par ailleurs, le taux de fécondité du groupe d'âge 15-19 ans est trop sous-estimé par rapport aux tendances observées.

Tableau 4. 13 : Taux de fécondité (‰) en 1983, 1996, 1999, 2005, 2012 et 2014

Groupes d'âges	RGPH 1983	EDS 1992	RGPH 1996	EDS 1999	EDS 2005	EDS 2012	RGPH 2014
15 à 19 ans	161	157	158	168	154	146	105,3
20 à 24 ans	267	247	283	238	240	207	194,6
25 à 29 ans	269	248	280	246	247	224	228,3
30 à 34 ans	211	215	216	214	226	198	207,2
35 à 39 ans	149	154	150	144	169	139	159,0
40 à 44 ans	72	74	71	70	85	73	91,1
45 à 49 ans	39	39	34	25	20	32	55,8
ISF	5,8	5,7	5,6	5,5	5,7	5,1	5,2
TGF	183	195	170	193	194	176	159,2

En définitive, les indicateurs de la natalité et de la fécondité issus du recensement de 2014 sont entachés d'erreurs.

4.3 Ajustement de la fécondité

Les méthodes d'estimation directe de la fécondité ne sont applicables que lorsque les données sur les naissances des 12 derniers mois et celles sur l'ensemble des enfants nés vivants sont de bonne qualité. Dans le cas contraire, on est obligé de recourir aux méthodes indirectes d'estimation de la fécondité. Divers auteurs ont développé des méthodes d'ajustement des taux de fécondité à partir des parités moyennes par âge. La plus connue de ces méthodes est le modèle de BRASS avec toutes ses variantes. Ces modèles souffrent toutefois d'un inconvénient majeur, celui de reposer sur l'hypothèse que la fécondité est restée constante. Ce n'est pas le cas en Guinée. ARRIAGA (1983) a développé une technique de type BRASS mais qui tient compte de l'évolution éventuelle de la fécondité. L'auteur observe que dans les conditions de la baisse de la fécondité, la parité moyenne par âge des mères évolue de façon linéaire pour les femmes surtout avant l'âge de 35 ans. A partir de cette observation et partant du fait que, généralement les réponses à la question en rapport avec les enfants nés vivants pour les femmes de moins de 35 ans sont acceptables, une interpolation linéaire des données sur les enfants nés vivants par femme selon l'âge des mères à partir de deux ou plusieurs recensements peut servir pour l'estimation des enfants nés vivants pour les 12 mois ayant précédé le recensement actuel et pour les 12 mois ayant précédé le précédent recensement. La méthode d'ARRIAGA présente donc un double intérêt : elle tient compte de l'hypothèse d'une évolution de la fécondité d'une part, et d'autre part, elle permet d'estimer la fécondité à partir d'un plus grand nombre d'informations, soit les données de deux ou plusieurs opérations de collecte. Par ailleurs, la procédure ARFE2 du logiciel PAS en facilite l'application. On y a recouru en utilisant les données des deux recensements: 2014 et 1996. Pour l'ajustement des taux de fécondité, la méthode d'ARRIAGA propose des facteurs d'ajustement selon que l'on considère les groupes d'âges 20-29 ans, 25-29 ans, 25-34 ans ou 30-34 ans. Il est recommandé d'utiliser le facteur de correction du groupe d'âge dont le centre est le plus proche de l'âge moyen à la procréation.

La méthode d'ajustement qui a été retenue pour faire les corrections est la méthode d'ARRIAGA.

CHAPITRE 5: EVALUATION DES DONNEES SUR LA MORTALITE

5.1 Nombre de décès déclarés

5.1.1 Evaluation interne

5.1.1.1 Comparaison entre les enfants âgés de moins d'un an, les naissances vivantes et les décès au cours des douze derniers mois

En l'absence de migrations internationales importantes, l'effectif des enfants âgés de moins d'un an au moment du dénombrement devrait être approximativement égal à la différence entre les naissances vivantes et les décès de moins d'un an survenus au cours de cette période, soit $416660 - 36556 = 380104$ survivants. Or l'effectif des enfants de moins d'un an dénombré (323887) est largement inférieur à celui des survivants des naissances des douze derniers mois (380104). Cet écart 56217 (17%) peut s'expliquer par une mauvaise appréciation de la période de référence qui aurait beaucoup plus affecté les décès que les naissances ou inversement.

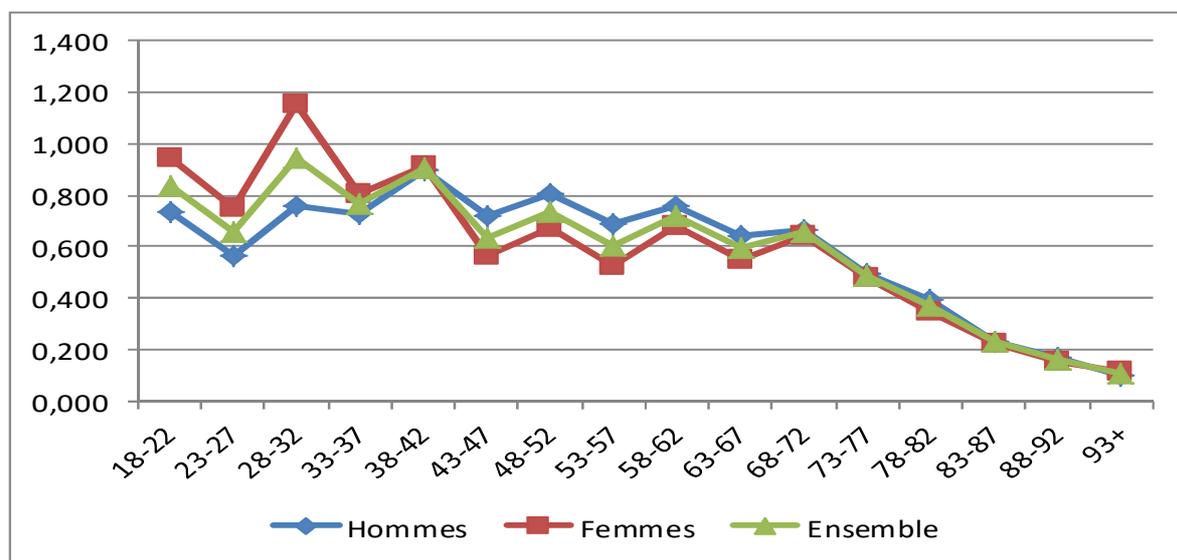
5.1.1.2 Taux de survie des générations

De façon générale, les effectifs de génération baissent entre 1996 et 2014. (Tableau A5.1).

Le taux de survie pour l'ensemble des générations de 1996 est de 0,716. Les femmes présentent un taux de survie plus élevé (0,756) que les hommes (0,676). Ces valeurs pourraient s'expliquer par l'amélioration des indicateurs de mortalité ou par les entrées de population.

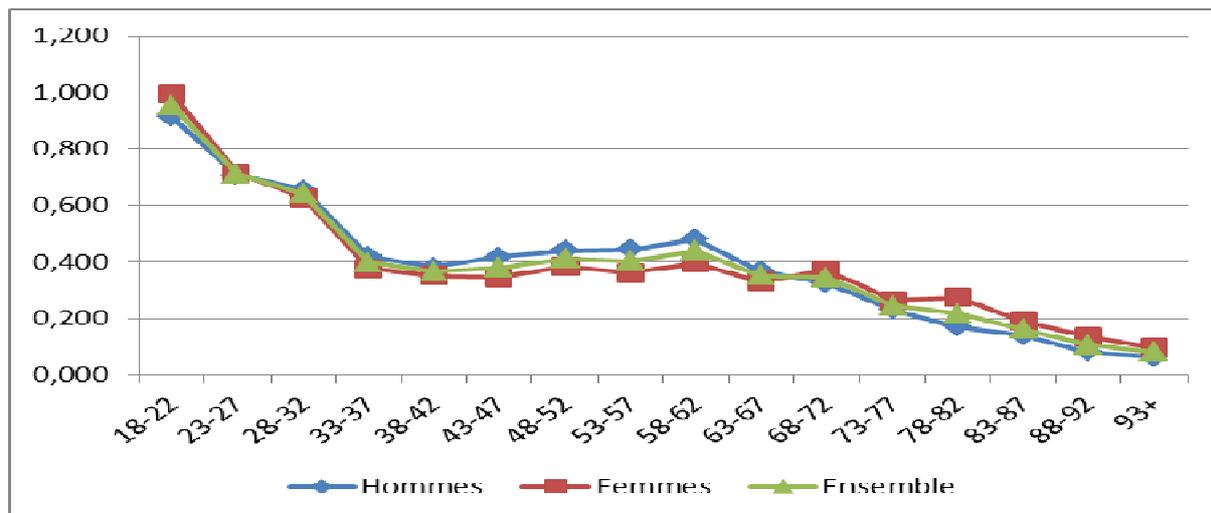
La courbe des taux de survie (Graphique 5.1) présente des allures irrégulières dépassant parfois l'unité pour le groupe d'âges 28-32 ans chez les femmes. Ces irrégularités sont imputables aux mauvaises déclarations des âges. Elles pourraient aussi s'expliquer par des entrées de population plus élevées dans cette tranche d'âge.

Graphique 5. 1 : Taux de survie par génération



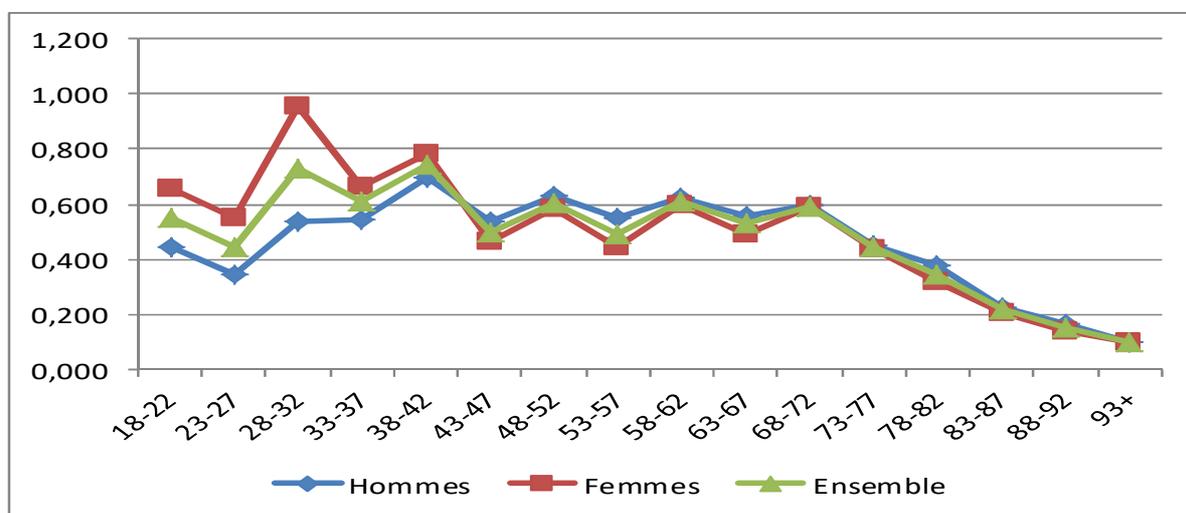
Le taux de survie du milieu urbain est inférieur à l'unité à l'exception du groupe d'âge 18-22 ans (Graphique 5.2). Cette situation pourrait trouver en partie une explication dans l'exode rural vers les villes. L'allure générale traduit les probabilités de décéder plus élevées aux âges jeunes. Toutefois, il ressort des anomalies à partir de 38-42 ans jusqu'à 68-72 ans indicatrices des mauvaises déclarations d'âges.

Graphique 5. 2 : Taux de survie par génération (milieu urbain)



Les taux de survie du milieu rural sont en deçà de l'unité sauf le groupe d'âge 28-32 ans chez les femmes. L'allure générale traduit les probabilités de décéder plus élevées aux âges 28-32 ans chez les femmes et aux âges 38-42 ans chez les hommes et dans l'ensemble. Toutefois, il ressort des anomalies à partir de 23-27 ans jusqu'à 68-72 ans indicatrices des mauvaises déclarations d'âges et les migrations du milieu rural vers le milieu urbain.

Graphique 5. 3 : Taux de survie par génération (milieu rural)



5.1.2 Evaluation externe

5.1.2.1 Niveau et structure de la mortalité

Après l'étude de données, la vérification de la concordance interne et externe des résultats obtenus guidera le choix de la méthode d'ajustement à appliquer, si nécessaire.

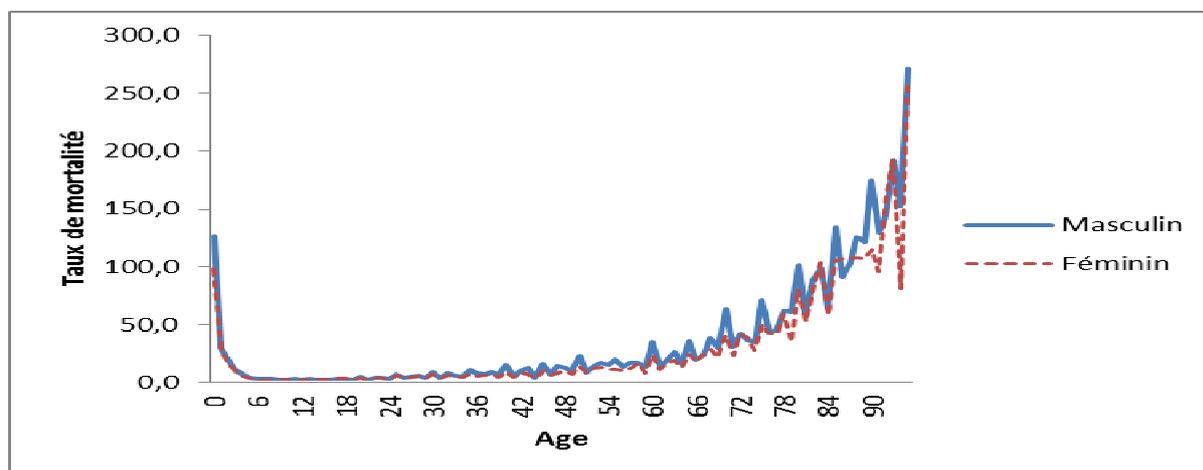
Les ménages ont déclaré en tout 129896 décès survenus au cours des douze derniers mois précédant le dénombrement dont 70815 de sexe masculin et 59081 de sexe féminin. En posant l'hypothèse de répartition uniforme des décès dans l'année, on obtient un TBM de 12,4‰ pour l'ensemble, 14,0‰ pour le sexe masculin et 10,9‰ pour le sexe féminin.

L'examen de la structure de la mortalité observée par sexe et par âge obtenue à partir des données brutes collectées révèle qu'elle a presque une forme en U caractéristique des pays à mortalité élevée (graphique 5.4). La mortalité décroît dans un premier temps avant de commencer à augmenter à un rythme accéléré, surtout à partir de 80 ans. Cela peut traduire le fait que la sur-déclaration des décès est indépendante de l'âge et du sexe. Par ailleurs, le niveau de mortalité infantile estimé à partir du taux de mortalité à 0 an révolu (112,9‰) semble trop élevé au regard du résultat de l'EDS de 2012 qui est de 67‰.

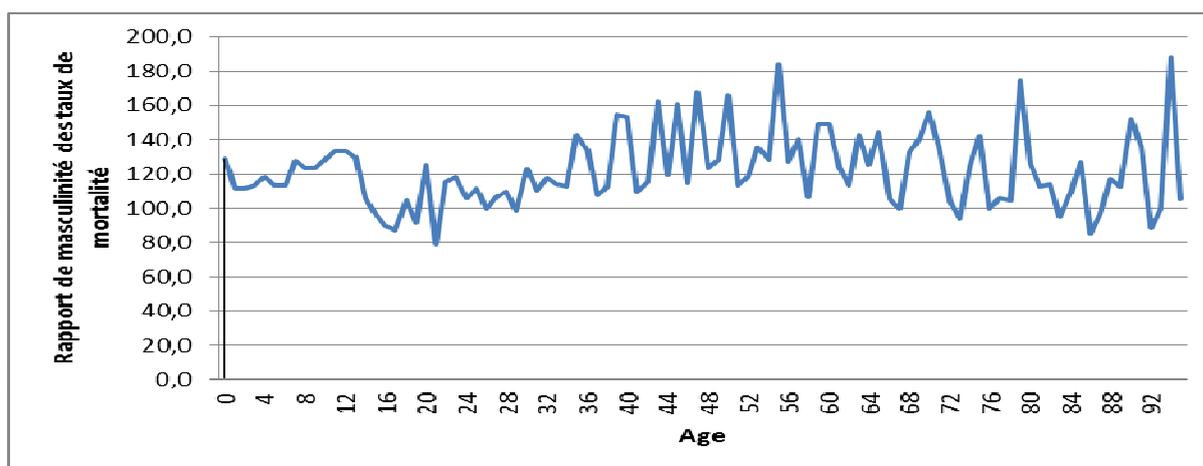
Compte tenu du contexte, il n'est pas vraisemblable que la mortalité infantile ait monté de 46 points entre 2014 et 1996. Visiblement les décès ont été sur-déclarés. Ce résultat de mortalité infantile semble surestimé pour la Guinée. Cette surestimation pourrait être due en partie à la sur-déclaration de la mortalité des enfants et plus particulièrement celle des moins d'un an.

Le rapport de masculinité des taux bruts de mortalité est presque supérieur à 100 à tous les âges révélant qu'il meurt plus d'hommes que de femmes. Les rapports sont particulièrement élevés de 35 ans à 60 ans. La surmortalité masculine est très élevée sur la tranche d'âge 35-60 ans, suggérant une mauvaise déclaration des décès des douze derniers mois (graphique 5.5).

Graphique 5. 4 : Taux de mortalité (observé) (‰) par âge : Guinée ensemble



Graphique 5. 5 : Rapports de masculinité des taux bruts de mortalité observés



Le taux brut de mortalité observé est de 12,4‰. Il est plus élevé chez les hommes (14,0‰) que chez les femmes (10,9‰). Le taux de mortalité général comparé à celui de 1996 est acceptable.

Tableau 5. 1: Evolution des taux bruts de mortalité (‰) au cours de la période 1983 - 2014

Indicateurs	RGPH 1983			RGPH 1996			RGPH 2014		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
TBM (‰)	19,8	17,4	18,1	15,2	13,3	14,2	14	10,9	12,4

5.1.2.2 Evaluation du niveau de la mortalité observé des moins de 5 ans et espérance de vie

Nous utilisons la procédure LTPOPDTH du pasex pour la production des indicateurs observés. Cette procédure permet de calculer des taux sur la base des décès observés sans ajuster les données.

Comme le rapport de masculinité observé avec les naissances survenues au cours des 12 derniers mois (RM=96,2) n'est pas compris entre 102 et 107, nous avons pris le rapport de masculinité du nombre d'enfants nés vivants qui est de 105 et cela conduit aux résultats suivants :

$$e_0 = 55 \text{ ans} \quad e_5 = 61 \text{ ans} \quad e_{20} = 48 \text{ ans}$$

$$1Q_0 = 0,11290 \text{ soit } 113 \text{ ‰}$$

$$4Q_1 = 0,08454 \text{ soit } 57 \text{ ‰}$$

$$5Q_0 = 1Q_0 + 4Q_1 - (1Q_0 * 4Q_1) = 0,18789 \text{ soit } 188 \text{ ‰}$$

L'espérance de vie à la naissance est le nombre moyen d'années qu'un enfant né en 2014 vivrait si les conditions sanitaires et les risques de mortalité du moment restent constants pendant toute la vie de cet enfant. L'espérance de vie à la naissance déduite des tables observées est de 55 ans pour l'ensemble des deux sexes avec 52 ans pour le sexe masculin et 58 ans pour la population féminine, soit un écart de 5 ans en faveur des femmes. L'espérance de vie à la naissance au niveau national pour l'ensemble des deux sexes est passée de 54 ans en 1996 à 55 ans en 2014 soit un gain de 1 an en 18 ans. Ce qui correspond à un gain moyen annuel de 0,06 an. Les pays à forte mortalité ont des gains moyens inférieurs à la moyenne mondiale (0,5 an) alors que les pays à faible mortalité ont des gains situés entre 0,5 et 0,8 an. Dans ce dernier groupe, on trouve les pays où les conditions sanitaires (couverture vaccinale, eau potable, ...) sont bonnes, des gains supérieurs ou égaux à 0,7 an. Cette espérance de vie est acceptable pour la Guinée vu les conditions sanitaires et les risques de mortalité constatés en 2014. Mais, en ce qui concerne les mortalités infantiles et infanto-juvéniles, les quotients de mortalités semblent trop élevés. En effet, leurs valeurs sont respectivement de 113‰ en 2014 contre 67‰ en 2012 (EDS, 2012) et de 188‰ en 2014 contre 123‰ en 2012. Par conséquent, les données de la mortalité doivent être ajustées.

Tableau 5. 2 : Quotients de mortalité et espérance de vie (données observées)

Indicateur	Masculin	Féminin	Ensemble
1Q ₀	127	99	113
4Q ₁	60	53	57
5Q ₀	179	146	188
e ₀	52	58	55
e ₅	59	63	61
e ₂₀	46	50	48

5.1.2.3 Méthode de Preston et Coale : Complétude de l'enregistrement des décès

Il existe plusieurs méthodes pour évaluer les données de mortalité. On peut citer entre autres, la méthode de Preston et Coale, et celle de Brass. L'hypothèse de ces méthodes est que la complétude de l'enregistrement des décès est la même pour tous les âges.

La méthode de Preston et Coale permet d'évaluer le niveau d'exhaustivité des décès déclarés. Selon cette méthode, il existe un âge « x » donné à partir duquel le taux de couverture des décès est

indépendant de l'âge. La structure de la population et celle des décès étant issues du même système d'enregistrement, on peut appliquer la méthode sans corriger au préalable la structure de la population sous l'hypothèse que les deux répartitions sont affectées des mêmes erreurs de déclaration d'âge.

La méthode de Preston et Coale est basée sur la théorie de la population stable, en rapportant l'effectif de la population d'âge x au nombre de décès après l'âge x . Si le taux d'accroissement choisi s'avère ne pas être le meilleur alors la série des $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ présente des incohérences. La méthode résiste mieux aux écarts par rapport à la stabilité que la méthode de Brass. Pour cette raison, elle est utilisée dans cette présente évaluation des données de décès. La méthode de Preston et Coale sera utilisée grâce à la procédure PRECOA de PASEX.

Si le taux d'accroissement choisi est trop fort, la séquence des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ présente un tracé s'inclinant vers le bas à mesure que l'âge augmente ; en revanche, s'il est trop faible, il s'incline vers le haut à mesure que l'âge augmente.

Pour les âges avancés, le tracé monte vers le haut en raison des exagérations des âges des personnes âgées.

La baisse récente de la fécondité ou de la mortalité, et des événements comme les guerres peuvent provoquer des écarts par rapport à la stabilité pour les intervalles d'âges concernés.

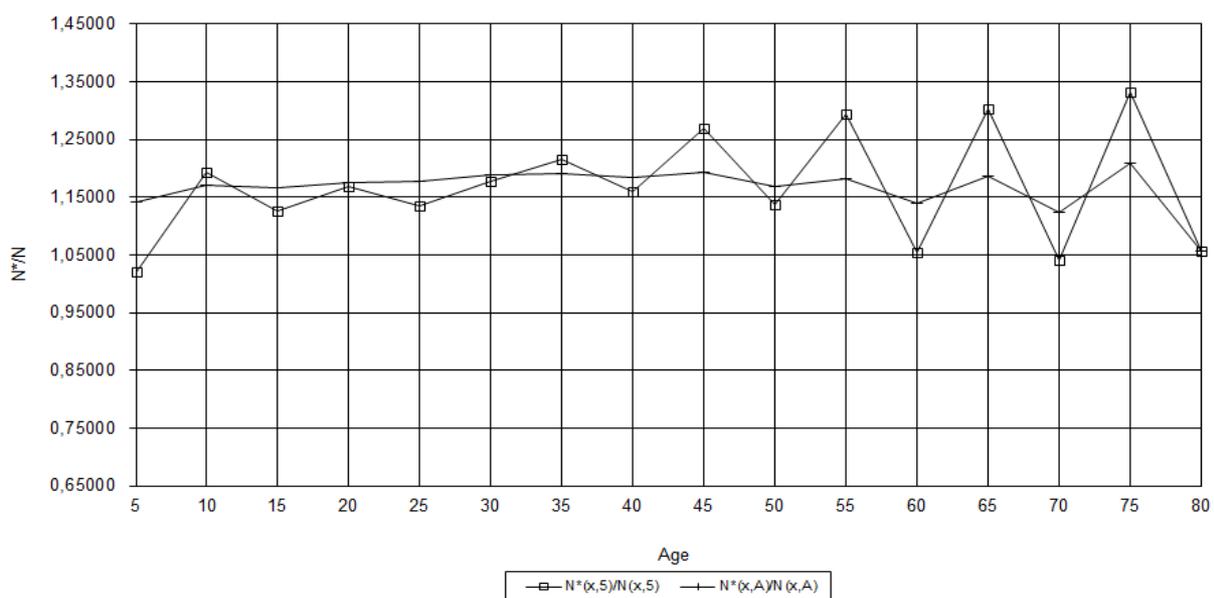
Pour tenir compte de l'importance des erreurs concernant les jeunes âges et les âges avancés, il est recommandé d'utiliser les 10 ans et plus et un intervalle ouvert à partir d'un âge élevé.

Taux d'accroissement

Si la population était réellement stable et les données non entachées d'erreurs, les groupes d'âges présenteraient des taux d'accroissement similaires. Ainsi, le choix s'est porté vers la médiane des taux d'accroissement par âge comme valeur de taux d'accroissement. S'il n'est pas correct, le tracé diagnostic des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ le fera apparaître. L'utilisation de la médiane des taux d'accroissement (2,3%) pour les âges de 10 ans et plus fournit des résultats qui ne sont pas satisfaisants car le tracé n'est pas parallèle à l'axe des abscisses. En effet, le tracé des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$ s'incline vers le haut à mesure que l'âge augmente. Dans, nous prenons la médiane égale à 3,1 pour avoir un tracé parallèle à l'axe des abscisses.

Tableau 5. 3 : Taux d'accroissement par âge

Groupe d'âges	RGPH 2014	Cumul (par le haut)	RGPH 1996	Cumul (par le haut)	Taux d'accroissement (1996-2014) en %
0 à 4 ans	1 763 997	1 763 997	1 269 783	1 269 783	1,9
5 à 9 ans	1 713 836	3 477 833	1 210 253	2 480 036	2,0
10 à 14 ans	1 238 107	4 715 940	776 799	3 256 835	2,1
15 à 19 ans	1 109 047	5 824 987	661 062	3 917 897	2,3
20 à 24 ans	900 824	6 725 811	517 424	4 435 321	2,4
25 à 29 ans	777 799	7 503 610	552 074	4 987 395	2,4
30 à 34 ans	625 162	8 128 772	426 356	5 413 751	2,4
35 à 39 ans	503 145	8 631 917	372 008	5 785 759	2,3
40 à 44 ans	435 614	9 067 531	304 545	6 090 304	2,3
45 à 49 ans	326 560	9 394 091	231 113	6 321 417	2,3
50 à 54 ans	295 944	9 690 035	195 041	6 516 458	2,3
55 à 59 ans	209 391	9 899 426	142 003	6 658 461	2,3
60 ans et plus	603 706	10 503 132	480 831	7 139 292	2,2
Total	10 503 132		7 139 292		
Médiane (10 à 60 ans et plus)					2,3
Médiane (0 à 60 ans et plus)					2,3
Médiane majorée					3,1

Graphique 5. 6 : Tracés diagnostiques des valeurs $N(x)$ estimatif/ $N(x)$

Tableau 5. 4: Complétude de l'enregistrement des décès

Age	Complétude de l'enregistrement des décès (%)
5 ans	102,1
10 ans	119,3
15 ans	112,7
20 ans	116,9
25 ans	113,5
30 ans	117,7
35 ans	121,5
40 ans	115,9
45 ans	126,9
50 ans	113,7
55 ans	129,4
60 ans	105,4
65 ans	130,3
70 ans	104,1
75 ans	133,1
80 ans	105,7
Médiane	116,4

La complétude des décès est de 116,4% qui dépasse la valeur maximale 100%. (Tableau 5.4).

Ces résultats suggèrent que les données de mortalité soient ajustées avant utilisation pour rendre compte du niveau réel du phénomène. En effet, les décès ont été sur-déclarés.

Les données de mortalité observées, bien qu'ayant révélé une insuffisance, constituent une base pour ajuster ces données. Les tables types de mortalité permettent d'ajuster les données de mortalité à partir d'informations sur celles-ci. La comparaison des données observées avec celles des tables types permet de choisir le modèle le plus adapté pour l'estimation des indicateurs de mortalité.

La table de mortalité utilisée en Guinée dans les recensements de 1983 et de 1996 est celle est de la famille Sud Coal et Demyeny.

5.2 Quel modèle de mortalité pour la Guinée ?

Contrairement aux recensements de 1983 et 1996 où la mortalité était sous-estimée, la mortalité de celui de 2014 est surestimée.

L'étape la plus délicate dans l'emploi des méthodes indirectes est le choix d'un modèle de mortalité adapté aux données collectées. En Afrique, ce sont les tables types des Nations Unies et de Coale et Demeny (table type de Princeton) qui sont les plus utilisées. Toutefois, l'option COMPAR du logiciel MORTPAK compare les taux de mortalité observés par groupe d'âges à chacun des taux bruts des modèles de mortalité des Nations Unies et de Coale & Demeny. Elle fournit ainsi les niveaux de mortalité qu'on aurait obtenus pour la Guinée si on choisissait l'un ou l'autre modèle de mortalité. Elle fournit également les écarts par rapport à la médiane pour les groupes d'âges 0-10 ans, 10 ans et plus et 0 an et plus pour chacun des modèles de mortalité. Il est recommandé de retenir le modèle de mortalité pour lequel l'écart par rapport à la médiane du groupe d'âge 10 ans et plus est le plus faible. Les différents écarts sont présentés au tableau 1.8. Le modèle nord des tables-types de Coale et Demeny sera choisi comme modèle de mortalité pour les données du RGPH-2014 car la déviation calculée par rapport à ce schéma de mortalité est la plus faible (5,9).

Tableau 5. 5: Ecart par rapport à la médiane des modèles des Nations Unies et de Coale et Démeny (Femme)

Population de référence	Modèles des Nations Unies					Modèles de Coale et Demeny			
	Amérique latine	Chilien	Asiatique	Est	Général	Ouest	Nord	Est	Sud
0 à 10 ans	1,1	4,1	1,3	0,5	0,6	0,5	3,1	2,1	1,8
10 ans et plus	5,9	6,7	9,3	7,1	6,5	6,4	5,9	7,7	7,1
0 an et plus	5,4	6,5	9,4	7,4	5,5	5,4	5,4	7,0	6,9
Medn (0-10) – Medn (10+)	3,8	-5,3	11,8	-10,9	-1,2	-0,8	0,7	3,6	7,2

Tableau 5. 6 : Ecart par rapport à la médiane des modèles des Nations Unies et de Coale et Démeny (Homme)

Population de référence	Modèles des Nations Unies					Modèles de Coale et Demeny			
	Amérique latine	Chilien	Asiatique	Est	Général	Ouest	Nord	Est	Sud
0 à 10 ans	0,6	3,7	1,3	1,2	0,3	0,5	3,5	2,1	1,4
10 ans et plus	6,2	7,2	11,3	8,4	7,3	8	6,3	10,4	8,5
0 an et plus	5,3	7	10,9	8,4	6,3	6,7	5,8	8,9	7,5
Medn (0-10) - Medn (10+)	1,7	-9,5	11,1	-11,2	-2,1	-3	-1,5	0,2	5,1

5.2.1 Construction de la table de mortalité

La table de mortalité de la Guinée est construite à partir du modèle nord des tables-types de Coale et Demeny.

Tableau 5. 7: Table de mortalité – Guinée 2014

Age	Guinée			Masculin			Féminin		
	nM_x	nQ_x	e_x	nM_x	nQ_x	e_x	nM_x	nQ_x	e_x
0 an	98,1	92,0	58,82	103,6	97,0	57,37	92,6	87,0	60,38
1 an	16,4	63,0	63,74	16,1	62,0	62,49	16,6	64,0	65,11
5 ans	2,4	11,8	63,92	2,6	12,8	62,52	2,2	10,8	65,45
10 ans	1,9	9,3	59,66	2,1	10,4	58,30	1,7	8,3	61,13
15 ans	2,4	11,8	55,20	2,5	12,3	53,89	2,4	11,8	56,62
20 ans	3,0	15,1	50,82	3,1	15,4	49,52	2,9	14,1	52,27
25 ans	3,9	19,5	46,56	4,2	20,6	45,26	3,9	19,3	47,98
30 ans	4,8	23,9	42,44	5,2	25,9	41,16	4,7	23,2	43,88
35 ans	5,8	28,5	38,42	6,5	32,0	37,19	4,9	24,4	39,86
40 ans	6,7	33,0	34,47	7,8	38,2	33,33	5,9	29,2	35,79
45 ans	8,4	41,0	30,56	9,8	47,8	29,56	6,4	31,7	31,79
50 ans	9,5	46,6	26,76	11,1	54,2	25,92	9,0	44,2	27,75
55 ans	12,2	59,3	22,95	14,0	67,6	22,26	8,3	40,6	23,92
60 ans	14,9	72,0	19,24	16,8	80,8	18,69	14,3	68,9	19,83
65 ans	21,9	103,8	15,53	24,6	115,8	15,12	17,3	82,9	16,11
70 ans	29,3	136,7	12,04	32,7	151,2	11,77	27,6	129,2	12,34
75 ans	42,6	192,6	8,56	47,1	210,8	8,42	34,9	160,4	8,75
80 ans et +	200	1000	5	200	1000	5	200	1000	5

5.2.2 Mortalité maternelle

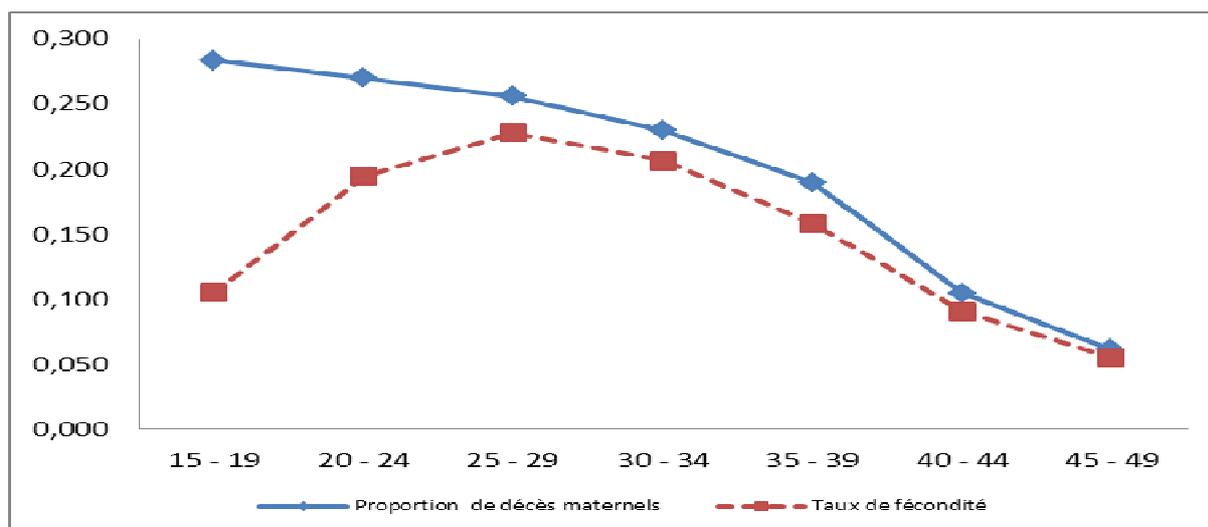
Le rapport de mortalité maternelle (RMM) ou nombre de décès maternels par naissances vivantes exprime le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes. Il sera calculé et évalué à partir des données observées.

Parmi les décès intervenus dans le ménage au cours des douze derniers mois, si la personne décédée est une femme âgée de 12 et 54 ans, au moment de son décès, la question suivante était posée à savoir le décès était-il survenu :

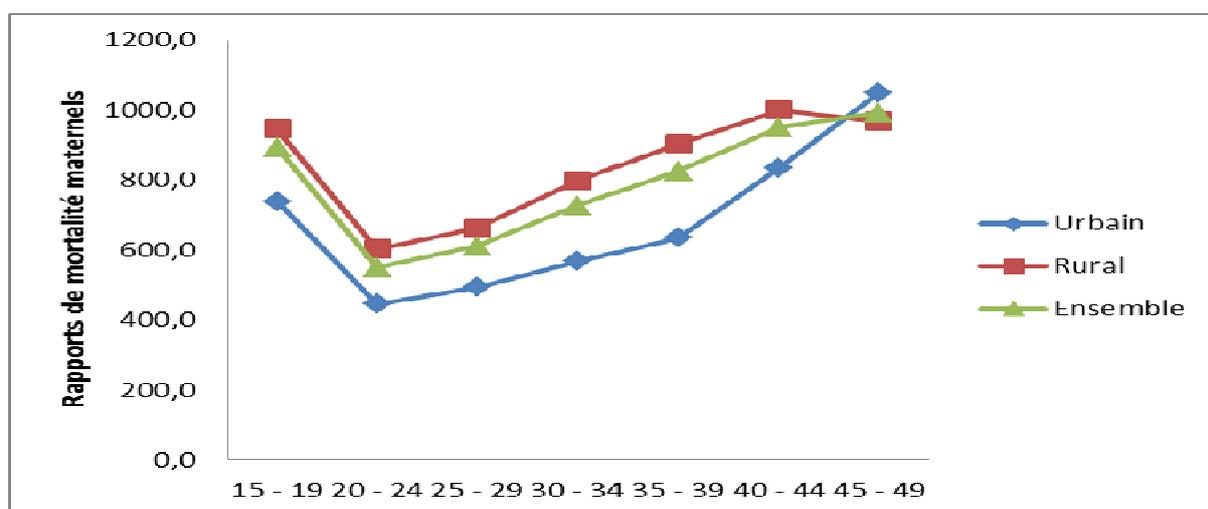
- durant la grossesse ?
- pendant l'accouchement ?
- durant les 2 mois suivant l'accouchement ou la fin de la grossesse ?

On s'attend à ce que la proportion des décès maternels suive la répartition par âge des taux de fécondité, tout en étant plus élevée aux âges jeunes et avancés⁸. Le graphique 5.7 montre que ce schéma est peu respecté.

⁸ Hill K., Stanton C. et Gupta N. (2001)

Graphique 5.7 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges


Les données observées indiquent un nombre moyen de 710 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes contre 724 pour 100 000 à l'EDS 2012. Le graphique du rapport de mortalité maternelle par groupe d'âges doit avoir une forme en J, diminuant entre 15-19 ans et 20-24 ans, changeant peu à peu jusqu'à 35 ans et augmentant plus rapidement par la suite. Les données indiquent des irrégularités à partir de 45-49 ans en milieu rural suggérant une sous-estimation ou un transfert entre groupes d'âges. Des ajustements sont nécessaires sur la base de la structure par âge de la population et de la structure par âge des décès.

Graphique 5.8 : Rapports de mortalité maternels par groupe d'âges

Tableau 5.8 : Rapports de mortalité maternelle par groupe d'âges

Groupe d'âges	Urbain	Rural	Total
15 à 19 ans	738,8	945,3	892,2
20 à 24 ans	445,1	601,6	550,3
25 à 29 ans	494,1	661,4	610,5
30 à 34 ans	567,2	797,8	725,9
35 à 39 ans	634,6	902,9	824,5
40 à 44 ans	834,8	999,5	950,6
45 à 49 ans	1 048,8	968,2	992,2
Total	571,5	769,3	709,5

CHAPITRE 6 : EVALUATION DES DONNEES RELATIVES A D'AUTRES VARIABLES DE BASE

6.1 Etat matrimonial

La proportion des non déclarés est de 9,5% avant l'apurement (0,1% après l'apurement).

Dans le cas d'une bonne qualité des données, les rapports femmes monogames sur hommes monogames, femmes ayant une coépouse sur hommes bigames, femmes ayant (n-1) coépouses sur hommes polygames de rang n devraient être respectivement égaux à 1, 2 et n. En outre, on doit avoir plus d'hommes célibataires que de femmes, plus de femmes polygames ou veuves ou divorcées/séparées que d'hommes. Dans notre cas, cette relation est vérifiée. La déclaration du statut matrimonial est suffisamment bonne.

Tableau 6. 1: Examen de la vraisemblance des déclarations sur l'état matrimonial

Etat matrimonial	Urbain			Rural			Total		
	Masculin	Féminin	Rapport M/F	Masculin	Féminin	Rapport M/F	Masculin	Féminin	Rapport M/F
Célibataire	727 679	496 007	1	761 549	426 938	0,6	1 489 228	922 945	0,6
Monogame	407 542	434 872	1	690 126	762 707	1,1	1 097 668	1 197 579	1,1
Polygame 2 femmes	68 025	176 044	3	256 011	616 729	2,4	324 036	792 773	2,4
Polygame 3 femmes	13 607	51 060	4	60 575	203 206	3,4	74 182	254 266	3,4
Polygame 4 femmes	3 066	17 276	6	14 254	68 217	4,8	17 320	85 493	4,9
Polygame 5 femmes	702	1 337	2	3 928	5 335	1,4	4 630	6 672	1,4
Polygame	85 400	245 717	3	334 768	893 487	2,7	420 168	1 139 204	2,7
Veuf/Veuve	5 229	48 867	9	11 727	110 979	9,5	16 956	159 846	9,4
Divorcé(e)/ Séparé(e)	4 491	14 350	3	7 252	17 969	2,5	11 743	32 319	2,8

6.2 Migration

Les proportions des non déclarés des variables de la migration avant apurement sont inférieures à 10%.

Le lieu de résidence actuelle (préfecture), le lieu de naissance, le lieu de résidence antérieur, la durée de résidence, l'année de départ entre 2007 et 2014, l'âge au départ, l'occupation au départ, la préfecture/pays de destination, le principal motif de départ et le sexe de sont les variables qui ont été utilisées pour appréhender les migrations au cours du recensement.

La plupart des individus connaissent seulement le nom de leur village de naissance ou de résidence antérieure mais pas la préfecture ni la région de rattachement.

Ces variables de migration peuvent être entachés de biais compte tenu du fait que le chef de ménage qui est le répondant au questionnaire peut fournir des réponses erronées au sujet des membres du ménage. En outre, si la période est longue, les réponses peuvent être erronées du fait des oublis ou des confusions de la part des répondants.

Concernant le départ des sept dernières années (2007-2014), les difficultés rencontrées pour bien saisir cette variable sont :

- L'imprécision des dates de départ des émigrés du fait des oublis et du fait que l'évènement ne concerne pas directement le répondant ;

- Les omissions d'émigrés suite aux oublis ou au fait que les répondants refusent de le déclarer pour des raisons de ressentiments personnels ;
- Le caractère imprécis des destinations car le migrant peut changer de destinations sans que les répondants en soient informés ;
- Enfin, les cas de comptage multiples d'émigrés par plusieurs ménages où ils ont séjourné.

L'analyse des migrations intercensitaires n'est pas possible du fait de la non prise en compte dans le questionnaire d'une question sur le lieu de résidence au recensement passé.

Tableau 6. 2 : Proportion (%) de non déclarés des variables de migration

Variable	Effectif	ND	% ND	% ND avant apurement
Préfecture	10 503 132	0	0,0	0,0
Lieu de naissance	10 503 132	3 042	0,0	0,2
Lieu de résidence antérieur	2 220 509	4 546	0,2	7,6
Durée de résidence	10 503 132	518	0,0	1,2
Année de départ	338 131	116	0,0	4,6
Age au départ	338 131	115	0,0	3,3
Occupation au départ	317 557	267	0,1	7,3
Préfecture/Pays de destination	338 131	13	0,0	4,6
Principal motif de départ	338 131	107	0,0	5,5
Sexe	338 131	0	0,0	1,7

6.3 Alphabétisation et scolarisation

De façon générale, il existe des écarts significatifs entre les données du recensement et celles des statistiques scolaires de 2014.

Les effectifs de la population scolaire dénombrée au primaire et au secondaire lors du recensement de 2014 sont inférieurs à ceux des statistiques scolaires de 2014 respectivement de -362926 élèves et de -117991 élèves soit respectivement des écarts relatifs de -26,6% et de -20,6%. Par contre, l'effectif dénombré au supérieur est plus élevé que celui des statistiques scolaires avec un écart relatif de 21,8%. Ce cas n'est pas particulier à la Guinée. Au recensement de 2006 du Burkina Faso, l'effectif de la population scolaire dénombrée au primaire était inférieur à celui des statistiques scolaires de -137436 élèves, soit un écart relatif de -9,7%. (RGPH, 2006, Burkina Faso, Evaluation de la qualité des données, page 73)

Si ces écarts peuvent s'expliquer par un sous enregistrement des élèves lors du recensement, ils peuvent aussi provenir de la nature des informations collectées par les deux sources : le recensement collecte des données sur la fréquentation scolaire excluant de ce fait les élèves ayant abandonné l'école avant la date du recensement pour des raisons diverses ; cependant, les statistiques scolaires portent sur les inscriptions scolaires à la rentrée et incluent ainsi les abandons.

Tableau 6. 3 : Effectifs des élèves/étudiants par cycle d'études et sexe selon le recensement de 2014 et les statistiques scolaires de 2014 (Voir suite)

Cycle d'études	RGPH 2014 (1)			Statistiques scolaires 2014 (2)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Primaire	738 751	627 953	1 366 704	942 705	786 925	1 729 630
Secondaire	340 440	230 978	571 418	421 905	267 504	689 409
Supérieur	80 083	46 245	126 328	70 686	28 064	98 750
ND	5 485	4 824	10 309			

Tableau 6. 4 : Effectifs des élèves/étudiants par classe/cycle d'études et sexe selon le recensement de 2014 et les statistiques scolaires de 2014 (Suite et fin))

Cycle d'études	Ecart (1)-(2)			Ecart(1)-(2)/(1) en%		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Primaire	- 203 954	- 158 972	- 362 926	-27,6	-25,3	-26,6
Secondaire	- 81 465	- 36 526	- 117 991	-23,9	-15,8	-20,6
Supérieur	9 397	18 181	27 578	11,7	39,3	21,8

Les proportions de non déclarées des variables de l'alphabétisation et de la scolarisation avant l'apurement sont inférieures à 10% à l'exception des variables diplôme et raison de non fréquentation scolarisation qui ont respectivement 15,7% et 29%.

Tableau 6. 5 : Proportions de non déclarés des variables de l'éducation

Variabes	Effectif	ND	% ND	% ND avant apurement
Fréquentation scolaire	9 529 316	5	0,0	7,8
Niveau d'instruction	3 619 673	16 470	0,5	1,2
Dernière classe suivie	3 619 673	92 832	2,6	3,5
Diplôme	3 619 673	495 618	13,7	15,7
Raison de non fréquentation ou d'abandon	1 666 916	811	0,0	29,0
Alphabétisation	6 514 872	6 189	0,1	8,1

6.4 Activités économiques

Les proportions de non déclarées des variables des activités économiques avant l'apurement sont inférieures à 10% à l'exception de la variable statut dans l'activité qui a 12,8%.

Quatre variables ont servi à la saisie de l'activité économique pour tout résident de 6 ans ou plus :

- la situation d'activité;
- l'activité économique exercée pour les occupés et les chômeurs ;
- le statut dans l'activité pour les occupés et les chômeurs ;
- la branche d'activité correspondant à ce que fait principalement l'employeur ou l'entreprise dans laquelle exerce l'occupé ou le chômeur.

La période de référence utilisée au RGPH 2014 pour l'activité économique est les 7 derniers jours qui ont précédé le passage de l'agent recenseur pour les occupés. Pour un chômeur, l'activité économique exercée est celle de son dernier emploi.

L'activité principale exercée est celle qui procure à l'individu le plus de revenu ou lui occupe la plupart du temps.

Dans l'ensemble et au plan quantitatif, la proportion des non déclarés est dans la fourchette acceptable.

Tableau 6. 6 : Proportions de non déclarés des variables de l'activité économique

Variabes	Effectif	ND	% ND	% ND avant apurement
Situation d'activité	8 343 025	24 171	0,3	12,8
Activité économique exercée	4 396 886	11 609	0,3	5,8
Statut dans l'activité	4 396 886	21 815	0,5	6,4
Branche d'activité	4 396 886	593	0,0	6,1

6.5 Caractéristiques des habitations

Les taux de non réponses fournies sont satisfaisants pour les variables des matériaux de construction, du cadre de vie, des biens d'équipement, des moyens d'information, de communication et de transport, de possession de parcelle de terrain et de possession de bétail et/ou de la volaille. En effet, les proportions de non déclarés avant l'apurement pour ces variables sont inférieures à 7% (Tableau A6.1).

6.6 Taux de non réponses pour certaines variables

Les proportions de non déclarés pour ces variables sont faibles, moins de 2%.

Tableau 6. 7 : Proportions de non déclarés selon quelques variables

Variabes	Effectif	ND	% ND	% ND avant apurement
Lien de parenté avec le chef de ménage	10 503 132	0	0,0	0,6
Situation de résidence	10 503 132	0	0,0	0,0
Type de handicap majeur	10 503 132	0	0,0	1,9

CONCLUSION

Dans l'ensemble l'évaluation a permis d'apprécier la qualité et la fiabilité des données du Recensement. Il ressort notamment les problèmes liés à la déclaration des âges, qui du reste sont courants dans les pays en voie de développement.

L'évaluation de la structure par âge et sexe montre que les données sont de qualité acceptable malgré certaines irrégularités. Les regroupements par groupe d'âges quinquennaux ont permis d'améliorer ces régularités.

Les données de structures observées seront conservées pour les indicateurs ayant trait à l'état et aux structures de la population. Toutefois les données de structure sont ajustées avant leur utilisation au niveau des projections démographiques.

Les résultats de l'évaluation des données de mouvements naturels (mortalité et fécondité) ont permis de se rendre compte que la fécondité du moment a été sous-estimée et que la mortalité a été surestimée. Par conséquent, les données de mortalité et de fécondité doivent être ajustées.

Le taux d'accroissement intercensitaire s'est avéré à la baisse entre 1996 et 2014 (2,2%) comparativement à celui de 1983-1996 (3,1%). Des hypothèses ont été formulées, entre autres, la fin de la guerre civile au Libéria et en Sierra Léone et le retour des réfugiés ainsi que l'étendue de l'intervalle intercensitaire qui est de 18 ans au lieu de 10 ans (la norme).

RECOMMANDATIONS

De ce qui précède, on peut retenir en guise de recommandations pour les prochaines opérations de collecte à l'endroit des institutions suivantes :

Institut National de la Statistique

- Prendre des dispositions pour le recensement de 2024 en vue de minimiser les risques d'erreurs dans ce recensement ;
- Elargir la question sur l'enregistrement à l'état civil à toute la population au lieu de moins de 18 ans seulement comme on l'a fait ailleurs pour cerner l'ampleur du phénomène afin de mieux apprécier la déclaration de la date de naissance ;
- Elargir la question sur la survie des parents à toute la population au lieu de moins de 18 ans seulement pour cerner la mortalité adulte par la méthode indirecte ;
- Au niveau de l'alphabétisation, introduire la modalité « sait lire et écrire en français » pour mesurer la proportion des alphabétisés en français qui est un indicateur cher à l'Organisation Internationale de la Francophonie ;
- Insérer la question sur le secteur institutionnel de l'activité économique exercée ;
- Insérer la modalité « trop petit » au niveau de non fréquentation scolaire ;
- Insérer la modalité « oisif » au niveau de la situation d'activité ;
- Insérer les modalités « Marâtre » quand c'est un fils de la coépouse qui CM et « Enfant du conjoint » quand c'est une femme qui est CM et que cet enfant n'est pas son fils biologique au niveau du lien de parenté pour un meilleur apurement des données ;
- Dissocier professionnel et technique au lieu de « Professionnel/Technique » au niveau du niveau d'instruction pour un meilleur apurement des données ;
- Dissocier enfouissement et incinération au lieu de « Enfouissement/Incinération » au niveau du mode d'évacuation des ordures ménagères. En effet, le premier est écologique tandis que le second est néfaste ;
- Dissocier élève et étudiant au lieu de « Elève/Étudiant » au niveau de la situation d'activité pour un meilleur apurement des données ;
- Dissocier invalide et vieillard au lieu de « Invalide/Vieillard » au niveau de la situation d'activité pour un meilleur apurement des données ;
- Dissocier épouse et coépouse au lieu de « Epouse ou coépouse » au niveau du lien de parenté pour un meilleur apurement des données ;

UNFPA

- Renforcer le soutien à la collecte des données

Ministère de l'Administration du territoire et de la décentralisation

- Améliorer la couverture de l'état civil avec l'appui des partenaires techniques et financiers compte tenu du fait que 3 enfants sur 7 (42,7%) de moins de 18 ans ne sont pas enregistrés à l'état civil et 85,1%⁹ de la population ne connaissent pas leurs dates de naissances (mois et année) à travers surtout la sensibilisation de la population à la déclaration des événements à l'état civil ;

⁹ Proportion avant l'apurement des fichiers de recensements

BIBLIOGRAPHIE

1. Guinée, 1989, 1er Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH1, 1983), Direction Nationale de la Statistique (DNS), Conakry, Volume1, 170 pages
2. Mamadou Chérif BAH, Rapport Etat de la population Guinée, 2000, 2ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Direction Nationale de la Statistique (DNS), Conakry, 161 pages, Caractéristiques de l'habitation, 41 pages
3. Abdoulaye DIALLO, Rapport Evaluation de la qualité des données, 2000, 2ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Direction Nationale de la Statistique (DNS), Conakry, 61 pages
4. Daniel Fassa TOLNO, Rapport Mortalité en Guinée, 2000, 2ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Direction Nationale de la Statistique (DNS), 41 pages
5. Jean-René CAMARA & Ibrahima KABA, Rapport Fécondité en Guinée, 2000, 2ème Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH2, 1996), Direction Nationale de la Statistique (DNS), 47 pages
6. Guinée, 2013, 3ème Recensement de la Population et de l'Habitat (RGPH3), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, Manuel de l'agent recenseur, 62 pages
7. Guinée, 1992, 1ère Enquête Démographique et de Santé (EDS 1), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, 219 pages
8. Guinée, 1999, 2ème Enquête Démographique et de Santé (EDS 2), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, 281 pages
9. Guinée, 2005, 3ème Enquête Démographique et de Santé (EDS 3), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, 333 pages
10. Guinée, 2012, 4ème Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS 4_MICS), Institut National de la Statistique (INS), Conakry, 397 pages
11. Gendreau F. « La population de l'Afrique ». Manuel de démographie. KARTHALA-CEPED, 25 mai 1991.
12. Gendreau F. et al. : Manuel de Yaoundé. Estimations indirectes en démographie africaine. IFORD.
13. Manuel X « Techniques indirectes d'estimation démographique ». Nations Unies. New York, 1984.
14. Nations Unies : Principes et recommandations concernant les recensements de la population et de l'habitat, 2006
15. United Nations, Population Division, Department of Economic and Social Affairs, World Population Prospects: The 2015 Revision
16. Population Reference Bureau, Fiche de données sur la population mondiale, 2014
17. Les réfugiés par pays et par année selon le Haut-Commissariat des Réfugiés (unhcr.org/statistics/populationdatabase) cité par la Banque Mondiale (<http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.REFG?contextual=default&end=2014&locations=GN&start=1990&view=chart>)

ANNEXES
Tableau A3. 1 : Rapports de masculinité par année d'âge en Guinée

Age	Urbain	Rural	National	Age	Urbain	Rural	National
0 an	102,3	101,9	102,0	48 ans	115,1	100,1	105,0
1 an	103,7	102,8	103,1	49 ans	111,8	103,7	106,8
2 ans	103,6	103,1	103,2	50 ans	106,7	66,7	75,6
3 ans	101,1	101,1	101,1	51 ans	113,9	121,8	118,8
4 ans	99,9	101,6	101,1	52 ans	125,6	117,6	120,3
5 ans	100,3	104,5	103,3	53 ans	130,1	116,8	121,2
6 ans	100,8	107,2	105,4	54 ans	125,3	111,6	116,3
7 ans	97,6	106,4	103,8	55 ans	115,6	86,7	94,0
8 ans	94,7	105,7	102,4	56 ans	126,6	128,7	128,0
9 ans	95,3	107,5	103,5	57 ans	131,3	128,0	129,1
10 ans	94,9	112,7	106,8	58 ans	133,4	126,6	128,8
11 ans	93,7	111,1	104,2	59 ans	149,5	148,3	148,7
12 ans	85,6	108,3	100,0	60 ans	109,8	71,7	79,7
13 ans	88,1	105,1	98,3	61 ans	169,4	156,5	161,3
14 ans	90,4	104,8	98,5	62 ans	153,2	136,3	141,5
15 ans	96,3	111,5	105,5	63 ans	141,7	137,8	139,0
16 ans	89,8	86,3	87,8	64 ans	138,7	137,0	137,6
17 ans	96,3	81,6	87,8	65 ans	105,1	89,6	93,0
18 ans	89,8	68,1	76,4	66 ans	145,3	141,4	142,5
19 ans	94,3	72,4	82,6	67 ans	137,8	146,4	144,2
20 ans	88,7	65,8	74,4	68 ans	125,8	116,8	119,2
21 ans	106,8	91,2	99,6	69 ans	124,2	126,9	126,0
22 ans	97,2	64,7	79,5	70 ans	77,0	74,0	74,6
23 ans	99,1	73,7	86,3	71 ans	133,9	152,0	145,8
24 ans	102,0	65,9	83,0	72 ans	137,2	123,4	127,2
25 ans	88,1	62,6	70,8	73 ans	147,6	136,1	139,1
26 ans	99,3	62,1	77,5	74 ans	127,5	137,1	134,3
27 ans	98,9	67,2	79,6	75 ans	85,4	98,7	95,8
28 ans	93,4	61,8	73,3	76 ans	115,1	148,0	138,9
29 ans	96,8	70,8	82,1	77 ans	137,2	150,6	147,1
30 ans	87,2	59,3	67,5	78 ans	111,0	132,2	127,2
31 ans	108,3	78,9	91,3	79 ans	108,9	118,2	115,4
32 ans	103,7	74,0	85,2	80 ans	58,0	83,4	78,2
33 ans	105,7	85,7	94,1	81 ans	136,4	155,4	149,5
34 ans	113,3	79,2	92,6	82 ans	94,1	127,1	117,6
35 ans	96,8	61,9	71,4	83 ans	128,3	141,4	137,9
36 ans	103,3	74,2	84,5	84 ans	107,9	138,5	129,5
37 ans	105,1	79,4	88,2	85 ans	65,8	107,7	98,6
38 ans	101,0	73,3	82,2	86 ans	96,3	138,9	127,3
39 ans	105,6	81,7	90,8	87 ans	93,5	139,6	128,9
40 ans	102,9	59,2	69,5	88 ans	85,5	114,8	107,0
41 ans	112,2	90,7	99,0	89 ans	71,1	125,4	111,7
42 ans	113,9	89,2	97,7	90 ans	47,7	95,1	84,1
43 ans	111,1	94,8	100,9	91 ans	76,7	122,2	106,9
44 ans	114,7	107,8	110,6	92 ans	70,6	119,7	103,3
45 ans	115,6	73,8	84,2	93 ans	81,6	124,3	112,0
46 ans	112,5	93,2	99,9	94 ans	73,7	127,5	110,9
47 ans	115,2	98,0	103,5	95 ans+	49,8	104,7	90,9

Tableau A3. 2 : Evolution de la population guinéenne et la proportion des réfugiés enregistrés de 1990 à 2005 selon les estimations de la Banque mondiale

Année	Population résidente projetée	Effectif des réfugiés	Proportion des réfugiés (%)
1990	5 941 775	325 000	5,5%
1991	6 128 855	547 960	8,9%
1992	6 321 825	478 491	7,6%
1993	6 520 871	577 158	8,9%
1994	6 726 184	553 244	8,2%
1995	6 937 961	672 298	9,7%
1996	7 156 406	663 854	9,3%
1997	7 381 729	435 300	5,9%
1998	7 614 147	482 467	6,3%
1999	7 853 882	501 544	6,4%
2000	8 101 165	427 206	5,3%
2001	8 356 234	178 444	2,1%
2002	8 619 335	182 163	2,1%
2003	8 890 719	184 341	2,1%
2004	9 170 648	139 252	1,5%
2005	9 459 390	63 525	0,7%

Tableau A4. 1 : Répartition (%) des femmes selon l'âge et le milieu de résidence

Age	Milieu de résidence			Milieu de résidence (%)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
12 ans	50 874	88 150	139 024	4,4	4,6	4,5
13 ans	44 325	66 542	110 867	3,9	3,4	3,6
14 ans	50 478	65 277	115 755	4,4	3,4	3,8
15 ans	54 072	83 055	137 127	4,7	4,3	4,5
16 ans	46 633	60 017	106 650	4,1	3,1	3,5
17 ans	42 761	59 566	102 327	3,7	3,1	3,3
18 ans	59 830	96 461	156 291	5,2	5,0	5,1
19 ans	40 371	46 789	87 160	3,5	2,4	2,8
20 ans	68 519	114 029	182 548	6,à	5,9	5,9
21 ans	32 029	27 648	59 677	2,8	1,4	1,9
22 ans	48 273	57 645	105 918	4,2	3,0	3,4
23 ans	32 817	33 646	66 463	2,9	1,7	2,2
24 ans	38 557	43 100	81 657	3,4	2,2	2,7
25 ans	50 036	105 587	155 623	4,4	5,5	5,1
26 ans	29 840	42 326	72 166	2,6	2,2	2,3
27 ans	27 430	42 448	69 878	2,4	2,2	2,3
28 ans	34 248	59 949	94 197	3,0	3,1	3,1
29 ans	22 597	29 696	52 293	2,0	1,5	1,7
30 ans	53 812	129 624	183 436	4,7	6,7	6,0
31 ans	12 899	17 634	30 533	1,1	0,9	1,0
32 ans	22 365	36 972	59 337	2,0	1,9	1,9
33 ans	13 474	18 823	32 297	1,2	1,0	1,0
34 ans	17 711	27 433	45 144	1,5	1,4	1,5
35 ans	32 880	88 043	120 923	2,9	4,5	3,9
36 ans	14 363	26 333	40 696	1,3	1,4	1,3
37 ans	13 431	26 051	39 482	1,2	1,3	1,3
38 ans	15 909	33 252	49 161	1,4	1,7	1,6
39 ans	11 396	18 454	29 850	1,0	1,0	1,0
40 ans	29 849	95 635	125 484	2,6	4,9	4,1
41 ans	7 685	12 283	19 968	0,7	0,6	0,6
42 ans	12 307	23 273	35 580	1,1	1,2	1,2
43 ans	8 301	13 858	22 159	0,7	0,7	0,7
44 ans	13 255	19 149	32 404	1,2	1,0	1,1
45 ans	19 175	57 844	77 019	1,7	3,0	2,5
46 ans	8 543	16 093	24 636	0,7	0,8	0,8
47 ans	7 173	15 201	22 374	0,6	0,8	0,7
48 ans	8 516	17 867	26 383	0,7	0,9	0,9
49 ans	6 530	10 804	17 334	0,6	0,6	0,6
50 ans	17 810	61 964	79 774	1,6	3,2	2,6
51 ans	5 502	8 709	14 211	0,5	0,5	0,5
52 ans	7 677	15 352	23 029	0,7	0,8	0,7
53 ans	4 401	8 814	13 215	0,4	0,5	0,4
54 ans	6 980	13 726	20 706	0,6	0,7	0,7
Total	1 145 634	1 935 122	3 080 756	100	100	100

Tableau A4. 2 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers mois selon l'âge des mères

Age	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
	Total naissances des 12 derniers mois	Total naissances des 12 derniers mois	Total naissances des 12 derniers mois
12 ans	540	868	1 408
13 ans	98	495	593
14 ans	291	1 207	1 498
15 ans	1 040	4 348	5 388
16 ans	1 986	6 394	8 380
17 ans	2 457	7 967	10 424
18 ans	5 957	18 379	24 336
19 ans	4 531	9 033	13 564
20 ans	9 435	25 619	35 054
21 ans	3 966	5 845	9 811
22 ans	6 868	14 236	21 104
23 ans	5 105	8 362	13 467
24 ans	6 301	10 763	17 064
25 ans	9 411	26 683	36 094
26 ans	5 330	10 958	16 288
27 ans	5 171	10 631	15 802
28 ans	6 573	15 055	21 628
29 ans	4 278	7 131	11 409
30 ans	10 287	28 137	38 424
31 ans	2 522	3 962	6 484
32 ans	4 100	7 897	11 997
33 ans	2 495	4 030	6 525
34 ans	3 162	5 736	8 898
35 ans	5 030	14 900	19 930
36 ans	2 223	4 563	6 786
37 ans	2 000	4 217	6 217
38 ans	2 101	5 004	7 105
39 ans	1 568	2 661	4 229
40 ans	2 788	8 646	11 434
41 ans	765	1 410	2 175
42 ans	1 082	2 129	3 211
43 ans	654	1 104	1 758
44 ans	1 060	1 718	2 778
45 ans	1 097	3 266	4 363
46 ans	510	991	1 501
47 ans	357	824	1 181
48 ans	461	864	1 325
49 ans	340	562	902
50 ans	708	2 463	3 171
51 ans	284	337	621
52 ans	359	600	959
53 ans	200	315	515
54 ans	352	507	859
Total	125 843	290 817	416 660

Tableau A4. 3 : Répartition (Effectif) des naissances des 12 derniers selon le groupe d'âges des mères

Groupe d'âges	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
	Total naissances des 12 derniers mois	Total naissances des 12 derniers mois	Total naissances des 12 derniers mois
12 à 14 ans	929	2 570	3 499
15 à 19 ans	15 971	46 121	62 092
20 à 24 ans	31 675	64 825	96 500
25 à 29 ans	30 763	70 458	101 221
30 à 34 ans	22 566	49 762	72 328
35 à 39 ans	12 922	31 345	44 267
40 à 44 ans	6 349	15 007	21 356
45 à 49 ans	2 765	6 507	9 272
50 à 54 ans	1 903	4 222	6 125
Total	125 843	290 817	416 660

Tableau A4. 4 : Rapports de masculinité des enfants nés vivants et des naissances des douze derniers mois par groupe d'âges des mères

Groupe d'âges	Naissances vivantes des 12 derniers mois	Naissances vivantes totales
	RM	RM
	12 à 14 ans	97,9
15 à 19 ans	97,7	105,5
20 à 24 ans	97,7	105,1
25 à 29 ans	97,0	104,3
30 à 34 ans	96,2	104,1
35 à 39 ans	95,3	104,5
40 à 44 ans	90,5	102,8
45 à 49 ans	88,4	103,3
50 à 54 ans	86,4	104,1

Tableau A4. 5 : Parités moyennes et équivalents de parités moyennes

Groupe d'âges	Parités moyennes P(i)	Équivalents de parités moyennes F(i)
15 à 19 ans	0,5	0,2
20 à 24 ans	1,5	1,1
25 à 29 ans	2,8	2,2
30 à 34 ans	3,8	3,3
35 à 39 ans	4,6	4,2
40 à 44 ans	5,2	4,7
45 à 49 ans	5,3	5,1

Tableau A4. 6 : Taux cumulés et parité par âge selon le milieu

Années d'âges	Ensemble		Milieu urbain		Milieu rural	
	Taux de fécondité cumulée	Parité	Taux de fécondité cumulée	Parité	Taux de fécondité cumulée	Parité
12 ans	0,0	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
13 ans	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
14 ans	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
15 ans	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
16 ans	0,1	0,4	0,1	0,2	0,1	0,2
17 ans	0,2	0,4	0,1	0,2	0,1	0,2
18 ans	0,4	0,8	0,2	0,5	0,2	0,5
19 ans	0,6	0,7	0,3	0,5	0,3	0,5
20 ans	0,8	1,4	0,5	0,9	0,5	0,9
21 ans	0,9	1,0	0,6	0,7	0,6	0,7
22 ans	1,1	1,7	0,8	1,1	0,8	1,1
23 ans	1,3	1,6	0,9	1,1	0,9	1,1
24 ans	1,5	2,0	1,1	1,3	1,1	1,3
25 ans	1,8	2,4	1,3	1,8	1,3	1,8
26 ans	2,0	2,7	1,4	1,9	1,4	1,9
27 ans	2,2	2,6	1,6	1,9	1,6	1,9
28 ans	2,4	3,1	1,8	2,3	1,8	2,3
29 ans	2,7	3,5	2,0	2,7	2,0	2,7
30 ans	2,9	3,7	2,2	3,0	2,2	3,0
31 ans	3,1	3,7	2,4	2,8	2,4	2,8
32 ans	3,3	3,8	2,6	3,0	2,6	3,0
33 ans	3,5	3,8	2,8	3,1	2,8	3,1
34 ans	3,7	4,1	2,9	3,3	2,9	3,3
35 ans	3,8	4,5	3,1	3,9	3,1	3,9
36 ans	4,0	4,5	3,3	3,7	3,3	3,7
37 ans	4,2	4,6	3,4	3,9	3,4	3,9
38 ans	4,3	4,8	3,5	4,1	3,5	4,1
39 ans	4,5	4,7	3,7	4,1	3,7	4,1
40 ans	4,5	5,2	3,8	4,7	3,8	4,7
41 ans	4,7	5,1	3,9	4,4	3,9	4,4
42 ans	4,7	5,2	3,9	4,6	3,9	4,6
43 ans	4,8	5,2	4,0	4,6	4,0	4,6
44 ans	4,9	5,2	4,1	4,7	4,1	4,7
45 ans	5,0	5,3	4,2	4,9	4,2	4,9
46 ans	5,0	5,6	4,2	5,1	4,2	5,1
47 ans	5,1	5,3	4,3	4,8	4,3	4,8
48 ans	5,1	5,3	4,3	4,9	4,3	4,9
49 ans	5,2	5,2	4,4	4,8	4,4	4,8
50 ans	5,2	5,2	4,4	5,0	4,4	5,0
51 ans	5,3	5,3	4,5	5,0	4,5	5,0
52 ans	5,3	5,3	4,5	5,0	4,5	5,0
53 ans	5,3	5,3	4,6	5,1	4,6	5,1
54 ans	5,4	5,3	4,6	5,1	4,6	5,1

Tableau A5. 1 : Taux de survie par génération

Groupe d'âge	Ensemble			Urbain			Rural		
	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.	Hommes	Femmes	Ens.
18 à 22 ans	0,733	0,943	0,837	0,912	0,991	0,951	0,443	0,654	0,547
23 à 27 ans	0,562	0,751	0,655	0,707	0,716	0,712	0,343	0,547	0,443
28 à 32 ans	0,759	1,158	0,945	0,656	0,627	0,641	0,534	0,957	0,730
33 à 37 ans	0,724	0,804	0,766	0,419	0,377	0,397	0,546	0,665	0,610
38 à 42 ans	0,895	0,917	0,907	0,381	0,35	0,365	0,695	0,783	0,744
43 à 47 ans	0,721	0,567	0,633	0,417	0,344	0,379	0,539	0,465	0,497
48 à 52 ans	0,802	0,676	0,731	0,439	0,383	0,411	0,628	0,582	0,602
53 à 57 ans	0,686	0,524	0,599	0,444	0,360	0,402	0,550	0,442	0,492
58 à 62 ans	0,756	0,68	0,717	0,479	0,396	0,439	0,627	0,600	0,613
63 à 67 ans	0,642	0,551	0,597	0,367	0,330	0,350	0,560	0,493	0,527
68 à 72 ans	0,666	0,645	0,655	0,325	0,369	0,345	0,597	0,589	0,593
73 à 77 ans	0,493	0,478	0,486	0,230	0,264	0,245	0,453	0,439	0,447
78 à 82 ans	0,394	0,347	0,369	0,170	0,273	0,215	0,377	0,320	0,347
83 à 87 ans	0,234	0,223	0,229	0,139	0,188	0,161	0,225	0,203	0,214
88 à 92 ans	0,171	0,155	0,162	0,081	0,134	0,107	0,168	0,138	0,152
93 ans et +	0,102	0,111	0,106	0,062	0,096	0,081	0,101	0,099	0,100
Ensemble	0,674	0,756	0,716	0,534	0,522	0,528	0,484	0,600	0,543

Tableau A5. 2 : Taux de mortalité (observé) (‰) par âge et par sexe

Age	Taux de mortalité			Rapport masculinité	Age	Taux de mortalité			Rapport masculinité
	Masculin	Féminin	Ens.			Masculin	Féminin	Ens.	
0 an	126,9	98,6	112,9	128,7	49 ans	9,7	7,6	8,7	128,7
1 an	30,4	27,2	28,8	111,8	50 ans	23,1	13,9	17,8	166,1
2 ans	18,4	16,5	17,5	111,8	51 ans	9,2	8,1	8,7	113,5
3 ans	10,5	9,3	9,9	113,5	52 ans	13,9	11,8	13,0	118,0
4 ans	6,8	5,7	6,2	118,1	53 ans	17,2	12,6	15,1	135,8
5 ans	4,7	4,1	4,4	113,6	54 ans	14,7	11,4	13,2	128,5
6 ans	3,5	3,1	3,3	113,5	55 ans	19,8	10,7	15,1	184,2
7 ans	3,4	2,7	3,1	127,8	56 ans	13,3	10,5	12,1	127,3
8 ans	3,2	2,6	2,9	123,9	57 ans	16,7	11,9	14,6	140,4
9 ans	2,7	2,2	2,4	123,4	58 ans	17,3	16,2	16,8	106,6
10 ans	3,0	2,3	2,6	128,2	59 ans	13,2	8,9	11,5	148,8
11 ans	3,2	2,4	2,8	133,0	60 ans	34,4	23,1	28,1	148,8
12 ans	2,9	2,2	2,5	133,3	61 ans	14,1	11,4	13,1	124,0
13 ans	3,2	2,5	2,9	129,7	62 ans	18,6	16,3	17,7	113,7
14 ans	2,3	2,2	2,3	105,4	63 ans	26,9	18,9	23,6	142,5
15 ans	3,1	3,2	3,1	96,5	64 ans	16,4	13,1	15,0	125,5
16 ans	2,4	2,7	2,6	89,5	65 ans	35,6	24,6	29,9	144,7
17 ans	3,3	3,8	3,5	87,1	66 ans	19,5	18,5	19,1	105,2
18 ans	4,0	3,8	3,9	104,8	67 ans	23,7	23,7	23,7	99,7
19 ans	2,6	2,9	2,8	91,2	68 ans	38,5	29,1	34,2	132,3
20 ans	5,5	4,4	4,8	125,1	69 ans	30,5	21,8	26,6	140,3
21 ans	2,7	3,5	3,1	78,6	70 ans	63,5	40,8	50,5	155,9
22 ans	4,5	3,9	4,2	115,3	71 ans	31,5	23,2	28,1	135,5
23 ans	4,8	4,0	4,4	118,5	72 ans	42,6	41,0	41,9	104,0
24 ans	3,7	3,5	3,6	105,7	73 ans	36,6	39,1	37,6	93,6
25 ans	7,2	6,4	6,7	111,4	74 ans	35,1	28,0	32,1	125,1
26 ans	4,2	4,2	4,2	99,8	75 ans	71,5	50,2	60,6	142,4
27 ans	5,5	5,2	5,3	106,1	76 ans	42,3	42,6	42,4	99,4
28 ans	6,0	5,5	5,7	110,0	77 ans	44,9	42,5	43,9	105,7
29 ans	4,4	4,4	4,4	98,2	78 ans	62,2	59,5	61,0	104,6
30 ans	9,3	7,5	8,2	122,9	79 ans	60,7	34,8	48,7	174,3
31 ans	4,4	4,0	4,2	110,4	80 ans	101,5	80,7	89,8	125,8
32 ans	7,7	6,6	7,1	117,6	81 ans	59,3	52,4	56,5	113,0
33 ans	6,5	5,7	6,1	113,8	82 ans	89,8	78,8	84,7	113,9
34 ans	5,3	4,7	5,0	112,6	83 ans	98,6	103,9	100,8	94,9
35 ans	10,7	7,5	8,9	142,7	84 ans	63,7	58,4	61,4	109,0
36 ans	7,9	5,9	6,8	133,6	85 ans	134,0	105,4	119,6	127,2
37 ans	6,8	6,3	6,6	107,5	86 ans	91,2	106,9	98,1	85,3
38 ans	8,8	7,8	8,2	112,7	87 ans	103,3	106,9	104,9	96,7
39 ans	7,2	4,7	5,9	154,4	88 ans	126,1	107,5	117,1	117,3
40 ans	15,1	9,8	12,0	153,7	89 ans	121,0	107,3	114,5	112,8
41 ans	5,8	5,3	5,6	109,6	90 ans	174,5	114,6	142,0	152,3
42 ans	9,9	8,6	9,2	115,4	91 ans	129,7	95,4	113,1	136,0
43 ans	12,5	7,7	10,1	162,3	92 ans	143,9	162,5	153,0	88,6
44 ans	4,8	4,0	4,5	119,4	93 ans	192,0	192,7	192,4	99,6
45 ans	16,1	10,0	12,8	160,9	94 ans	153,1	81,4	119,1	187,9
46 ans	7,2	6,3	6,7	114,4	95 ans +	271,4	258,7	264,7	104,9
47 ans	13,9	8,3	11,2	167,7	Total	14,0	10,9	12,4	128,5
48 an	12,3	9,9	11,1	123,6					

Tableau A5. 3 : Proportion des décès maternels et taux de fécondité par groupe d'âges

Groupes d'âges	Proportion de décès maternels	Taux de fécondité
15 à 19 ans	0,283	0,105
20 à 24 ans	0,270	0,194
25 à 29 ans	0,256	0,228
30 à 34 ans	0,229	0,206
35 à 39 ans	0,190	0,158
40 à 44 ans	0,105	0,091
45 à 49 ans	0,061	0,055

Tableau A6. 1 : Proportions de non déclarés des variables des caractéristiques des habitations

Variables	Effectif des ménages	ND	% ND	% ND avant apurement
Type d'habitation principale	1 470 388	0	0,0	4,3
Nombre total de pièces	1 470 388	636	0,0	3,9
Nombre de chambres à coucher	1 470 388	1 801	0,1	3,6
Matériau du toit	1 470 388	358	0,0	3,2
Matériau des murs	1 470 388	373	0,0	3,0
Matériau du sol	1 470 388	241	0,0	4,5
Mode d'éclairage	1 470 388	0	0,0	3,1
Source d'approvisionnement en eau de boisson	1 470 388	0	0,0	3,6
Principale source d'énergie utilisée pour la cuisine	1 470 388	0	0,0	4,6
Type de lieu d'aisance	1 470 388	0	0,0	3,5
Mode d'évacuation des ordures ménagères	1 470 388	111	0,0	2,8
Mode d'évacuation des eaux usées	1 470 388	0	0,0	3,7
Statut d'occupation du logement	1 470 388	241	0,0	5,9
Radio	1 470 388	0	0,0	2,2
Télévision	1 470 388	0	0,0	3,0
Internet	1 470 388	0	0,0	3,9
Téléphone fixe	1 470 388	0	0,0	4,2
Téléphone mobile	1 470 388	0	0,0	2,2
Téléphone satellite	1 470 388	0	0,0	4,4
Internet	1 470 388	0	0,0	4,3
Véhicule	1 470 388	0	0,0	3,0
Moto	1 470 388	0	0,0	2,5
Vélo	1 470 388	0	0,0	3,0
Pirogue/Barque	1 470 388	0	0,0	3,3
Ane/Cheval	1 470 388	0	0,0	3,3
Possession de parcelle de terrain	1 470 388	0	0,0	6,0
Fusil de chasse	1 470 388	0	0,0	2,8
Groupe électrogène	1 470 388	0	0,0	3,2
Panneau solaire	1 470 388	0	0,0	3,4
Réfrigérateur/Congélateur	1 470 388	0	0,0	3,1
Ordinateur	1 470 388	0	0,0	3,3
Forage	1 470 388	0	0,0	3,4
Bétail et/ou volaille	1 470 388	0	0,0	0,0